BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

66ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3847 du Mardi 8 Janvier 2019 - 66e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Notre-Dame du Rosaire de Bacongo

Une vue de l'église (P.12)

Plan National des Transports (PNT)

Brazzaville abritera bientôt un atelier national de validation du Plan

(P.2)

Gabon

Le Gouvernement dit avoir étouffé la mutinerie dans l'oeuf

Les mutins lors de leur proclamation aux médias (P.8)

Editorial

Cette année en Afrique Centrale

Vœux du corps diplomatique au couple présidentiel

Le chef de l'Etat appelle les donateurs à soutenir le Fonds bleu pour le bassin du Congo

Le président de la République et son épouse

(P.3)

Exclusif: interview de Jean-Claude Gakosso

Un nouveau pas dans la coopération Congo - Saint-Siège

Le cardinal Pietro Parolin et le ministre Jean-Claude Gakosso

(P.5)

Plan National des Transports (PNT)

Brazzaville abritera un atelier national de validation du Plan

Les 9 et 10 janvier se tiendra à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, un atelier national de présentation, de discussion et de validation du Plan National des Transports (PNT) qui couvre la période 2019-2038.

Ce plan a été réalisé par les bureaux d'études Louis Berger et SITRASS, dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Entretien Routier (PAGER) financé par l'Union Européenne. Il prolonge et détaille le Plan National de Développement 2018-2022 récemment approuvé par le Parlement.

Le PNT est une mise à jour du plan qui avait été préparé en 2004. Il est complété par la définition de procédures et de documents qui permettront le suivi de sa mise en œuvre.

L'Atelier National sera divisé en plusieurs sessions de travail comme suit:

• Présentation générale du PAGER et des principaux résultats auxquels il a abouti;
• Introduction sur les objectifs et la méthodologie de la mise à jour du PNT;
• Le cadre d'élaboration du PNT- L'offre et la demande de Transports au Congo;
• Orientations Stratégiques et phasage du PNT;
• Les Actions à court terme - Mesures institutionnelles;
• Les Actions à court terme – Investissements;
• Les Actions à moyen et long termes;
• Suivi de la mise en oeuvre du PNT.

Les différentes sessions de l'atelier comprendront une présentation du thème de celles-ci et seront suivies par une période de Questions-Réponses et Commentaires par les responsables du développement, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures et des services de transport des modes de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien.

Une séance de discussion générale est également prévue à la fin des sessions de travail. Elle devrait se terminer par la validation du travail réalisé et l'approbation, éventuellement avec quelques réserves, du programme d'actions, de réformes et d'investissements défini par le PNT et qui devra être mis en œuvre d'ici à 2038.

Le PAGER a été géré par la Cellule Technique de la Commission Nationale de Suivi du Plan National de Transport. La mise à jour du PNT a aussi associé le Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, ainsi que la Délégation Générale aux Grands Travaux. Les études et prestations inclues dans le cadre du PAGER, en particulier la mise à jour du PNT ont été réalisées par le bureau d'études Louis Berger associé à SITRASS.

C.E.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
(En face de SCLOG)
B.P.: 136 ; Tél.(s): (00242) 05.596.77.86/06.669.26.76/
E-mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE MAISON GALAXY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL DE DIX MILLIONS (10.000.000) de francs CFA.
SIEGE SOCIAL: 49, AVENUE DE FRANCE, POTO-POTO.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatre décembre deux mil dix-huit reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Mpila, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
• La vente des produits alimentaires;
• La vente des produits électroniques;
• L'habillement;
• La papeterie;
• La vente des produits cosmétiques;
• Parfumerie;
• Chaussurerie;
• La quincaillerie;
• Divers.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: SOCIETE MAISON GALAXY;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 49, Avenue de France, Arrondissement 3 Poto-Poto;

Durée: La Durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Cent mille (100.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement;

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Ashiq ADATIA est désigné en qualité de gérant de ladite société;

Immatriculation: La SOCIETE MAISON GALAXY est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00148.

Pour avis,

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,
NOTAIRE

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tél.: (242)05 521.69.19/06.960.28.72
Etude sise à Brazzaville 1, rue Mongo (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne; Avenue ORSY); Poto-Poto.
République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 12 Novembre l'an deux mil Dix-huit, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «ARIANE JEEF SERVICES»;
- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000 F. CFA) DE F. CFA, divisé en QUATRE-VINGT (80) PARTS DE 10.000 F. CFA chacune;

- **Siège social:** Brazzaville, 1750, rue Franceville; Arrondissement V Ouenzé;

Objet social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
* Construction et fournitures des bureaux et ameublement des bâtiments, travaux publics; génie civil; Entretien et gardiennage; Activités de services; Import-export;
* Prestations de services aux Entreprises, conseils; achat et vente de matériels informatiques, d'équipements; représentation de toutes Entreprises et maisons de commerce Restauration et Traiteur; Gestion et Promotion Immobilière;
* Location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;

- **Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Hubert Joseph OBAMBE;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 15 Novembre 2018, sous le numéro RCCM CG/BZV/-01-2018-B12-00081.

Pour avis,

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
Notaire.

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tel: (242)05. 521 .69.19106.960.28.72
Etude sise à Brazzaville 1, rue Mon go (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne ; Avenue ORSY); Poto-poto / République du Congo

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 12 Novembre l'an deux mil Dix-huit, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «ARIANE JEEF SERVICES» Capital Social: UN MILLION (1 .000.000 FCFA) DE FCFA divisé en QUATRE-VINGT (80) PARTS DE 10.000 FCFA chacune.
Siège social: Brazzaville 1750, rue Franceville; Arrondissement V-Ouenzé.
Objet social: La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Construction et fournitures des bureaux et ameublement des bâtiments, travaux publics; génie civil; Entretien et gardiennage; Activités de services; Import-export.
•Prestations de services aux Entreprises, conseils; achat et vente de matériels informatiques, d'équipements; représentation de toutes Entreprises et maisons de commerce Restauration et Traiteur; Gestion et Promotion Immobilière.
• Location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance.
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.
- Durée Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier.

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Hubert Joseph OBAMBE.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 15 Novembre 2018 sous le numéro RCCM CG/BZV/- 01-2018-B1 2-00081.

Pour avis
Maître Patrick Hervé ANGOUELET
Notaire

Vœux du corps diplomatique au couple présidentiel

Le chef de l'Etat appelle les donateurs à soutenir le Fonds bleu pour le bassin du Congo

Le corps diplomatique accrédité en République du Congo a présenté le 5 janvier 2018 au Palais du Peuple, à Brazzaville, ses vœux de nouvel an au couple présidentiel. Marie-Charlotte Fayanga, ambassadrice de la Républicaine centrafricaine et doyenne du corps diplomatique a marqué en cette circonstance, l'appréciation renouvelée de la communauté diplomatique pour l'hospitalité et la diligente collaboration, «voire toutes les attentions dont nous faisons l'objet et qui nous permettent, de bien accomplir notre travail au quotidien».

Denis Sassou-Nguesso.

Marie-Charlotte Fayanga

Après un bref tour d'horizon international et régional, Mme Fayanga a discouru sur le climat politique en République du Congo, la normalisation progressive de la vie dans le département du Pool, la situation économique et sociale, enfin sur le renforcement de l'Etat de droit.

«Nous avons noté la nomination d'un chef de l'opposition, ce qui a enclenché la réorganisation du paysage politique du Congo», a dit la doyenne du corps diplomatique.

S'agissant de la normalisation progressive de la vie dans le département du Pool, elle a noté avec satisfaction l'application de l'accord de Kinkala du 23 décembre 2017, relatif au cessez-le-feu et à la cessation des hostilités. *«Dans un esprit d'apaisement et du vivre ensemble entre les Congolaises et Congolais, des mesures ont été prises, visant l'élargissement de vos compatriotes qui étaient en conflit avec la loi. Nous avons assisté au retour progressif de la paix, de la sécurité et de la normalisation de la vie dans ce département. Le trafic ferroviaire est rétabli entre Pointe-Noire et Brazzaville. Les populations déplacées ont regagné leurs localités»*, a révélé la diplomate.

Sur le plan social, la doyenne du corps diplomatique a évoqué la grève à l'Université Marien Ngouabi. *«Le Gouvernement a su convaincre le corps enseignant de mettre fin à son mouvement et répondre le chemin du travail»,* a-t-elle souligné, tout en se réjouissant de la tenue du 14 au 16 décembre 2018, du Forum national sur la retraite à Kintelé, dont l'objet vise à trouver des palliatifs nécessaires à la résolution de la problématique du retraite au Congo.

«Nous osons croire que la mise en œuvre des décisions issues de cette rencontre, contribuera à améliorer les conditions de vie des personnes du 3e âge et permettra de mettre fin à la perception négative de la retraite, considérée comme une vie de dur labeur, de dénuement et de désespérance, pour ceux-là même qui ont consacré leur vie, au service de la nation», a espéré Marie-Charlotte Fayanga.

Dans sa réplique, le chef de l'Etat est revenu sur le réchauffement climatique qui pour être endigué doit bénéficier de l'implication de la communauté internationale. *«Elle se révèle impérative et, plus que jamais, urgente. Il s'agit de notre survie collective, devant l'ampleur des désastres déjà observés. Même la santé mondiale est en danger, du fait des dérèglements climatiques»*, a-t-il signifié.

Ce faisant, il a appelé les donateurs à soutenir le Fonds bleu pour le bassin du Congo. *«J'exhorte la communauté internationale à une mise à disposition pressante des financements nécessaires à la gestion durable des forêts du bassin du Congo».*

Sur la République Démocratique du Congo, il a appelé les principaux acteurs à la mesure et à la retenue, pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité dans le pays.

Quant à la République centrafricaine, *«elle n'a toujours pas entièrement retrouvé la quiétude et la sécurité souhaitées. Les efforts déployés, dans le cadre de l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation, portent l'espoir d'une solution à cette crise»*, a estimé Denis Sassou-Nguesso.

Le lundi 7 janvier, le tour est revenu aux corps constitués nationaux de présenter leurs vœux de nouvel an au chef de l'Etat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Cette année en Afrique Centrale

Notre sous-région va rester pour quelques jours encore au centre de l'actualité continentale. L'Afrique Centrale est en convulsion, et les perspectives qui s'annoncent à elles sont lourdes de beaucoup d'incertitudes. La République Centrafricaine n'a pas encore fini de se chercher pour asseoir ses institutions pacifiquement. Nous avions pensé la crise d'alternance soldée et les communautés engagées vers l'apaisement progressif et définitif. Il nous faut faire avec les violences persistantes à Bangassou et dans l'hinterland, attisées par les relents de ressources aurifères qui, depuis les temps du Far West, n'ont jamais été synonymes de situations apaisées. Les voisins, heureusement, ne se lassent pas de se porter aux côtés des frères et sœurs de Centrafrique dans l'épreuve.

Ce lundi matin, la sous-région s'est réveillée avec les clameurs de temps que nous pensions révolus. Une proclamation de changement des institutions au Gabon par un groupe de militaires. Nous ne savons pas encore la portée qu'aura un tel acte sur le futur, alors que les autorités assurent que tout est sous contrôle. La longue convalescence du Président, en Arabie Saoudite d'abord, au Maroc aujourd'hui, semble avoir donné des idées à certains dans les rangs de l'armée. Que le mouvement soit marginal, comme l'assurent les autorités à Libreville, n'en est pas moins un signal sur les impatiences d'une frange de la Nation gabonaise, voulant souffler sur les braises encore chaudes d'une élection présidentielle toujours contestée depuis août 2016.

Mais la plus grande incertitude qui plane sur la sous-région vient surtout de la République démocratique du Congo. Pays vaste dont la déstabilisation aura des rejaillissements directs sur une dizaine de voisins, dont le Congo-Brazzaville, l'issue de sa présidentielle du 30 décembre dernier est assez anxiogène. La moindre contestation du nouveau président, quel qu'il soit, peut embraser une région où, déjà, des populations effrayées franchissent les frontières par milliers. Les reports multiples sur la date même du scrutin et sur celle de la proclamation de ses résultats ajoutent à une atmosphère lourde de soupçons. Pas de quoi rassurer.

Et si on ajoute à cela l'espèce de black-out généré par la coupure de l'internet et du décrochage volontaire du signal d'une des radios étrangères les plus écoutées chez nous, le tableau sombre ne fait que s'épaissir. Ce que l'on craint finit par arriver, souvent en pire: en Afrique Centrale, nous aurons les institutions que nous choisirons. Mais si, cette fois, tous nos acteurs devaient s'engager à se départir de la violence qui accompagne traditionnellement nos votes, alors nous aurons fait un grand pas vers la résolution de tous les autres problèmes qui nous accablent. L'Eglise catholique, en RD Congo et au Congo-Brazzaville, le rappelle à toutes les occasions. Saisissons, au milieu des suspicions qui parfois la visent, le seul souci du bien pour tous.

Que l'Afrique Centrale fasse cette année la Une des journaux pour ce qu'elle aura réussi en faveur de ses peuples, et non pour les commentaires désabusés de ceux qui ne nous voient capables de rien. Ce vœux-là et les prières ferventes pour la paix feront quelque chose. Surtout si nous les transportons en nous comme valeurs intrinsèques à concrétiser. Nous devrions avoir enfin tiré les leçons des soubresauts sanglants qui ont jalonné les votes dans tous nos pays au cœur de l'Afrique. Car, en matière de violences, nous avons déjà donné!

Albert S. MIANZOUKOUTA

Litige au bureau du CSLC

La Cour Suprême a tranché en faveur d'Antoine Siassia et Hobain-Mongo

Un véritable camouflet pour le CSLC pris en la personne de son représentant légal, Philippe Mvouo, ayant pour conseil Me Dominique Kenguet, avocat au barreau de Brazzaville, dans l'affaire qui l'opposait à Claude Antoine Siassia et Bienvenue Gertrude Hobain-Mongo. La chambre administrative de la Cour Suprême, statuant jeudi 13 décembre 2018 au Palais de justice, a rendu son délibéré en déclarant irrecevable la requête aux fins de sursis à exécution formée par le CSLC le 29 décembre 2017 contre l'arrêt n°129 du 6 décembre 2017 de la Cour d'appel de Brazzaville. La Cour Suprême a tranché en faveur d'Antoine Siassia et Bienvenue Hobain-Mongo.

Bienvenue Gertrude Hobain-Mongo

Claude Antoine Siassia

Tout avait débuté le jeudi 22 septembre 2016, à la suite de la session élective du CSLC consacrée au renouvellement du vice-président et de la secrétaire-comptable, après la reconduction, le 29 février 2015, par le chef de l'Etat, de la majorité des membres du conseil, pour un deuxième mandat qui prendra fin en février 2019.

Après moult discussions et échauffourées verbales, les haut-conseillers avaient procédé au remplacement, par vote, du vice-président Claude Antoine Siassia et de la secrétaire comptable, Bienvenue Gertrude Hobain-Mongo qui avaient décidé de boycotter la séance en se retirant de la salle, tout en promettant de porter l'affaire devant les tribunaux.

Le point d'achoppement de la session élective était de savoir si le scrutin pouvait se tenir en l'absence du conseiller aux institutions du président de la République, comme le dispose l'article 3 du règlement intérieur du conseil. Pour le président Philippe Mvouo, son absence ne pouvait pas entraîner le report du scrutin. «Tout débat sur la question de l'opportunité ou pas de cette élection devient, à tout point de vue et devant toutes les logiques possibles, totalement superflu», avait-il expliqué.

Malgré tout, le vote s'est tenu. Il a conduit à l'élection de Zéphyrin Dibangou et Adeline Ndoundou, élus, respectivement vice-président et secrétaire-comptable.

Statuant à son audience du jeudi 19 octobre 2017, la chambre administrative de la Cour Suprême avait cassé et annulé en toutes ses dispositions la décision du 26 septembre 2016.

Par contre, elle s'est dite incompétente à trancher le litige qui, selon elle, relève de la compétence des Cours d'appel qui *«connaissent en premier et dernier ressort des litiges relatifs à la désignation par voie d'élection des assemblées, corps ou organismes, à l'exclusion des litiges relatifs aux élections des collectivités territoriales, municipales, législatives et présidentielles».*

D'où la saisine de la Cour d'appel de Brazzaville par Claude Antoine Siassia et Bienvenue Gertrude Hobain-Mongo, le 7 octobre 2016.

La décision a été saluée par Claude Antoine Siassia, après deux ans d'un feuilleton à moult rebondissements. *«C'est plus qu'un soulagement. Nous sommes heureux. Le droit a été dit, la justice a tout simplement débouté le CSLC et nous a donné raison»*, a-t-il affirmé.

Pour lui, ce procès fera jurisprudence. *«Nous allons reprendre nos fonctions et jouir de nouveau de tous nos avantages de hauts conseillers»,* a indiqué Claude Antoine Siassia qui a dit ne pas avoir personnellement de problèmes avec Philippe Mvouo*: «Il avait pensé avoir raison. Nous nous sommes battus au tribunal qui a tranché. Nous devons nous plier à la décision et reprendre à travailler ensemble sans rancune».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Parlement

Le budget de l'Etat 2019 adopté avec amendements

Réunis en séance plénière les 20 et 21 décembre 2018, les deux chambres du Parlement ont adopté avec amendements le budget de l'Etat, exercice 2019. Il est arrêté en recettes à la somme de 2.067.673.000.000 de Frances Cfa et en dépenses à 1.468.752.000.000 F.Cfa. Ce budget dégage un excédent budgétaire de 518.398.000.000 de F.Cfa destiné à financer une partie du déficit de trésorerie de -1.024.189.000.000 de F.Cfa. Le solde du déficit (-505.791.000.000 de F.Cfa) sera financé, quant à lui, par des apports extérieurs.

Les parlementaires

La loi de finances ainsi votée comprend des ressources de trésorerie de 118.000.000.000 de F.Cfa pour des charges de 1.142.189.000.000 de F.Cfa, entrainant un solde de financement déficitaire de 1.024.189.000.000 de F.Cfa qui sera financé en partie par l'excédent budgétaire. Malgré cet apport, un gap de 504.024.000.000 F.Cfa demeure.
Les recettes pétrolières sont calculées sur la base d'une production annuelle de 131,983 millions barils, le prix du brent retenu à 64,806 dollars US le baril, une décote de 2,806 dollars US, un taux de change d'un dollar US égal à 575 F.Cfa et un prix moyen du brut congolais à 60 dollars US.
Ce budget a été élaboré, au plan national, dans un contexte qui demeure tributaire de la poursuite des négociations avec le FMI.
Pour le Gouvernement, le maître mot pour ce qui est des dépenses reste la discipline budgétaire, dont la finalité est d'amener l'ensemble les ministres et institutions à observer l'autorisation parlementaire. Les marchés de l'Etat devront être désormais publiés au journal officiel de la République du Congo et les plans d'engagement et de trésorerie exigés. Les contrôles exercés par l'inspection générale des finances et le contrôle d'Etat seront systématiques.
Partant, les hypothèses des prévisions de ce budget se fondent sur une perspective de croissance du secteur non pétrolier qui devrait, selon le Gouvernement, être positivement impactée par les mesures fiscales adoptées, à savoir: la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanières, la limitation des exonérations aux seules exceptions légales, la sécurisation des recettes et la réforme administratives des régies financières.
En matière des dépenses, le Gouvernement prévoit de recruter des enseignements et personnels de santé, en se fondant sur des départs à la retraite d'une partie du personnel de l'Etat. Les biens et services ainsi que les autres charges se limiteront au strict minimum du fonctionnement de l'administration. «Ne progresseront que les dépenses sociales, pour préserver les couches sociales les plus vulnérables des effets négatifs d'ajustement».
La maîtrise des dépenses devrait contribuer à améliorer les recettes fiscales qui restent dominées par celles du secteur pétrolier suivies par les exonérations accordées dans le cadre des marchés publics.
Le budget de l'Etat, exercice 2019 prévoit en recettes la somme de 2.323.448 milliards de F.Cfa, en accroissement de 720.829 milliards de F.Cfa par rapport à l'exercice 2018. La contribution par composante du budget se présente comme suit: participation du budget général 2.240.825 milliards de F.Cfa); budgets annexes (10,016 de F.CFa); les comptes spéciaux du trésor (66,607 milliards de F.CFa).
S'agissant de la prévision annuelle des recettes, elle se décline ainsi qu'il suit: recettes fiscales (837 milliards de F.CFa dont 707 milliards de F.Cfa pour les impôts et taxes intérieures et 130 milliards de F.Cfa pour les taxes et droits de douane); dons, legs et fonds de concours (45, 650 milliards de F.Cfa); cotisation sociale (54,650 milliards de F.CFa). Les autres recettes s'élèvent à 1.385,901 milliards de F.CFa et comprennent: les taxes forestières (7 milliards de F.CFa); les recettes pétrolières estimées à 1.354.239 milliards de F.CFa; les recettes minières (1,500 milliards de F.Cfa); les revenus du portefeuille de l'Etat (15,62 milliards de F.Cfa).
Les dépenses budgétaires, quant à elles, sont arrêtés à 1.738.958 milliards de F.Cfa dont 374 milliards de F.Cfa pour le personnel, 354,350 milliards de F.Cfa pour l'investissement, etc. Le Gouvernement entend aussi procéder à la restructuration conséquente de la dette publique avec des assurances de financement des principaux créanciers du Congo, sans quoi, la soutenabilité des finances de l'Etat restent problématique. Cette restructuration pourrait se faire selon les options ci-après: rééchelonnement, l'annulation, le reprofilage et le refinancement.
Sur la résorption du déficit de la CRF, il est prévu dans les crédits de la dette publique, la somme de 12 milliards de F.Cfa au titre des arriérés des cotisations sociales (CRF et CNSS). En attendant le plan global d'apurement à mettre en place à l'issue de l'audit, les prévisions élaborées de la dette intérieure s'élèvent à 172 milliards de F.Cfa et concernent: les arriérés commerciaux, sociaux, cotisations sociales et les arriérés de Trésor.
Le volet social de la dette porte que les rubriques ci-après: droits des travailleurs des entreprises liquidées; droits des travailleurs des banques liquidées; victimes du 4 mars 2012; épargnants des banques liquidées et de la caisse nationale d'épargne, CRF et CNSS.
La dette commerciale, quant à elle, résulte des arriérés de paiement sur les marchés ou commandes publics déjà exécutés et facturés par les opérateurs économiques. Elle concerne le secteur privé formel et les créances des entreprises chinoises. L'emprunt obligataire émis sur le marché financier régional est également classé dans cette catégorie.
Somme toute, la dette commerciale comprend: l'emprunt obligataire, la dette vis-à-vis de la BEAC, la dette commerciale validée et les restes à payer du budget de l'Etat. Les charges de trésorerie en ce qui concerne la dette publique s'élèvent à 740 milliards de F.CFa. Elles se répartissent entre les groupes e créanciers suivants: dette extérieure (créanciers bilatéraux membres du club de Paris, créanciers multilatéraux, créanciers bilatéraux non membres du club de Paris, créanciers commerciaux: club de Londres, Traders, Afreximbank).
La dette intérieure comprend deux volets: la dette sociale et la dette commerciale.
Par ailleurs, des mesures ont été prises par le Gouvernement pour atténuer les tensions sociales observées notamment à l'Université Marien Ngouabi et au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, les sinistrés du 4 mars 2012 et le paiement des bourses des étudiants.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Célébration des 70 ans de la journée internationale des droits de l'homme

Le Congo engagé à faciliter le travail des défenseurs des droits de l'homme

Pour marquer la célébration de l'anniversaire des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par les Nations Unies, une cérémonie conjointe a été organisée par le Gouvernement, le Système des Nations Unies au Congo, à travers le centre d'information des Nations Unies (CINU) et l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville, le 10 décembre dernier. L'événement a été coprésidé par Ange Aimé Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Anthony Ohemeng Kwaku Boamah, coordonnateur du

Anthony Ohemeng Boamah

Bertrand Cochery

système des Nations Unies au Congo et Bertrand Cochery, ambassadeur de France, en présence de nombreux invités.
Le thème choisi pour célébrer la Journée des droits de l'homme en 2018 a été *«La pertinence de la Déclaration universelle des droits de l'homme à la lumière des droits de l'homme aujourd'hui, des inégalités, des changements climatiques et nouvelles technologies».* Il a été rappelé que la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 était une réponse aux affres et aux atrocités des deux guerres mondiales, qui a pris une importance prépondérante par la volonté des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui la citent expressément et l'intègre dans leurs constitutions. Anthony Kwaku Ohemeng Boamah, coordonnateur du système des Nations Unies au Congo, a relevé : *«Toutefois, les défis restent nombreux dans la pratique. 70 ans après le lancement de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, il est impérieux de réaffirmer les droits universels et indivisibles véhiculés dans cette Déclaration et d'évaluer l'état actuel de leur application à travers le monde».* A son tour, Bertrand Cochery, ambassadeur de France au Congo, a loué les efforts de René Cassin, juriste français, qui avait donné la forme au texte historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies au palais de Chaillot en France. Pour sa part, Ange Aimé Wilfrid Bininga, le ministre de la Justice a indiqué que le Congo était bien engagé à défendre les droits de l'homme. *«Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour créer un cadre favorable au travail des défenseurs des droits de l'homme. C'est d'ailleurs la raison de la mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue avec les organisations de la société civile de droits de l'homme».*

Philippe BANZ

Réunion des ministres en charge des mines des Etats membres de la CIRGEL

Renforcer la mise en œuvre du mécanisme par une formalisation du secteur minier artisanal

C'est à Brazzaville que s'est tenue le 7 décembre 2018, la 5e réunion des ministres en charge des Mines des Etats membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), sous le thème: *«Renforcement de la mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la CIRGL par une formalisation effective du secteur minier artisanal et une stratégie régionale appropriée sur l'or artisanal»*. Elle a été ouverte par le premier ministre Clément Mouamba, en présence de Pierre Oba, ministre de la Géologie et des mines, président de l'organisation regroupant les ministres en charge des Mines de la CIRGL et de Zachary Muburi-Muita, secrétaire exécutif de la CIRGL.

Photo de famille

Ouvrant les travaux, Clément Mouamba a rappelé que l'Initiative régionale sur les ressources naturelles (IRRN) est une émanation de la volonté des chefs d'Etat, adoptée lors du sommet extraordinaire du 15 décembre 2010, à Lusaka, en Zambie, en vue de l'application du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Région des Grands Lacs.
Selon le premier ministre, la ressource naturelle dont il s'agit est l'or artisanal, qui est la base de nombreuses problématiques posées par des activités menées essentiellement par les artisans nomades dans les zones enclavées ou à la lisière des frontières sensibles de certains Etats.
A l'issue des travaux, les ministres ont adopté le rapport de la 18e réunion du Comité régional sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ils se sont, en outre, engagés à prendre les mesures nécessaires pour que les fournisseurs des services de traçabilité cessent immédiatement de procéder à des audits des exportateurs de minerais.
Ils ont approuvé la stratégie sur l'or d'exploitation artisanale et à petite échelle de la CIRGL et exhorté les Etats membres à s'approprier les recommandations et activités de cette stratégie. Les ministres ont également pris acte de la mise en œuvre de l'Initiative de traçabilité de l'or artisanal (ITOA) en RD Congo et encourager le secrétaire de la CIRGL à effectuer une évaluation de cette initiative pour explorer les possibilités de son expérimentation dans les autres Etats membres.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Exclusif: interview de Jean-Claude Gakosso

Un nouveau pas dans la coopération Congo - Saint-Siège

Le Congo et le Saint-Siège sont engagés dans la consolidation de leurs rapports de coopération. Après la venue à Brazzaville du Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat du Pape François en février 2017, ces relations viennent de franchir un nouveau pas. Le mois dernier, le Parlement congolais a ratifié le protocole d'accord-cadre de cette coopération. La Semaine Africaine a demandé au ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, ce que cela représente pour son pays. Exclusif.

Jean-Claude Gakosso et le Cardinal Pietro Parolin, en février 2017.

Monsieur le Ministre, les deux chambres du parlement viennent de ratifier l'Accord-cadre de coopération qu'avaient signé en février 2017 le Congo et le Saint-Siège. Quelle portée pensez-vous que cet accord a pour notre pays ?

**Vous parlez bien du Saint-Siège. Donc de l'entité qui préside à la gouvernance de l'Etat du Vatican, lequel, en tant qu'Etat souverain, noue et développe des relations diplomatiques multiformes avec les autres Etats du monde. C'est à ce titre que le Secrétaire d'Etat, le Cardinal Pietro Parolin, a effectué, voici à présent deux ans, une visite officielle en République du Congo. L'accord qui avait alors été signé et qui vient, en effet, d'être ratifié a une haute portée diplomatique. En tout cas, il donne aux deux parties des coudées franches pour intensifier leur coopération. Aux missions classiques qu'on lui reconnait, l'Eglise a pris une série d'engagements à savoir, entre autres, le travail de ses fidèles dans nos établissements hospitaliers et pénitentiaires; l'organisation des activités de bienfaisance et d'éducation dans des centres d'accueil et de prise en charge des personnes âgées ainsi que des orphelins; l'animation et la gestion des établissements publics scolaires. Bref ! Il s'agit au fond d'un accord dynamique, un accord qui ouvre des perspectives inédites à notre coopération avec le Saint-Siège. Avec cet accord, comme Saint Pierre, nous tenons dans nos mains les clefs de l'Église !

L'Eglise est établie depuis plus d'un siècle au Congo dont elle partage les aspirations au mieux-être et à la paix. Y a-t-il un contentieux entre les deux malgré tout ?

**Si contentieux il y avait, la signature de l'accord dont nous parlons n'aurait sûrement pas été possible ou aurait été rendue plutôt difficile. L'acte en soi témoigne de l'excellence des relations entre notre pays et le Saint-Siège. Il n'est que de penser aux différentes visites du Président Denis Sassou-Nguesso au Vatican, où il a toujours été reçu avec respect et considération par le Pape lui-même. On peut se souvenir également de la visite du Pape Jean-Paul II à Brazzaville, en 1981, et de l'effervescence qu'elle avait suscitée au sein de la communauté chrétienne de notre pays. C'était quatre ans, à peu près, après la disparition tragique du Cardinal Biayenda. Cette visite avait indéniablement servi de dégel dans la relation entre le Congo et le Vatican, deux États qui n'étaient toujours pas parvenus à surmonter la crise provoquée par la «nationalisation du patrimoine de l'Eglise» par un régime de type bolchevique qui ne faisait guère mystère de son anticléricalisme.

Etes-vous à l'aise dans vos relations avec les églises et les croyants ?

**Je ne suis qu'un commis de l'Etat. L'Etat qui est mon employeur n'a pas de religion. Il protège tous les enfants de la nation dans une bienfaisante neutralité et respecte semblablement leurs intimes convictions. Croyants, non-croyants, agnostiques ou athées...chacun a toujours trouvé sa place au sein de la République, ici dans notre pays. Et c'est tant mieux qu'il en soit ainsi. En ce qui concerne votre humble serviteur, j'ai toujours sublimé l'amour du prochain («Aimez-vous les uns les autres...», disent les Ecritures). J'ai toujours prodigué la tolérance mutuelle, l'acceptation de la différence et l'accord du pardon. Je suis de ceux qui pensent qu'on s'enrichit forcément en s'ouvrant à l'autre. Je pense que toute la beauté de la vie réside dans la diversité du monde.

En rappel, il y a vingt ans environ, le Congo professait encore le communisme athée. Un accord avec le Vatican sonne comme une nouveauté. N'est-ce pas ?

**Sans doute. Je rappelle quand-même que même durant la période que vous évoquez, l'Eglise catholique n'a jamais été bannie dans notre pays. Elle existait et a toujours existé. Elle exerçait assez librement son sacerdoce, malgré la dépossession d'une part de son patrimoine par les plus zélés des «révolutionnaires» de l'époque. D'ailleurs, elle n'avait peut-être jamais suscité autant de vocations que durant cette période d'adversité. Le pays lui est redevable d'avoir façonné de son argile généreuse une bonne pléiade de cadres aujourd'hui au service de l'Etat.

Vous qui êtes du métier de l'actualité et de l'immédiateté, vous avez forcément noté le nombre impressionnant d'Ambassadeurs qui ont présenté leurs lettres de créance au Chef de l'Etat courant novembre et décembre. C'est cela la diplomatie d'ouverture tous azimuts que nous prônons aujourd'hui. Une farouche volonté de coopérer avec tous les Etats qui le désirent, dans un esprit «gagnant-gagnant» et, ce, dans le strict respect de la souveraineté de chacun.

Cet accord est le fruit de la diplomatie congolaise. Peut-on rêver d'une visite du Pape au Congo ?

**Le rêve est permis. Un rêve très largement partagé. Par ces milliers de Chrétiens qui veulent voir le chef de l'Eglise revenir au Congo, peut-être même dans les deux Congo, baiser la terre sacrée de nos aïeux, bénir ce fleuve éternel, don du Ciel, ainsi que Jean-Paul II, le Bienheureux, le fit en 1981. Pour ma part et me trouvant à Rome en octobre dernier, j'ai réitéré aux plus hautes autorités du Vatican l'invitation du Gouvernement congolais au Pape François. Le reste dépend et dépendra de l'agenda du Saint-Père, des projections stratégiques de ses conseillers ou des considérations que la diplomatie vaticane pourra avoir du contexte politique dans notre sous-région. Ce qu'il faut retenir, c'est que depuis que l'Accord-cadre a été signé et aujourd'hui ratifié, les deux Gouvernements travaillent avec entrain à donner une nouvelle impulsion à leur coopération...bien au-delà des voeux pieux et des incantations si souvent entendues.

Pour notre part, nous sommes en train de cerner les contours et d'évaluer les conditions d'ouverture d'une mission diplomatique auprès du Saint-Siège... lequel a la sienne chez nous depuis de longues années, cette «Nonciature Apostolique» dont la juridiction s'étend jusqu'au Gabon.

Propos recueillis par Albert S. MIANZOUKOUTA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: batia_paul@yahoo.fr- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT;
Rond-Point ex-«BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages - Pointe-Noire- Congo
Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte sous seing privé portant cession de parts sociales du quatre septembre deux mil dix-huit, à Pointe-Noire, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire, du sept décembre deux mil dix-huit, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement, le dix décembre deux mil dix-huit, à la recette de Pointe-Noire Centre, folio 227/28 N°9129, Monsieur Paul KASEMBELE, détenteur des Cinq cents (500) parts sociales composant le capital social de
la «SOCIETE DE SEPULTURE DE POINTE-NOIRE», Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 5.000.000 F. CFA, ayant son siège social sis aux Pompes Funèbres de Pointe-Noire, RCCM 08 B 310, a cédé à Monsieur Paul NGABABA, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité des parts détenues par lui et par conséquent, toute la société, faisant de ce dernier l'associé unique et le gérant de la «SOCIETE DE SEPULTURE DE POINTE-NOIRE».
En conséquence de cette cession, il a été décidé de la mise à jour des statuts de la «SOCIETE DE SEPULTURE
DE POINTE-NOIRE», reçue en dépôt au rang des minutes de Maître Paul Bernard BATIA, en date à Pointe-Noire du sept décembre deux mil dix-huit, enregistrée le dix décembre deux mil dix-huit à la recette de Pointe-Noire centre, folio 227/27 N°9128.

Pour avis,
Le Notaire.

Coup d'oeil en biais

Une femme enceinte écrasée par un train à Pointe-Noire!

Les vendeurs installés au bord des rails sont exposés au danger. Et ce qu'on craignait s'est produit samedi 5 janvier 2019 à la gare de Tié-Tié, à Pointe-Noire, où une femme commerçante, enceinte, a été écrasée par un train. Elle voulait sauver son fils qui se dirigeait vers le train qui passait, mais c'est elle-même qui a finalement trouvé la mort. C'est un corps déchiqueté qui a été placé à la morgue de la capitale économique.

A Dolisie, on a passé la fête les pieds dans l'eau

Dans plusieurs ménages, l'organisation du réveillon de la Saint Sylvestre a été perturbée par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville de Dolisie et qui ont inondé de nombreuses habitations. Dans certains quartiers, le niveau des eaux a atteint jusqu'à un mètre. Difficile d'avoir le coeur à la fête les pieds dans l'eau! Les Dolisiens interpellent les autorités municipales pour trouver des solutions à cette situation devenue récurrente en saison de pluie.

A Mfilou-Ngamaba, trois jeunes gens font la loi à l'arrêt Boulangerie

On ne sait pas ce qu'en pensent les autorités habilitées. A l'allure où se développe le phénomène, tous les arrêts de bus vont être transformés en «parking» où, pour prétendre prendre des passagers, les chauffeurs de taxis ''cent-cent'' et les contrôleurs de minibus doivent payer. Il y a deux semaines, à Mfilou-Ngamaba, trois jeunes gens se sont levés un matin et ont décidé de faire la loi à l'arrêt de bus situé en face de la boulangerie de la Réconciliation, sur l'avenue Ngangouelé. Ils exigeaient de l'argent aux «cent-cent» et minibus, souvent sous la menace. Les trois adolescents se vantent d'être reconnus par la Police. Et depuis leur installation, on ne cesse d'enregistrer des rixes avec les chauffeurs qui tentent de leur opposer de la résistance. Le commissariat de police de la zone est...à 300 mètres!

District de Mouyondzi: le village Moussanda sinistré

Des localités continuent de payer un lourd tribut à la météo exécrable de ces derniers temps. C'est le cas de Moussanda, village du district de Mouyondzi (département de la Bouenza), où la bourrasque du 31 décembre 2018, suivie d'une pluie torrentielle, a fait d'énormes dégâts matériels et humains. Au moins 47 maisons ont particulièrement souffert de son passage. Les unes se sont écroulées comme des châteaux de carte, les autres ont vu leurs toitures arrachées. De nombreux arbres fruitiers ont été déracinés. On a enregistré également des blessés. L'ampleur des dégâts est telle que la population a lancé un SOS à l'Etat. Le préfet de la Bouenza, le colonel à la retraite Jules Monkala-Tchoumou, s'y est rendu. Selon les habitants de Moussanda, c'est la première fois qu'une telle calamité s'abat sur leur village.

Alain Akouala-Atipault dénonce les accusations infondées

Il était un des invités du journal télévisé de 20h sur Télé-Congo, samedi 29 décembre dernier, pour commenter le discours du président Sassou-Nguesso sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès. L'ancien ministre Alain Akouala-Atipault avait abordé la question du dialogue national, notamment l'invite de l'Opposition au président de la République à répondre à sa demande à ce dialogue. Pour lui, la classe politique congolaise manque de culture du dialogue. Même au sein d'une même famille politique, entretenir des relations amicales avec un acteur d'une famille adverse est une trahison. Il a pris son propre exemple, certains membres de la Majorité présidentielle l'ayant accusé «de jouer double-jeu» parce qu'il cultive de bons rapports avec quelques acteurs de l'Opposition.

On ne respecte plus les cortèges funèbres

Naguère le respect aux morts était systématiquement observé. Les piétons s'immobilisaient sur les trottoirs. Les soldats saluaient le corbillard au passage. Les automobilistes ne faisant pas partie du cortège s'arrêtaient un instant. Bref, un sentiment de compassion régnait pour rendre hommage à celui qu'on accompagnait à sa dernière demeure. Aujourd'hui, au passage du corbillard, on savoure sa bière; on dialogue à tue-tête; on danse et on déguste sa cuisse de poulet braisée sur le trottoir, les automobilistes klaxonnent à tout bout de champ, etc.

Quelle insalubrité dans le sillage des bacs à ordures!

L'essoufflement dont fait montre Averda, la société de ramassage des ordures, fait souvent vite remettre au grand jour l'insalubrité de nombreux quartiers de la capitale. Le long des avenues Ngangouelé, Gilbert-Thomas Mankoundia et Ngamaba, dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, par exemple, les environs des bacs à ordures d'Averda sont souvent transformés en dépotoirs dont les odeurs nauséabondes et âcres agacent voisins et passants. Les agents de la société de ramassage n'enlèvent plus les ordures au même rythme qu'au début, quand ils passaient tous les jours.

Haute autorité de lutte contre la corruption

Déshabiller Pierre pour habiller Paul, le mal n'est-il pas ailleurs?

En vue d'obtenir des résultats probants dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, le Gouvernement s'est proposé de dissoudre la commission nationale de lutte contre la corruption et l'observatoire anti-corruption qu'il avait pourtant créée, en 2004 et 2007 et reformée en 2017. A la place, il a créé une autorité administrative indépendante dénommée Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC). La loi a été votée par les deux chambres du Parlement.

Clément Mouamba

L'efficacité. Tel est le but recherché par le Gouvernement en prenant la décision de dissoudre les deux structures de lutte contre la corruption qui, en réalité, est une mission de service public qui relève de la compétence du pouvoir exécutif. *«La haute autorité de lutte contre la corruption jouit d'une incontestable indépendance. Cette indépendance porte d'abord sur le caractère non-renouvelable du mandat de ses membres nommés par décret suite à un appel à caractère. Le caractère non-renouvelable du mandat crée une certaine indépendance de la personne vis-à-vis de l'autorité de nomination. Ensuite, cet organe ne rend compte à aucune autorité de la République, exceptée la production d'un rapport d'activités au président de la République, au président du Sénat, de l'Assemblée nationale, au premier ministre et au ministre de la Justice», a soutenu Ange Aimé Wilfrid Bi*ninga.

Ce faisant, la nouvelle structure assurera les «missions de prévention et disposera des pouvoirs d'investigations étendus, un droit de saisine directe des instances judiciaires, l'obligation d'adresser, chaque trimestre, à terme échu, un rapport d'activités au plus hautes autorités de l'Etat», a défendu le ministre.

Pour lui, seul le président de la République est habilité à saisir la haute autorité de lutte contre la corruption. Le premier ministre, quant à lui, est exclu de cet exercice parce qu'il n'y a pas de *«dyarchie au sein du pouvoir exécutif»*, a-t-il indiqué.

Le ministre de la Justice a, par ailleurs, tenu à rassurer qu'il n'y aura pas de conflit de compétences entre la Haute autorité de lutte contre la corruption et les organes des force de l'ordre, notamment les officiers de police judiciaire impliqués dans les enquêtes de police en matière de corruption et de fraude. *«Les membres de la haute autorité de lutte contre la corruption n'ont pas la qualité d'officiers de police judicaire et ne peuvent par conséquent, avoir les mêmes attributions que ces derniers», a expliqué Ange Aimé Wilfrid Bi*ninga.

Quant au sort du personnel des anciennes structures à dissoudre, le ministre a simplement fait constater que ces deux entités ne disposaient pas de personnel. *«Même s'elles en disposent, les fonctionnaires évoluant dans ces deux structures regagneront leur administration d'origine et les agents contractuels seront transférés de droit dans la nouvelle structure».*

La déclaration de patrimoine, une illusion!

Déjà inscrite dans la Constitution, cette disposition n'a jamais été représentée. Et pourtant, elle contribue à la promotion de la bonne gouvernance. Car il est fait obligation à tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci.

En application de cette disposition, la loi sur l'obligation de déclaration de patrimoine votée par le Parlement détermine les autorités soumises à cette obligation ainsi que les modalités y relatives. Au titre des autorités concernées, il y a, notamment, le président de la République, le premier ministre, les membres du Gouvernement, les présidents et membres des bureaux des institutions constitutionnelles, les directeurs généraux et les directeurs centraux des administrations publiques, les autorités judiciaires, les comptables publics et les gestionnaires de crédits.

La déclaration des biens est faite devant la Cour Suprême dans les trois mois qui suivent la prise de fonction. Une confrontation est organisée entre celle-ci et la situation du patrimoine de l'intéressé au moment de la cessation de ses fonctions.

Le choix de la Cour Suprême s'explique, selon le ministre, par le caractère solennel de la déclaration et du rôle de cette juridiction en tant qu'organe de poursuites contre toute personne assujettie à cette obligation qui ne s'y conformera pas.

S'agissant du principe classique de la non-rétroactivité, cette loi s'appliquera à toutes les situations qui lui sont postérieures. Ce qui veut dire que les citoyens élus ou nommés à des hautes fonctions publiques avant son entrée en vigueur, ne seront pas soumis à l'obligation de déclarer leurs patrimoines immédiatement. Pour les citoyens élus, cette obligation s'imposera au prochain mandat et pour les citoyens nommés, aux prochaines nominations après l'entrée en vigueur de la loi qui garantit le caractère confidentiel de la déclaration de patrimoine.

Ainsi, l'obligation est faite aux membres de la Cour Suprême de sceller la déclaration devant l'intéressé et de l'ouvrir devant lui. Donc, à la fin de son mandat. La loi ne prend pas en compte les dirigeants des sociétés privées qui travaillent en partenariat avec l'Etat et ses démembrements dans la mesure où leur activité principale ne les met pas forcément en contact avec les deniers publics.

KAUD

Droits de l'homme

Le Congo a enregistré des progrès, selon le ministre Bininga

La Journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre de chaque année, a été l'occasion pour le Gouvernement congolais de se réjouir des avancées dans ce domaine. Pour la commémoration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'année 2018, le thème choisi a été: *«La pertinence de la déclaration universelle des droits de l'homme à la lumière des droits de l'homme d'aujourd'hui, des inégalités, des changements climatiques».*

Ange Aimé Wilfrid Bininga

Le Gouvernement, dans une déclaration du ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Ange Aimé Wilfrid Bininga, indique que le Congo *«a passé avec succès son troisième examen périodique universel, devant le conseil des droits de l'homme des nations unies»* le 14 novembre dernier. La déclaration universelle des droits de l'homme, a-t-il rappelé, *«nous responsabilise tous. Notre humanité commune est enracinée dans les valeurs universelles qu'elle proclame. L'égalité, la justice et la liberté préviennent la violence et maintiennent la paix».*

«La République du Congo a présenté à la communauté internationale les résultats de la mise en œuvre des recommandations acceptées au cours du deuxième cycle de l'examen périodique universel qu'elle avait passé le 30 octobre 2013. Ces progrès portent notamment sur le cadre normatif et institutionnel, la coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme, l'égalité de genre, la promotion et la protection des droits de l'enfant ainsi que celles des catégories sociales vulnérables, les droits économiques, sociaux et culturels, de même que sur le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice et l'administration pénitentiaire», a-t-il soutenu.

Il a affirmé qu'au cours de ces dernières années, la République du Congo avait ratifié et adhéré à la plupart des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels elle n'était pas partie. Il a souligné par ailleurs qu'après son passage au deuxième cycle de l'EPU, la république du Congo avait poursuivi le processus de réforme de son cadre normatif interne. L'une de ces réformes a concerné la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 25 octobre 2015. Pour le ministre de la Justice, ce texte fondamental traduit la volonté d'harmonisation de la législation nationale avec les instruments juridiques internationaux et régionaux.

Selon lui, *«dans le cadre de ses engagements internationaux, la République du Congo collabore parfaitement et en toute transparence avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme».*

Pascal AZAD DOKO

Défense: Congo-Angola

Coopérer pour faire face aux différents défis

Le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, s'est entretenu avec le nouvel ambassadeur d'Angola au Congo, Vicente Muanda, en décembre dernier, à Brazzaville. Au cœur de leurs entretiens, la prise de contact, l'état de la coopération militaire entre les deux pays, ainsi qu'un échange d'informations et d'expertises, etc.

Charles-Richard Mondjo et Vicente Muanda.

Pour Vicente Muanda qui s'est dit heureux de travailler au Congo un pays qu'il connaît bien, il s'est agi d'une visite de courtoisie: *«J'ai présenté mes lettres de créances au Président Denis Sassou-Nguesso, le 22 novembre dernier. Je pense que notre objectif principal c'est de renforcer cette coopération. Sur le plan de la formation par exemple, il y a l'échange des cadres qui se fait régulièrement. Outre cela, nous avons des défis communs: le Congo et l'Angola font partie du Golfe de Guinée, de la CEEAC, de l'Union Africaine et de la CIRGL. Je pense que les deux pays doivent continuer à coopérer pour faire face à ces défis. Les fruits de notre partenariat sont nombreux, et nous croyons que les deux pays doivent travailler davantage pour entretenir ses relations»,* a-t-il déclaré.

A rappeler que la coopération militaire entre le Congo et l'Angola est régie par un accord de coopération militaire et technique signé le 31 mars 2015 à Luanda. Les deux pays entendent aussi renforcer cette base juridique de coopération par la signature des accords subséquents en matière de formation et de sécurité maritime. Les deux pays ont au mois d'octobre 2018 tenu la réunion bilatérale entre la province angolaise du Cabinda et les départements de Pointe-Noire, du Niari et du Kouilou au Congo. Cette réunion a traduit l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les deux peuples.

Alain-Patrick MASSAMBA

Hydrocarbures

Attribution des licences d'exploration à trois sociétés pétrolières

A l'occasion de la 25e Semaine africaine du pétrole qui a eu lieu début novembre 2018 à Cape Town, en Afrique du Sud, le Congo a lancé un nouveau cycle de licence ou permis d'exploration.

Autrement dénommé «Round d'exploration», ce cycle qui réunit l'ensemble des pays producteurs de pétrole africains ainsi que les sociétés pétrolières de par le monde, est un rendez-vous annuel où les appels d'offres à l'attention des sociétés pétrolières opératrices sont présentés par les pays pétroliers africains. L'offre présentée par l'Etat congolais comprend 18 blocs, dont 5 dans le bassin terrestre de la cuvette, 5 en offshore peu profonds, 5 autres dans des eaux profondes et ultra-profondes et 3 en on shore dans le bassin côtier. Il n'est pas exclu que Total propose une offre pour l'un ou l'autre de ces blocs.

Les entreprises pétrolières intéressées ont jusqu'au 30 juin 2019 pour soumettre leurs offres. Les résultats de l'attribution des licences seront publiés en septembre 2019.

Au cours de cette Semaine africaine du pétrole, le ministère des Hydrocarbures a annoncé les résultats du Round d'exploration de 2016. On croit savoir que trois permis ou licences d'exploration ont été attribuées. Le Bloc Marine 21 a été attribué à la société américaine Kosmos Energy, qui ferait ainsi son entrée dans le pétrole congolais, tandis que le bloc Marine 27 est revenu Perenco, une société déjà présente au Congo. Total E&P Congo est en bonne passe pour remporter la concession de la licence pour le bloc Marine 20.

Il faut noter qu'entre la période d'exploration et celle de développement ou d'exploitation, il peut passer au minimum 4 ans, si jamais l'exploration s'avère positive.

Au 31 décembre 2017, les réserves de pétrole du Congo s'élevaient à environ 496.847.000 bbl (1P) et 2.613.793.000 bbl (2P). Et les réserves de gaz à 200 milliards de m^3.

Le Congo est devenu membre de l'OPEP en juin 2018. L'industrie pétrolière a, semble-t-il, encore de beaux jours devant elle au Congo, à condition que le prix du baril reste haut. Quitte à faire bon usage des recettes…

Jean BANZOUZI MALONGA

Forum national sur la retraite

Doter la CRF et la CNSS d'un statut juridique de droit privé

«Quelle retraite pour demain?». Tel était le thème du Forum national sur la retraite qui s'est tenu du 13 au 15 décembre 2018 à Kintélé (Brazzaville), sous le haut patronage du premier ministre, Clément Mouamba et la présidence de Firmin Ayessa, vice-premier ministre chargé de la Fonction publique. L'objectif étant d'engager une réflexion constructive sur l'avenir du système des retraites congolais. Jean Christophe Nguiza, ministre centrafricain du Travail, de l'emploi et de la protection sociale; Innocent Makoumbou, secrétaire exécutif de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale «CIPRES», étaient également présents.

Photo de famille

L'organisation de ce Forum a été motivée par une double exigence: la nécessité pour le Congo, en tant que membre de la CIPRES, d'exécuter la décision du 18 février 2016 recommandant, entre autres, la tenue de forums nationaux destinés à réfléchir sur l'avenir des régimes de retraite dans les pays de la zone CIPRES. Ensuite, les incertitudes qui pèsent actuellement sur les retraites au Congo, constituant une préoccupation qui exige un effort de réflexion approfondie en vue d'assurer la survie de notre système de retraite.

Le Forum a recommandé de doter les caisses d'un statut juridique de droit privé, gérant un service public, et jouissant d'une autonomie financière et administrative, conformément à des recommandations de la CIPRES. Pour y parvenir, il faut mettre en place et rendre opérationnelle la caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE); évaluer la dette sociale de l'Etat envers les caisses de sécurité sociale, en vue de sa prise en compte dans les différentes négociations en cours; réaliser les études actuarielles des régimes de retraite gérés par les caisses de sécurité sociale aux fins de procéder aux réformes paramétriques adaptées; identifier, dans la structure des recettes de l'Etat, celles qui peuvent contribuer au financement des régimes de retraite complémentaire obligatoire par capitalisation.

S'agissant de l'extension du régime de retraite aux populations actives non couvertes, il a été recommandé la mise en place d'un cadre juridique; d'instituer un régime obligatoire de protection sociale pour les professions libérales et les autoentrepreneurs. De façon générale, les participants recommandé la mise en place d'un organe de suivi de l'application de toutes les recommandations prises.

Pour Firmin Ayessa, ce forum a été l'occasion d'une réflexion froide sur une cause dont le caractère essentiel et vital n'a jamais fait l'ombre d'un moindre doute au Congo depuis la période coloniale.

Le premier ministre Clément Mouamba a estimé que protéger les retraites contre les aléas et les vicissitudes de la vie est une responsabilité des employeurs au premier rang desquels se trouve l'Etat.

Pascal AZAD DOKO

Cours d'administration militaire (CSAM)

Les diplômés prêts à affronter les réalités du terrain

La première session du cours supérieur d'administration militaire s'est achevée officiellement le 20 décembre 2018, à l'Académie militaire Marien Ngouabi, à Brazzaville. Placé sous la tutelle de la Direction de l'administration et des finances du ministère de la Défense nationale, ce cours qui a commencé le 9 juin dernier a connu la participation de 51 officiers stagiaires de la Force publique dont cinq officiers de Police, trois de la Gendarmerie et trois officiers féminins.

Les officiels posant avec les officiers stagiaires

Il visait essentiellement quatre objectifs: dispenser les connaissances nécessaires à l'exercice des fonctions au niveau des commandements et des administrations centrales du ministère de la Défense nationale; préparer à l'environnement opérationnel et international de niveau Etat-major; raffermir les connaissances en matière de déontologie administrative; renforcer et actualiser les connaissances d'ordre juridique, économique et financier.

Les enseignements dispensés étaient répartis en quatre grands modules: les connaissances opérationnelles, les connaissances générales et l'informatique; les connaissances interarmées qui regroupait les enseignements dispensés dans les cadre de la coopération multilatérale, régionale et sous régionale; le profil d'administration (cœur de métier) axé sur les enseignements de spécialisation sur l'action administrative au niveau des commandements organiques et des directions centrales au sein du ministère de la Défense nationale qui a permis aux diplômés de s'imprégner pleinement des responsabilités de la chaîne administrative; et des activités diverses notamment le voyage d'études réalisé en zone militaire de défense n°5 Ouesso qui a permis la découverte de l'environnement administratif de ce milieu professionnel, son fonctionnement, etc.

Les résultats rendus publics par le commissaire-colonel, directeur du CSAM, Juste Abdon Della consacre l'admission des 51 stagiaires, soit un taux de réussite de 100% sanctionné par une moyenne générale de 13,69/20.

Pour le commissaire en chef de première classe, directeur général de l'administration et des finances du ministère de la Défense nationale, Alain Yves Aignan Mpara. *«Ce cours, dans sa conduite et ses objectifs visés intègrent bien la dynamique de modernisation de la chaîne administrative, qui se transcrit sur le long terme, mais qu'il faut jour après jour consolider. Cette consolidation commencera par le bon emploi, au sein de nos composantes organiques et directions centrales, de ces hommes et dames, afin de leur donner l'occasion de faire le lien avec la formation acquise durant ce stage».*

Alain-Patrick MASSAMBA

Conseil national de la fédération des terriens du Congo «FTC»

La nouvelle loi foncière ne faiblit pas le combat des terriens

Le Conseil national de la Fédération des terriens du Congo a tenu samedi 22 décembre dernier, dans la salle de conférence de la préfecture de Ouesso, dans le département de la Sangha, sa troisième session ordinaire, sous l'autorité d'Aristide Mampouya, président du bureau coordonnateur national. L'objectif était d'apprécier le bilan des activités du bureau coordonnateur national et de la commission nationale de suivi et d'évaluation. Le conseil a saisi cette opportunité pour analyser le contenu de la nouvelle loi foncière. C'était en présence d'Albert Mboungou Kimbouala, secrétaire général, représentant le préfet du département, Aimé Momba, secrétaire exécutif du conseil municipal, représentant le Maire de la ville, Ninon Armel Ibara, directeur départemental du cadastre, Emile Biaking, directeur départemental du domaine de l'Etat. Ainsi que Emmanuel Djomo, représentant de la chefferie traditionnelle de la localité.

Cette session du conseil national qui s'est tenue dans l'intervalle des assemblées générales conformément aux statuts, a permis aux conseillers nationaux d'adopter les rapports du bureau coordonnateur national et de la commission nationale de suivi et d'évaluation. Ainsi que le projet du budget exercice 2020-2023 arrêté à la somme de 13.190.000 FCFA.

Analysant le contenu de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains promulguée par le président de la République, les conseillers nationaux ont estimé que cette loi comporte des incohérences qu'il faille corriger. *«Le combat des terriens est irréversible».*

Aristide Mampouya

Tous les documents adoptés à cette session seront soumis à l'approbation de la troisième assemblée générale ordinaire prévue en août prochain à Dolisie dans le département du Niari. Occasion de plus pour la FTC de réaffirmer son ancrage dans des actions plus importantes et contributives au développement du Congo.

A rappeler qu'a cette occasion, Aristide Mampouya et Alfred Moe-Nzinga, respectivement président et vice-président du bureau coordonnateur national de la FTC ont été vivement ovationnés pour avoir été décoré par le président de la République il y a quelques mois à titre normal dans l'ordre de la médaille d'honneur au grade de médaille bronze.

Les conseillers nationaux ont exprimé leurs vifs et sincères remerciements au président de la République pour l'honneur fait à leur organisation. Les conseillers ont également adressé une recommandation au premier ministre, Clément Mouamba d'exhorter le Gouvernement de la République de l'environnement et de la préservation de l'écosystème national ainsi que du patrimoine foncier des terriens.

Dans son mot de bienvenue, le président de l'association départementale des terriens de la Sangha, Evariste Thomas Yanga-Yanga, tout en remerciant le bureau coordonnateur national s'est félicité de l'honneur qui a été fait à l'ensemble des terriens de la Sangha en accueillant les assises du conseil national de la FTC.

Aristide Mampouya a, quant à lui, fixé l'auditoire sur les motifs et la quintessence de cette session.

Clôturant les travaux, le président du bureau coordonnateur national de la FTC, a félicité les conseillers nationaux pour le sérieux et la diligence dont ils ont fait montre durant les travaux, ainsi que les résultats obtenus.

P.A. D.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex-air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06 664.85.64/04 432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

PEN & PROCESS CONGO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de FCFA : Un Million (1.000.000)
Siège social : Pointe-Noire, vers la 2ème entrée BOSCONGO, Centre-ville
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n°CG/PNR/18 B 421

ANNONCE LEGALE

Suivant acte sous seing privé, établi en date à Pointe-Noire, du 1er Novembre 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 Novembre 2018, enregistré aux domaines et timbres à Pointe-Noire, en date du 16 Novembre 2018, sous le folio 200/14 N°565, il a été constitué une société, qui est immatriculée au Registre Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM CG/PNR/18 B 421, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Objet : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

-L'aide à la gestion et à la réalisation des grands projets ou programmes industriels pétroliers, chimiques, nucléaires, miniers et autres, soit par la mise à disposition de compétences internes ou externes à la société, soit par la mise à disposition de services conçus sur mesure ;

- L'exécution de toutes études et recherches, de toutes prestations de services notamment l'ingénierie, la conception ;
- La fourniture de tous types de formation notamment dans le domaine des industriels du pétrole, du gaz… ;
- Les travaux industriels ;
- La maintenance d'usine ; La location de matériel de levage ;
- L'achat, la location et la vente de tout matériel ou bien pouvant être utilisés par ces industriels ;
- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes entreprises commerciale, industrielle ou financière, au Congo ou à l'étranger, par voie de création des sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, soit par association, alliance ou fusion ou autrement, sous quelque forme que ce soit.

Dénomination sociale : La société est dénommée PEN & PROCESS CONGO en sigle « PP CONGO ».

Siège social : sis Centre-ville de Pointe-Noire, vers la 2e entrée BOSCONGO, République du Congo.

Capital social : Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales égales d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées d'un (1) à cent (100).

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/18 DA 2976.

Fait à Pointe-Noire, le 30 Novembre 2018.

Pour avis.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Gabon

Le Gouvernement dit avoir étouffé la mutinerie dans l'oeuf

Très tôt lundi 7 janvier 2019, des militaires ont tenté de prendre le contrôle de la radio nationale à Libreville. Leur mouvement entendait réagir au discours à la nation du président Ali Bongo Ondimba donné depuis Rabat la capitale du Maroc où il passe sa convalescence. Les mutins voulaient mettre en place un Conseil national de restauration. Mais, le ministre de la Communication Guy-Bertrand Mapangou, porte-parole du gouvernement, a annoncé que les mutins avaient été arrêtés par les hommes du GIGN gabonais.

Les mutins lors de leur proclamation aux médias

Le signal de la Radio télévision gabonaise avait été coupé. Mais d'après le ministre Guy-Bertrand Mapangou, porte-parole du gouvernement, *«aucune caserne n'a suivi l'appel»* lancé par ces hommes, *«une dizaine de militaires»*. Des tirs avaient été entendus dans le centre de Libreville pendant que quelques jeunes éléments de la Garde républicaine avaient pris le contrôle de la Radio télévision gabonaise.

A la tête de cette mutinerie, un certain lieutenant Kelly Ondo Obiang, qui s'est présenté comme commandant adjoint de la Garde républicaine et président du *«Mouvement patriotique des jeunes des forces de défense et de sécurité du Gabon (MPJFDS)»*. Le message radiodiffusé du soldat expliquait qu'*«une fois encore, une fois de trop, les conservateurs acharnés du pouvoir dans leur basse besogne continuent d'instrumentaliser et de chosifier la personne d'Ali Bongo Ondimba en mettant en scène un malade dépourvu de plusieurs de ses facultés physiques et mentales»*.

Aussitôt après la lecture du message des putschistes, des blindés des forces de sécurité gabonaises ont bloqué l'accès au boulevard Triomphal, autour de la Radio télévision gabonaise, sur les ondes de laquelle la communication a tourné en boucle.

Kelly Ondo Obiang a expliqué par ailleurs avoir «décidé ce jour de prendre ses responsabilités afin de mettre en déroute toutes les manœuvres en cours visant la confiscation du pouvoir par ceux qui dans la nuit du 31 août 2016 ont lâchement fait assassiner nos jeunes compatriotes avec le soutien des institutions illégitimes et illégales». Il a dit lancer une «opération Dignité», appelant «toutes les forces de sécurité» et «la jeunesse gabonaise» à se joindre au mouvement et à prendre le contrôle des moyens de transport, casernes, etc.

La capitale gabonaise a connu des heures d'incertitude

Parmi plusieurs personnalités citées nommément par les mutins comme les soutenant: le général Jean Philippe Ntumpa Lebani, qui avait purgé une peine de prison pour une précédente tentative de coup d'Etat avortée en 2009, le colonel Rapontchombo, officier de l'armée de terre, ainsi que plusieurs acteurs de la société civile, réputés proches de Jean Ping, le syndicaliste Jean Rémi Yama et la chercheuse Laurence Ndong, Marcel Libama de l'Union nationale, l'avocate Paulette Oyane et Bertrand Zibi, ancien député démissionnaire du Parti démocratique gabonais (PDG).

Aristide Ghislain NGOUMA

Centrafrique

Affrontements entre l'armée et les rebelles dans le Sud-est

Depuis quelques jours, des combats opposent des groupes armés et l'armée à Bakouma, ville minière du Sud-est du pays. Ces affrontements mettent aux prises notamment deux groupes armés issus de la coalition de l'ex-Séléka, des miliciens antibalaka (anti-machettes) et l'armée centrafricaine, les FACA. Les rebelles issus de l'ex-Séléka sont constitués d'hommes du groupe armé Union pour la paix en Centrafrique (UPC) qui ont combattu aux côtés du FPRC, deux forces qui étaient jusqu'ici présentes dans Bakouma.

Cette ville située à une centaine de Km de Bangassou, chef-lieu de la préfecture du Mbomou constitue une zone dépourvue du réseau téléphonique où l'accès à l'information reste compliqué. Des Casques bleus de l'ONU y ont été déployés aux côtés des FACA. Dans les affrontements de ces jours-ci, au moins une dizaine de personnes ont été tuées. Depuis 2017, la ville est sous la coupe de milices antibalaka.

Chaque jour, des groupes armés écument la RCA

En octobre, au lendemain de la destitution du président de l'Assemblée nationale Karim Meckassoua, l'ex-Séléka avait donné un ultimatum de 48 heures aux représentants de l'Etat centrafricain pour quitter les zones du pays sous son contrôle. Le président destitué était député du troisième arrondissement de la capitale, Bangui, qui comprend le PK5, le quartier abritant la majorité des musulmans mais très souvent pris pour bastion des rebelles.

De nouveau en proie aux combats, la ville de Bangassou était déjà l'épicentre de violences meurtrières en mai 2018. La force de maintien de la paix en Centrafrique, la MINUSCA y a également essuyé des tirs, en juillet et des jeunes s'y arment en prévision d'affrontements avec les anti-balaka. Face à cette escalade de violences, le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) a annoncé que les équipes de quatre ONG internationales et de deux agences de l'ONU ont dû quitter Bangassou pour Bangui. La ville est devenue le point de passage de milliers de réfugiés.

Quelques jours auparavant, cinq Casques bleus de l'ONU avaient été tués dans l'attaque de leur convoi sur la route près de Bangassou.

Azer ZATABULI

Elections générales en RD Congo

L'attente des résultats de plus en plus longue

La proclamation des résultats provisoires des élections du 30 décembre dernier était toujours attendue. Ils n'ont pas été publiés le dimanche 6 janvier 2019 comme prévu. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) présidée par Corneille Nangaa qui s'est réunie en plénière à Kinshasa le même dimanche a annoncé un report de date, sans précision. A l'issue de sa réunion, la commission a indiqué qu'elle n'avait centralisé qu'un peu plus de la moitié des bulletins de vote.

Corneille Nangaa s'attire tous les regards

La CENI s'est réunie pour évaluer, précisément, le processus de compilation des résultats. Corneille Nanga, a spécifié que la commission n'avait centralisé qu'un peu plus de la moitié des bulletins de vote soit 53% des suffrages. Trop peu, selon lui, pour annoncer des résultats, même provisoires.

«Les travaux de ramassage des transmissions de plis de différents bureaux de vote se poursuivent, non seulement vers les différents centres locaux des compilations mais aussi vers les autres destinataires légaux. Le taux de traitement qui était de 20% le 3 janvier 2019, tel qu'annoncé lors de ma dernière conférence de presse, est à ce jour à 53%», a déclaré Corneille Nangaa.

Interrogé sur une nouvelle date pour l'annonce des résultats, le président de la CENI a indiqué: *«Je ne voudrais pas vous dire que je vais annoncer (les résultats Ndlr) mardi, pour que je revienne encore mardi pour vous dire: non, non ce n'est pas possible. Laissez la CENI travailler!»* Cette situation provoque, du côté de l'opposition notamment, la crainte que ces délais ne servent à «tripatouiller» les résultats.

Le porte-parole du candidat de l'opposition Martin Fayulu a ainsi appelé la Commission électorale samedi, à ne pas retarder l'annonce des résultats.

Dans les rangs de la majorité, au contraire, le porte-parole André Alain-Atundu, a appelé à faire confiance à la CENI. *«Compte tenu de l'immensité du pays, il faut faire, à celui qui est chargé de collationner les résultats, le crédit de la bonne foi et de la confiance à la commission électorale», a-t-il dit.*

Dans l'attente des résultats, les fils et filles de la RD Congo sont partagés entre la peur et l'espoir. La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) qui a été taxée de partisane par la CENI, exige que cette instance ne proclame que les résultats issus des urnes. Ayant déployé le plus grand nombre d'observateurs à travers le pays pour suivre le déroulement du scrutin, la CENCO suit de bout en bout le processus pour le bien de tout le peuple de ce pays, voisin immédiat de la République du Congo.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

IN MEMORIAM

20 décembre 2015 - 20 décembre 2018

Cela fait trois ans que notre frère, le juge Jean-Marie MABOUNDA MANGANDZA a rejoint par son décès tous les membres défunts de notre grande famille, «qui nous ont précédés, marqués du signe de foi et qui dorment dans la paix…. dans l'espérance de la Résurrection»!

Oui, nous gardons en mémoire et nous nous souvenons de tout ce qui était dit et fait lors de ses obsèques le 30 décembre 2015 à Brazzaville. La parole finale de l'oraison funèbre de notre frère Charles Emile Apesse reste d'actualité: «A Dieu, Jean-Marie, et surtout merci, merci d'avoir contribué durant ton existence terrestre, à l'ordre, la justice, la paix et l'harmonie. Tu resteras longtemps pour nous un exemple».

Oui, contrairement à l'effectivité, plus les années s'écoulent, plus toute notre grande famille ressent ton absence, Jean-Marie! Mais la même grande famille expérimente simultanément ta présence à travers les éléments et les faits qu'elle vit. En clair, c'est l'expérience de ta présence-absence que nous vivons.

Jean-Marie, nous implorons ta bonté du Seigneur pour que tu demeures dans la joie, la paix et la lumière du Christ. Merci!

Ton frère, Mgr Daniel MIZONZO, évêque

Lutte contre la malnutrition

Une feuille de route pour lutter contre la malnutrition

Le mouvement Sun-Congo, par le secrétariat général de la présidence de la République, a organisé un atelier sur l'élaboration d'une feuille de route 2019-2020 d'une mise en œuvre coordonnée des actions de nutrition. Les travaux tenus dans la salle des banquets du palais du peuple, à Brazzaville, en décembre dernier, ont été ouverts et clôturés par Jean-Baptiste Ondaye, secrétaire général de la présidence de la République, en présence de Guy Michel Mbemba, chargé de programme mère et enfant à l'OMS Congo, sénateur Théophile Adoua, président du groupe parlementaire du Parti congolais du travail, à l'ouverture et du député Faustin Elenga, 1er vice-président de la Commission environnement et travaux développement durable à l'Assemblée nationale, à la clôture des travaux.

Faustin Elenga, Jean –Baptiste Ondaye et Guy Michel Mbemba

L'objectif visé a été d'énoncer de façon précise les grandes orientations relatives à l'exécution des actions en faveur de la nutrition. Ces actions ont été déclinées en activités à mener pour atteindre des objectifs définis dans le cadre stratégique de lutte contre la malnutrition.

Cette rencontre a rassemblé les membres du comité ad 'hoc de lutte contre la malnutrition, venus des administrations publiques et des institutions, notamment du parlement et des différents ministères. Ils ont défini des actions insérées dans la feuille de route 2019-2020 et adopté cette feuille de route.

Au regard de l'évolution des échanges, malgré des efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la réponse multisectorielle à la malnutrition, la situation nutritionnelle au Congo reste marquée par une prévalence du retard de croissance. Beaucoup reste à faire en vue de l'atteinte des cibles en matière de nutrition et de l'objectif 2 des Nations Unies portant sur le développement durable (ODD). Des défis énormes se posent en termes de mobilisation des ressources pas uniquement auprès du Gouvernement, mais auprès du secteur privé pour la mise en œuvre des interventions de nutrition. C'est pourquoi l'un des rôles du point focal Sun Congo est de participer avec les partenaires techniques et financiers à la mobilisation des financements conséquents. Clôturant les travaux, Jean –Baptiste Ondaye a dégagé l'importance de la feuille de route adoptée. *«Cette feuille de route constitue à n'en point douter une pièce maitresse de nos interventions dans le domaine de la lutte contre ce fléau. Elle donne, non seulement, les orientations nécessaires pour l'action, mais elle est aussi à la base des documents opérationnels et de suivi-évaluation indispensables à la réussite de notre lutte. Pour la remporter, nous avons besoin de l'apport, aussi minime soit-il, de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette grande cause. C'est pourquoi, je vous invite à ne ménager aucun effort, aucune ressource pour que la lutte contre la malnutrition soit une réussite dans notre pays».*

Philippe BANZ

Ecole spéciale de Brazzaville

La principale difficulté est la précarité financière

L'action posée par le personnel de la BGFIBank Congo, en décembre dernier, en remettant un don de divers objets didactiques à l'école spéciale de Brazzaville a sauvé cette entité scolaire en proie à de nombreuses difficultés dans son fonctionnement, dont la principale est la précarité financière. Ce don a été réceptionné par la sœur Brigitte Liyombi, responsable de cette école. La délégation des travailleurs de la BGFIBank Congo a été conduite par Goma Ta-Lian, directeur adjoint des opérations à la BGFIBank, en compagnie de quelques membres du comité directoire.

Sœur Brigitte Liyombi recevant un don des travailleursde la BGFIBank

Le groupe BGFIBank, à travers sa fondation, a institué depuis 2015 le *«BGFIDay»*, journée de remise de don qui se tient tous les ans à la mi- décembre. Cette journée est axée sur le partage des valeurs et la promotion de la citoyenneté du groupe dans ses territoires d'implantation. C'est dans ce cadre que les travailleurs de cette banque ont doté l'école spéciale du matériel pour le bricolage et les activités manuelles dans les salles de classe, ainsi que pour la psychomotricité et la pratique des activités sportives.

L'école spéciale est une entité scolaire particulière. En faisant la présentation de son école à ses donateurs, la sœur Brigitte Liyombi a décrit l'ossature de l'établissement et la catégorie des enfants qui le fréquentent. Cette école créée en 1975, accueille actuellement 1735 élèves, dont 874 filles. Ce sont des enfants déficients de toutes sortes. Parmi eux, il y a des déficients physiques, des déficients mentaux légers, des déficients intellectuels, des enfants en difficulté de langage, des enfants souffrant de troubles mentaux, des enfants affectés par le manque d'affection et des enfants déscolarisés qui viennent pour une remise à niveau. Ces enfants vulnérables sont répartis en plusieurs sections, afin de les rattraper dans leur insertion dans la société. L'école compte 87 enseignants et établie sur trois sites à Brazzaville. L'école a pour grands partenaires l'association Amis de l'école spéciale regroupant les Français travaillant à l'époque au Congo, créée en 1993, et la congrégation des Filles de charité, à laquelle appartient la sœur Marguerite Tiberghiem, de nationalité française, la créatrice de cette école. Ces partenaires apportent leur appui pour faire fonctionner l'école.

Ph. B.

Enseignement supérieur

Retour au Congo de la première promotion des étudiants formés en santé à Cuba

Sur 22 étudiants formés en électro-médecine à Cuba, 15 sont rentrés lundi 31 décembre dernier à Brazzaville. Les 7 autres sont attendus dans les prochains jours. Une brève cérémonie de leur réception a été organisée à leur arrivée à l'aéroport international Maya-Maya par Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur. Des membres de son cabinet, le directeur de cabinet du ministre de la santé et de la population et Régine Tchicaya Oboa, directrice générale des Affaires sociales et des œuvres universitaires (DGASOU) étaient présents.

Le ministre Bruno J. R. Itoua, posant avec les étudiants

Le ministre de l'Enseignement supérieur, en congratulant les heureux récipiendaires, est revenu sur la motivation du Gouvernement à former un nombre important de médecins. Il y a 5 ans environ, le Congo et Cuba, après moult tractations, décidaient de former massivement à Cuba les jeunes médecins congolais, *«pour répondre à l'ambition nationale de permettre au pays de disposer d'un tissu d'infrastructures sanitaires de haut niveau à travers le programme national de construction des hôpitaux généraux, notamment en terme de technologies»*, a-t-il indiqué. Et face aux besoins en compétence que cela représentait, le Gouvernement a donc fait recours à Cuba pour résorber cette carence. D'autant que la faculté des sciences de la santé de l'université Marien Ngouabi qui ne forme que 40 à 45 médecins par an, est incapable d'assurer une formation de masse, pour apporter aux populations congolaises l'offre de santé dont elles ont besoin, dans toutes les spécialités.

Dans le déroulé de la cérémonie, une brève explication de la filière a été faite par Biam-Miveck Pakat-Pambou, un des électro-médecins formés à Cuba. L'électro-médecine est une discipline qui se fonde sur la réparation, l'installation et la maintenance des équipements médicaux, selon sa définition. En reconnaissance de ce que l'Etat a fait pour eux, le porte-voix du collectif des étudiants a assuré qu'ils venaient relever le défi et faire tout leur possible pour participer au redressement du système de santé au Congo.

Ces finalistes constituent une compétence qui donnera de la valeur ajoutée aux différents centres hospitaliers du pays pour l'amélioration du système de santé du Congo.

Le ministre a rassuré les étudiants finalistes qu'il mettra tout en œuvre, en collaboration avec les autres ministères, pour leur intégration dans la Fonction publique. Le désir de poursuivre les études, s'il est confirmé par les performances des techniciens dans leur exercice par la tutelle (le ministère de la santé), sera pris en compte.

Partis en 2013 pour Cuba, 272 médecins de cette première promotion sont attendus en 2020, pour pallier le problème de manque de médecins dans les hôpitaux congolais.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Agence universitaire de la francophonie (AUF)

Pré-incubation au projet de création d'entreprise

Une cinquantaine d'étudiants des universités membres de l'Agence universitaire de la francophonie ont participé, du 18 au 20 décembre 2018 au Campus du nouvel espace universitaire francophone de Brazzaville (CNEUF), à la pré-incubation au projet de création d'entreprise initiée par l'Agence universitaire de la francophonie. C'était sous la supervision d'Achille Benjamin Sompa, représentant de l'AUF à Brazzaville. Cette pré-incubation s'inscrit dans les nouvelles missions de l'AUF consistant non seulement à lier la formation à l'emploi, mais également à susciter auprès des étudiants l'esprit entrepreneurial. Les amener, à l'issue de la formation, à créer leur propre emploi, plutôt que de le rechercher. D'où cette formation axée sur la sensibilisation des participants à la nécessité d'entreprendre, sous la modération de Roland Parfait Goma, chef d'entreprise et coach.

Vue des jeunes entrepreneurs avec Achille Sompa

A partir des témoignages de quelques entrepreneurs ayant réussi dans la création de leur entreprise après leurs études à l'université Marien Ngouabi, les participants ont été renseignés sur les techniques de rédaction d'un business plan. Pour le représentant de l'AUF au Congo, en organisant une telle formation, cette institution s'inscrit dans une trajectoire de changement d'échelle reposant sur: *«la qualité de la formation, l'employabilité des jeunes, et l'insertion socioprofessionnelle des diplômés»*. D'où, pour Roland Parfait Goma, le désir de l'AUF de rapprocher l'entreprise et l'université. Parce que *«l'université a besoin de l'argent qui vient de l'entreprise pour créer des savoirs, et l'entreprise a besoin de savoir qui vient de l'université pour créer la richesse»*, a-t-il commenté.

A rappeler que concomitamment, avec cette pré-incubation des jeunes étudiants, les universitaires congolais qui ont à charge d'assurer l'adéquation formation/emploi dans les établissements membres de l'AUF, un des objectifs de cette institution, ont été édifiés via une vidéoconférence, sur la rédaction des projets dans le cadre d'Erasmus, qui est un programme assurant la mobilité des enseignants et étudiants de par le monde.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

IN MEMORIAM

10 janvier 1996-10 janvier 2019

En ces 23 ans de ton rappel à Dieu, depuis votre brutale disparition sur la terre des hommes cher: grand frère, oncle, Papa MALANDA KIMBEMBE Aloïse. Souvent avec ta défunte sœur, vous vous interrogez sur les membres de la famille passés sous votre ferrure et n'ont rien pu assimilé aux vertus indispensables au savoir être et du savoir vivre.

Nous voici tous, interpellés au libre arbitrage que Dieu nous a disposé, pour réaliser le bien autour de nous. Malgré le temps passé, sommes-nous disposés au pardon envers les membres de la famille qui t'ont poussé à la mort. Que le Seigneur nous exauce.

Education

Une association pour l'éducation de qualité de tous les élèves

A l'occasion de la sortie officielle de l'association Dynamique pour la promotion de l'éducation de qualité pour tous et développement (DPEQPTD), son président Patrice Tsoumou a donné un point de presse lundi 31 décembre dernier sur les problèmes qui minent le fonctionnement de l'école au Congo. Organisation non gouvernementale à caractère socio-éducatif, l'association entend œuvrer pour une éducation de qualité pour tous les élèves du Congo, sans exclusive.

Patrice Tsoumou

S'appuyant sur les objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, et notamment l'objectif 4 entend assurer à tous *«une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»*, Patrice Tsoumou a souligné les *«pathologies»* sévères dont souffre l'éducation au Congo. Les effectifs pléthoriques d'élèves dans les salles de classe, la pénurie d'enseignants, le déficit criard de titulaires, la prédominance scandaleuse de prestataires sans formation ni encadrement pédagogique, la pluralité de classes multigrades et dans des conditions exécrables, le déficit chronique en tables-bancs, laboratoires et bibliothèques sont des maux souvent décriés.

La conséquence, ce sont des résultats aux examens qui placent le Congo loin derrière bien d'autres pays. Au bac au cours de ces quatre dernières années, le taux de réussite a rarement dépassé les 25,4%. Pour 2014 par exemple, les résultats sont à des années-lumière comparés à ceux du Cameroun 53,05%, et du Rwanda qui furent de 81,9%, a-t-il souligné.

Selon lui, dans le district de Lékana, au primaire, sur les 53 enseignants existants, 3 enseignants seulement, soit 2,32% sont des enseignants titulaires et les autres, des enseignants sans la moindre formation pédagogique. Pour pallier le déficit qui est de 76 enseignants, une solution de pis-aller: les classes multigrades. Dans les 3 CEG (Lékana-centre, Kébara et Lagué), sur les 17 enseignants existants, 5 seulement sont des enseignants titulaires. 22 enseignants au total manquent à l'appel.

Au CEG de Mbon, le directeur n'ayant pas de logement passe des nuits dans son bureau et a converti en bureau son secrétariat, un secrétariat qui du reste manque d'agents. Pour une esquisse de solution, a souligné le conférencier, les parents se résolvent à contribuer à hauteur de 500FCFA par enfant et par mois, dans le but de payer l'indemnité mensuelle des enseignants qu'ils ont recrutés à cet effet. *«La précarité de leur pouvoir d'achat ne leur permet pas, de faire mieux. Les ministres ou les députés élus de ces contrées, de façon plus substantielle, apportent leurs pierres à l'édifice en s'engageant à payer quelques enseignants et en construisant quelques infrastructures scolaires»*, a-t-il indiqué.

Devant l'état de santé du système éducatif, Patrice Tsoumou réalise que la recherche des solutions aux problèmes qui entravent l'émergence d'un pays n'est pas un domaine réservé, et que tous les acteurs possibles doivent se laisser interpellés par le devoir et condamner toute résignation. Parmi les défis à relever, la Dynamique veut veiller au recrutement des prestataires en se basant sur leurs compétences avérées, reconsidérer en revalorisant l'indemnité qu'ils perçoivent par mois pour plus de motivation, désengorger les salles de classe à effectifs pléthoriques par la construction de nouvelles, supprimer partout la pratique des classes multigrades, enrayer le phénomène des enfants assis à même le sol, construire et équiper des laboratoires et des bibliothèques, promouvoir le recyclage permanent des enseignants.

«La Dynamique est un chantier qui ne fait que commencer mais un chantier qui n'aura plus jamais de fin. Nous commençons avec un front, l'action pédagogique dans les écoles, et d'autres fronts au fil des jours s'ouvriront», a-t-il affirmé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

IN MEMORIAM

Pascal MOUASSIPOSSO-MACKONGUY

4janvier 2015-4 janvier 2019

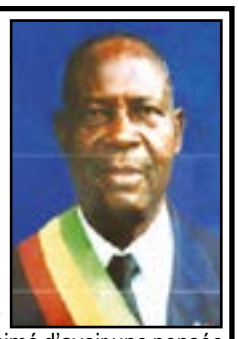

Il y a 4 ans, jour pour jour, qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui son serviteur, le colonel Pascal MOUASSIPOSSO-MACKONGUY. En cette date commémorative de sa disparition, la veuve Elisabeth Mouassiposso-Mackonguy et ses enfants prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que son âme repose dans la paix du Seigneur.

Qui me répondra?

La SNE continue à gesticuler dans la fourniture de l'électricité au quartier Indzouli, vers le rond-point Mouhoumi: 15 jours d'électricité par mois, mais la facturation inchangée. Pourquoi continue-t-elle à subtiliser l'argent des populations?

M.M.M. (Mouhoumi, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Forum de la Gouvernance internet de l'Afrique Centrale

Promouvoir l'internet et les technologies numériques dans le quotidien des Congolais

***«Economie numérique et blockchain, opportunité de développement et de l'innovation en Afrique Centrale»*, tel a été le thème du Forum de la gouvernance internet de l'Afrique Centrale tenu du 13 au 14 décembre dernier à Brazzaville. Son ouverture a été lancée par Léon-Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique qui avait à ses côtés Yves Castanou, directeur général de l'ARPCE. Ce Forum a coïncidé avec le lancement officiel de YouthCom, une plateforme de la jeunesse face à l'espace cybernétique.**

Le ministre Léon Ibombo et les organisateurs du Forum

Le Forum sur la gouvernance internet (FGI) avait pour objectif de mettre en place un processus africain cordonné vis-à-vis des enjeux liés l'internet en Afrique et renforcer un modèle de dialogue multi-acteurs dans la gouvernance internet en Afrique à travers des forums nationaux et sous-régionaux.

Le FGI est une plateforme mondiale et multi-acteurs qui permet aux Gouvernements, organisations intergouvernementales, entreprises et organisations de la société civile d'échanger des informations sur les bonnes pratiques en politiques multisectorielles, normes et approches réglementaires garantissant un accès équitable et abordable ainsi qu'une bonne gestion des ressources critiques et fondamentales de l'internet.

Ces assises ont réuni une centaine d'experts dans le domaine, des représentants du secteur privé et de la société civile de la sous-région Afrique. Yves Castanou a souligné que l'internet ne cesse de s'étendre et l'Afrique devient de plus en plus un marché majeur. Selon les derniers chiffres de l'internet Live Stats, le Continent compte désormais près de 281 millions d'internautes pour un taux d'accès moyen d'à peine 23%. Et de nombreuses études indiquent une augmentation rapide de ce taux. Ce qui met en exergue un des enjeux majeurs de la pertinence d'internet en Afrique, à savoir la vulnérabilité face à la cybercriminalité.

«Les Etats et les Gouvernements de la sous-région doivent s'investir à améliorer non seulement l'accès mais davantage garantir une bonne gestion de l'internet pour les populations et les services», a-t-il dit. Il a de même affirmé que le Forum accordait une place de choix à la jeunesse qui joue un rôle majeur dans l'identification des voies et moyens lui permettant de prendre part aux processus de décision dans le domaine constamment innovant qu'est l'internet, pour une prise en compte aussi des préoccupations des jeunes.

Pour Léon Juste Ibombo, l'avènement de l'internet a considérablement changé le quotidien et bouleversé tous les secteurs d'activités, y compris l'économie congolaise. La transversalité de l'économie numérique a emmené le Gouvernement de la République du Congo à s'engager résolument sur le chemin du développement grâce notamment à l'intégration de la culture de la gouvernance de l'internet à tous les niveaux. Une stratégie nationale de développement de l'économie numérique assortie d'un plan d'actions fondée sur trois piliers: l'E-citoyen, l'E-gouv et l'E-business, ainsi que des avant-projets de lois sur la cybersécurité, la cybercriminalité, les transactions électroniques et la protection des données à caractère personnel a d'ores et déjà été approuvé en conseil de cabinet.

«Le Congo peut se satisfaire aussi de disposer des infrastructures numériques qui offrent à sa population une connexion très haut débit, ceci à travers les projets de couverture nationale en télécommunication et Central african backbore», a-t-il fait soutenu. Le ministre des Postes a reconnu que l'Afrique souffre d'une image ternie par les pratiques de *«broutage»*, escroquerie et autres délits sur le Net. Cette situation, a-t-il dit, a conduit à l'inscription sur la liste noire des adresses IP de certains pays. Cela rend difficiles les connexions à partir de leurs territoires, mais contribue aussi à décrédibiliser l'ensemble du Continent en ce domain.

A.N'K-K.

Congo-Etats-Unis

La coopération commerciale en bonne voie

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre le Congo et les Etats-Unis, les membres du groupe interministériel AGOA (Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique), une mission congolaise a effectué une visite aux Etats-Unis d'Amérique du 5 au 13 novembre dernier. A son retour, elle a animé une session de restitution à Brazzaville. C'était en présence du directeur de cabinet du ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel et du chargé d'affaires de l'ambassade des USA au Congo.

Les membres du comité interministériel et participants

Le fonctionnement du système de gouvernance et de partenariat des secteurs public-privés américains est parmi les secteurs désormais mieux connus des Congolais. La visite a aussi permis une meilleure compréhension des outils nécessaires pour que le Congo s'investisse à diversifier son économie. Pour que l'action du Groupe soit harmonisée, les membres ont formulé quelques recommandations, entre autres finaliser le décret mettant en place le Comité national AGOA et la stratégie nationale AGOA avec l'appui de l'USAID. L'Etat devrait, pour cela, promouvoir le secteur privé à travers un programme d'accompagnement des entreprises et l'assainissement de l'environnement des affaires.

L'AGOA, a rappelé le chargé d'affaires de l'ambassade, représente une opportunité majeure pour faire avancer la coopération commerciale. Il a réaffirmé l'accompagnement des Etats-Unis et convaincu que les produits congolais seront présents en plus grand nombre sur le marché américain dans un avenir proche.

«Nos deux pays ont encore des possibilités inexploitées qui nécessitent d'être explorées», a par ailleurs relevé Marie-Martial Bolemas Kenguepoko, pour qui l'AGOA constitue la pierre angulaire des relations commerciales entre l'Afrique et les Etats-Unis.

A signaler qu'en mars de l'an dernier, un expert commercial américain s'était rendu au Congo à la demande de l'ambassade pour fournir les informations essentielles pour que les producteurs congolais puissent s'engager plus activement dans l'exportation de leurs produits sous l'AGOA.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Statistiques

Développer des données multisectorielles fiables au Congo

L'Institut national de la statistique (INS) a organisé mi-décembre dernier un atelier d'examen et de validation du rapport de la revue à mi-parcours du Projet de renforcement des capacités en statistiques (PSTAT). Cet atelier a permis de faire le point sur son état d'avancement, conformément à l'accord de son financement et dans le but d'identifier ses forces et faiblesses internes. Les travaux ont été ouverts par Jean Pierre Ondongo, directeur administratif et financier, représentant le directeur général de l'INS en présence de Dominique Kimpouni, coordonnateur du PSTAT.

La revue à mi-parcours du PSTAT a été élaboré par deux consultants :le Pr Grégoire Kankwanda Ebulelang et Serge Bokuma Onsiti. Il se compose de quatre parties, dont les résultats et les conclusions de la revue.

Le 9 juin 2014, la Banque mondiale avait approuvé le PSTAT du Congo pour un coût total de 33 millions financés par la Banque et le Gouvernement congolais. L'accord de financement a été signé le 7 juillet 2014 et le projet est entré en vigueur le 8 avril 2015. Le PSTAT s'exécute de 2015 à 2019 pour un coût global de 16 milliards. Il est placé sous la tutelle administrative de l'INS qui relève du ministère du Plan.

Les entretiens organisés avec les parties prenantes ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes dans la mise en œuvre du projet. La visibilité du projet doit être une préoccupation du Comité de pilotage, de l'INS et de la coordination du projet.

A l'issue des discussions, les participants ont adopté le rapport de la revue à mi-parcours. *«Les dispositions de l'accord de financement du PSTAT exigent qu'une revue à mi-parcours soit organisée pour les 30 mois après la mise en vigueur du projet. Le 30 septembre 2017, le PSTAT a totalisé 30 mois d'activités depuis sa mise en vigueur. Mais à cette date et pour des multiples raisons, la revue n'a pas été organisée. Toutefois, le projet a été restructuré compte tenu des contraintes liées aux non décaissements des fonds contrepartie du Gouvernement»*, a expliqué Dominique Kimpouni.

A. N'K-K.

Réflexion

L'Eglise et la Première Guerre mondiale

Le monde a commémoré le 11 novembre 2018 la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918), jour de l'armistice. Une grande rencontre mondiale a été organisée à cet effet à Paris, du 11 au 13 novembre, avec la participation de nombreux chefs d'Etat venus du monde entier. Au cours de cette rencontre internationale, une conférence a été organisée sur le thème de la paix: *«la conférence de Paris»*. Tout en saluant l'initiative des organisateurs de célébrer un tel événement d'une haute portée historique, nous nous interrogeons en même temps sur le sort du monde après cette guerre qui a détruit une bonne partie de la terre, *«notre maison commune»*1.

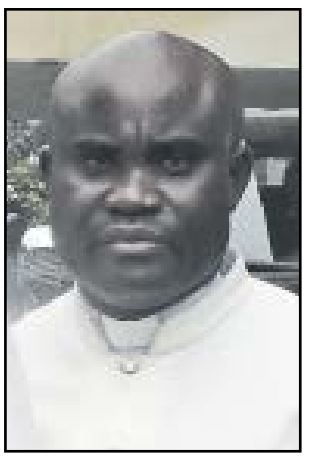

Armand Brice Ibombo

Nous nous demandons: quelles leçons avons-nous tiré de cette guerre? Avec le Pape François nous disons que la Première Guerre mondiale a été *«un avertissement sévère donné au monde, pour rechercher chaque moyen légitime pour mettre fin aux conflits qui ensanglantent encore aujourd'hui de nombreuses régions du monde»*2, mais qu'a fait le monde de cet avertissement? A-t-il écouté la voix de la raison, la voix du cœur ou bien l'instinct de la guerre, la volonté de puissance ont-ils malheureusement prédominé?

1. Le monde pendant la Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale, nous le savons, a été déclenchée par l'assassinat du prince héritier François Ferdinand de Bosnie. Mais en dehors de cette cause directe, il y a eu des antécédents; c'est-à-dire des causes lointaines qui ont conduit petit à petit au déclenchement de ce premier conflit mondial. Comme souvenirs de cette tragédie humaine, dans les mémoires, que de vestiges mauvais laissés à travers les nombreuses conséquences et les dégâts qui perdurent jusqu'aujourd'hui. Cette guerre qui mettait aux prises les super puissances mondiales avait divisé l'Europe en deux blocs à la veille du confit: d'une part la Triple alliance (ou Triplice) composée de l'empire Autriche-Hongrie et de ses alliés dont l'Allemagne et l'Italie, de l'autre la Triple entente (ou Force de l'entente) avec l'Angleterre, la Russie et la France en première ligne, les Etats-Unis d'Amérique jouant un rôle déterminant vers la fin. La guerre finie par la défaite de l'Allemagne, obligée de signer l'abandon de toutes velléités et de dédommager les dépenses de la guerre. C'était le 11 novembre 1918 que l'Armistice fut signé. Pendant 4 ans de conflit (1914-1918), le monde et surtout l'Europe ont été mis à feu et à sang, ses fils et filles tués ou mutilés, à cause de la folie humaine.

2. L'Église et la guerre

L'Église, *«experte en humanité»*3, instrument du salut, épouse du Christ, messagère de la paix et de la Bonne nouvelle4, a toujours été contre la violence et contre la guerre sous toutes ses formes. Quand le Pape Benoit XV (1914-1922), de son vrai nom Giacomo della Chiesa, succède à Pie X (1903-1914) sur la cathèdre de Saint Pierre (le 3 septembre 1903), le premier et grand conflit mondial a déjà commencé depuis trois mois (le 28 juin 1914). Pendant cette période tragique, le Pape opte pour la médiation; il souligne la neutralité du Saint-Siège et cherche dès les premiers jours de son pontificat à réconcilier les belligérants; à interpeller les uns et les autres à faire la paix, en qualifiant la guerre de *«destruction inutile»*3. *«Nous appelons de tous nos vœux, en faveur de la société humaine et en faveur de l'Eglise, la fin de cette guerre si désastreuse»*4, dit le Pape. Oui, une chose inutile, car la guerre ne fait que du mal à l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1, 26).

L'homme, créature sacrée, à qui Dieu a confié l'univers, est doté d'une vie sacrée et inviolable. Mais voilà que pendant la guerre, ce caractère d'inviolabilité est brisé et que l'homme s'éloigne davantage du dessein de Dieu qui l'a créé pour la vie. Saint Irénée a dit: *«la gloire de Dieu c'est l'homme vivant, et la vie de l'homme c'est la vision de Dieu»* 5. Malheureusement l'homme de la Première Guerre mondiale, le belligérant, a perdu la raison, sa conscience d'homme pour devenir ennemi de l'homme et donc du genre humain, selon le dicton latin: *«homo hominis, lupus est»*, autrement dit *«l'homme est un loup pour l'homme»*.

L'Eglise de son côté, à travers Benoit XV, a condamné ce mauvais choix de l'homme, en l'interpellant pour l'inciter à abandonner la voie de la mort pour demeurer sur le chemin de Dieu, et donc de la vie. Cette position de l'Eglise de jouer un rôle d'arbitre mondial, a été au cœur des multiples interpellations des papes pendant la Seconde Guerre mondiale: d'abord Pie XI (1922-1939), puis Pie XII (1939-1958) et même après. Encore aujourd'hui, l'Eglise ne cesse d'exercer sa mission prophétique à travers le monde en invitant les uns et les autres à la réconciliation, au pardon et à la paix. Car, la guerre ne construit rien, bien au contraire! Elle détruit ce que l'on a construit. Elle n'est rien d'autre qu'un instrument de destruction. D'où les multiples interpellations de l'Église pour la condamner, elle et la cohorte de ses effets, la guerre elle-même et la violence. Ces messages sont-ils bien perçus? Comment sont-ils reçus?

3. Les leçons de la guerre

Si *«l'histoire est la maitresse de la vie»*, aux yeux de Ciceron, *«historia magistra vita est»*, nous pouvons dire, sans risque de nous tromper, que l'homme ne tire pas assez de leçons des événements tragiques de l'histoire dont il est lui-même le protagoniste incontestable. Tel a été le cas à la Première Guerre mondiale, car 20 ans après la signature de l'Armistice, le monde sombrait à nouveau dans un autre conflit mondial tellement plus ravageur que certains ont parlé du *«déclin de l'Europe»*. Célébrer le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, c'est s'interroger sur les causes de cette guerre en général et des autres guerres en particulier, guerres, qui perdurent encore aujourd'hui dans certains coins du monde (RCA, l'Est de la RDC, Syrie, etc).

Au vu des guerres à répétition dans le monde, on se demande pourquoi l'homme, pourtant victime principale, choisit souvent la voie de la guerre, la *«destruction inutile»* que déplore le Pape Benoit XV. Si hier les guerres ont été déclenchées pour des raisons injustifiées (car on ne peut jamais légitimer le mal, *«le mal reste le mal»*, disait Saint Augustin), aujourd'hui les guerres sont causées, pour la plupart, pour des raisons purement économiques, mais elle reste toujours un mal pour la société et pour l'homme.

Car, l'homme ennemi du genre humain dans ce contexte de guerre, continue à faire du mal à l'homme. A cause des intérêts souvent égoïstes, certains profitent de la guerre pour se faire fortune. Ils pillent, détruisent et sèment la terreur, au nom d'une prétendue liberté ou au nom de sa puissance. C'est étrange, mais c'est cela malheureusement le tableau sombre et paradoxal de notre monde qui, à cause des conflits répétés, plonge la société dans la misère, le sous-développement et les inégalités sociales.

En un mot, nous dirons que si les messages de l'Eglise étaient bien perçus, on n'entendrait moins de coups de feu ici et là. On ne verrait plus circuler les images horribles à la Télé ou dans les réseaux sociaux, des images odieuses de violence et de guerre. L'Église, mater et magistra, mère et éducatrice, malgré la dureté des cœurs de beaucoup, ne se lasse pas d'inviter les uns et les autres à la paix et à l'amour à travers sa doctrine sociale 6.

Conclusion

La célébration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale (1918-2018) devrait aider l'humanité à tirer des leçons, à renoncer à jamais à la violence, sous toutes ses formes, et à choisir la voie de la non-violence, la voie de la paix. C'est à juste titre que le Pape François, à l'Angélus du dimanche 11 novembre 2018, interpelle le monde: *«investir dans la paix et non dans la guerre»*7. Tout en saluant l'initiative des organisateurs de cette rencontre mondiale, ce forum de la paix de Paris, commémoratif de la fin de la Première Guerre mondiale, nous les invitons à être les premiers artisans de paix, des vrais bâtisseurs de paix en Afrique et dans le monde. Dans tous les discours prononcés à cette occasion, la guerre a été condamnée ainsi que l'émergence des nouveaux mouvements (populistes et intégristes en Europe et dans le monde) qui constituent, à leurs yeux, une menace aux processus de paix engagé. Nous attendons d'eux des initiatives concrètes au profit de l'homme et de tout l'homme, pour une véritable culture de paix, la paix véritable pour le bien de l'humanité et du monde entier.

Armand Brice IBOMBO
Historien

Notes

1. Pape François, Lettre encyclique Laudato si, sur l'écologie.
2. Pape François, l'Osservatore romano, n. 46 du 13 novembre 2018
3. Paul VI, Discours à l'ONU, du 04 octobre 1965.
4. Cf Concile Vatican II, Constitution Lumen gentium, nn.6-8.
5. Benoit XV, Discours aux belligérants, in l'Osservatore romano, du 3 septembre 1914.
6. Saint Irenée, Adeverses haeresis (contre les hérésies), livre 4, 20, 7
7. Jean XXIII, Lettre encyclique Pacem in terris, 1963.
8. Pape François, l'Osservatore romano, n. 46 du 13 novembre 2018.

Ecole des hautes études en sciences sociales

Jean Serge Massamba Makoumbou a soutenu sa 3e Thèse de Doctorat

«Philosophie de l'africanité et africanité de la philosophie dans la «revue Philosophique de Kinshasa» et «Philosophia Africana»» est le thème de la Thèse de Doctorat qu'a soutenu Jean Serge Massamba Makoumbou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville.

C'était le mardi 11 décembre 2018, dans l'enceinte de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (IMAF), que l'abbé Jean Serge Massamba Makoumbou a défendu avec brio sa 3e Thèse de doctorat. Ce qui lui a valu une mention très honorable à l'unanimité des membres du jury et avec les félicitations du jury qui ont vivement encouragé à publier.

Ce travail apparaît comme le prolongement et l'approfondissement d'une précédente recherche de Master II initiée au Centre Alexandre Koyré en 2014. Dans cette Thèse, l'impétrant a démontré que les deux discours philosophiques (afro-américain) se recoupent autour de la mission assignée à toutes les adjectivations de la Philosophie qui s'inscrivent dans une histoire qui implique des enjeux disciplinaires, intellectuels, politiques et idéologiques.

Ce travail est donc une recherche en Histoire des sciences qui cependant, croise plusieurs domaines d'investigations: histoire de l'édition, histoire des revues, histoires du post-colonialisme, et histoire des découpages nationaux de la pensée.

Ayant soutenu une première thèse de doctorat en Science politique à l'Université Paris-Est-Créteil en 2010. Une autre en sociologie à la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Institut catholique de Paris en 2011. Avec cette nouvelle Thèse en Histoire des sciences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Jean Serge Massamba confirme sa place parmi les chercheurs et auteurs attitrés. En effet, il a déjà publié quatre opus aux éditions «L'Harmatan»: - Congo-Brazzaville: «Conflits et politique de la mémoire» (474 p.) Edition Paris-l'Harmattan, 2011. - « Politiques de la mémoire et résolution des conflits» (313 p.) Édition: Paris-l'Harmattan, 2012. - «Identité ethnique et conflits civils au Congo-Brazzaville» (302 p.) Édition: Paris-l'Harmattan, 2013. - «Philosophie et spécificité africaine dans la «Revue philosophique de Kinshasa»» (161 p.) Édition : Paris-l'Harmattan, 2014.

Actuellement curé de la paroisse Estuaire Pays d'Auge, tout au nord du diocèse d'Évreux, Jean Serge Massamba Makoumbou est natif de Dolisie au Congo-Brazzaville. Ordonné prêtre le 25 juillet 1993 à Brazzaville, il a passé successivement sa formation au Petit Séminaire Saint Paul de Mbamou, au Moyen séminaire Saint Jean, puis au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda. Il a respectivement exercé son ministère comme vicaire à la cathédrale de Brazzaville, à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, puis comme curé à la cathédrale de Ouesso, avant de s'envoler pour la France en 2011, où il exerce comme «Fidei donum».

Abbé Daleb Venceslas MPASSY
Curé in solidum de la Paroisse Notre-Dame de Ham

BAMBINI ROC

Succursale de la société BAMBINI SRL / Adresse: S/C PricewaterhouseCoopers Tax & Legal, 88, avenue du General De Gaulle, B.P.: 1306 Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/13 B 1121

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société en date du 22 mai 2017, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 8 octobre 2018, sous le répertoire n°195/2018, et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 octobre 2018, sous le n° 7712, folio 191/14, le Conseil d'administration a notamment décidé de la révocation de Monsieur Rosolino BAMBINI de ses fonctions de responsable de la succursale BAMBINI ROC, sans qu'il ne soit procédé à son remplacement, et du maintien de Monsieur Gianluigi BAMBINI comme seul représentant de ladite succursale.

Dépôt dudit acte a été effectué, sous le numéro 18 DA 3050, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 11 décembre 2018, sous le numéro M2/18-2542.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

Diocèse de Gamboma

Mgr Urbain Ngassongo lance un S.O.S. en faveur des déplacés de la RDC à Makotimpoko

Le dimanche 16 décembre 2018, les villages de la République démocratique du Congo (RDC) situés en face du district de Makotimpoko ont connu un conflit inter-ethnique opposant les ''Banounou'' contre les ''Batende'' par les combats d'une rare violence ayant fait beaucoup de victimes du côté des Banounou qui se sont vu obligés de quitter leurs résidences habituelles et trouver refuge à Makotimpoko, plus précisément dans l'enceinte de la paroisse Sainte Faustine de la Divine Miséricorde.

Le bilan s'élève déjà à un effectif de 3525 déplacés !!!

Face à cette affluence des déplacés et aux difficultés d'accueil, d'hébergement et de restauration, le curé de la paroisse Sainte Faustine de la Divine Miséricorde, par le truchement de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, lance un cri d'alarme et de détresses à toutes personnes de bonne foi en vue d'une aide substantielle (en nature comme en espèce) à l'endroit des déplacés.

Un Dimanche en paroisse

Notre-Dame du Rosaire de Bacongo

(Archidiocèse de Brazzaville)

«En chemin vers la lumière»

La chrétienté de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo (archidiocèse de Brazzaville) s'est rassemblée, dimanche 6 janvier 2019, en la solennité de l'Epiphanie. La messe de 10h 30, célébrée par l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, curé de la paroisse, a été animée par la chorale paroissiale Notre-Dame du Rosaire.

L'homélie prononcée par le célébrant s'intitulait: *«En chemin vers la lumière»*. Voici l'essentiel de sa teneur. *«Chers frères et sœurs! A l'instar des Mages guidés par la lumière de l'étoile vers le lieu de naissance du Messie, nous sommes invités à nous investir dans la recherche de l'éclairage pour nos vies, nos familles, notre société, à tous points de vue. En effet, dans un monde marqué malheureusement par toutes sortes d'obscurité, la Manifestation, mieux l'Epiphanie du Fils de Dieu devient une nécessité indispensable à saisir, en vue d'être illuminé et orienté de la manière la plus adéquate et efficace. Nous l'avons dit : comme les Mages, c'est-à-dire comme tout le monde, puisque par la composition diversifiée de ces hommes de science capables de scruter les astres, la naissance du Fils de Dieu intéresse tout le monde et révèle l'universalité du Salut divin. Personne ne peut prétendre être le, propriétaire exclusif du salut apporté par le Christ. Tous les hommes sont héritiers de ce salut, ils partagent le même Corps et sont tributaires de la même promesse. C'est pourquoi, nous sommes invités à nous soutenir les uns les autres dans notre quête de la lumière, pour éclairer nos vies, nos familles, notre société. Comme les Mages dans la diversité multiforme qui nous caractérise, nous pouvons aujourd'hui, «déposer aux pieds du Christ l'or de notre louange, l'encens de notre prière et la myrrhe de notre péché. Allons vers le Christ et confions-Lui toutes nos joies et toutes nos peines.»*

Une vue des chrétiens pendant la messe

La nouvelle église a été solennellement bénie le 29 juin 1963 par Mgr Théophile Mbemba, ancien curé devenu évêque coadjuteur de Brazzaville

L'agglomération brazzavilloise comprennait, en 1952, une ville européenne entre deux villes indigènes. Dans la ville européenne, le commerce s'est installé dans la *«Plaine»*, aux abords du Pool (la lagune sur le fleuve Congo) la Mission que fonda Mgr Augouard se trouve sur le coteau que domine la *«Plaine»;* l'administration s'échelonne en montant vers le *«Plateau»*. Les deux villes indigènes sont Poto-poto et Bacongo. Poto-Poto et Ouenzé qui en est le prolongement, se trouvent au contact du quartier commerçant de la ville européenne, tandis que Bacongo se trouve au voisinage du quartier résidentiel de l'ambassadeur de France. Au point de vue religieux, outre la cathédrale Sacré-Coeur qui marque l'emplacement de la première mission, le Plateau est desservi par l'église Saint François d'Assise, Poto-poto par Sainte Anne, Ouenzé par Sainte-Marie, Bacongo par Notre-Dame et plus tard Saint-Pierre Claver.

L'approbation de la résidence de Notre-Dame du Rosaire, par le Conseil Général de la Maison des Pères du Saint-Esprit, remonte au 22 novembre 1949. Notre-Dame est à créer. En 1926, le père Dréan avait construit une chapelle, devenue école en 1936. Celle-ci, après modification, redevient chapelle de Notre-Dame en 1949. Une autre école est construite. La construction d'une résidence, tout en dur a permis aux pères de s'installer près de leur population.

Le père Ramaux, qui a entrepris et suivi les travaux exécutés par le frère Bonaventure, a été le premier résident de Notre-Dame, il a été aidé par le père Le Badezet, plus spécialement chargé des écoles et des œuvres de jeunesse. Mais la cité se développant très rapidement, Notre-Dame a été très vite insuffisante ou exiguë, aussi une nouvelle paroisse est fondée à l'autre bout de la ville au quartier *«Bounsana bua Nkokéla»*: c'est la paroisse Saint Pierre Claver. C'est le père Ramaux, qui en devient le premier résident. A Notre-Dame, il est remplacé par le père Joseph Morvan, directeur de la station de Kindamba. Le père Le Badezet, après 6 années au Congo, est parti en congé. Le père Edouard Grosshenny le remplace aux écoles et aux œuvres de jeunesse. A cette époque, les groupements d'apostolat ci-après prirent naissance. Il s'agit de la Fédération sportive, l'Association des Femmes et des hommes du Sacré-Coeur et la société de Saint Vincent de Paul regroupent les chrétiens qui ont donné des preuves de leur dévouement.

La façade principale de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo

Chaque dimanche, 4 messes avec sermons sont célébrées dans la chapelle; plus d'un millier de grandes personnes et près de 1.500 à 2.000 enfants y assistent. Ces chiffres sont même doublés et voir triplés à certains jours de fêtes. Le nombre des chrétiens ne pouvant plus contenir la petite chapelle Notre-Dame, Le curé de la paroisse, l'abbé Théophile Mbemba eut l'idée de construire une autre église plus grande que la première: c'est la nouvelle paroisse qu'il donnera le nom de Notre-Dame du Rosaire. Mais avant cela, on prend contact avec le chef de terre *«Kongo»*, qui n'est autre que le père biologique de sœur Angèle Marie Kongo de la congrégation des religieuses du Rosaire, pour acheter un lopin de son terrain qui va de la voie principale au ruisseau *«La Glacière»*. Etant chrétien, l'obtention de ce terrain acquis sans problème.

Malgré tout cela, ce n'est qu'en 1956, que la paroisse fut confiée aux prêtres diocésains et l'abbé Théophile Mbemba devint le premier curé Congolais jusqu'en 1963. Entre-temps, l'abbé Théophile Mbemba avait été nommé premier évêque-coadjuteur en 1961. Il sera ordonné le 11 février 1962. Cumulativement avec ses nouvelles charges, il reste toujours curé de la paroisse Notre-Dame.

La nouvelle église de Notre-Dame est en construction. C'est toujours le frère Bonaventure qui en supervisera les travaux. Une fois les travaux terminés, il a été demandé à chaque élève de contribuer à hauteur de 100 frs pour l'acquisition des bancs de l'église. La communauté paroissiale était aussi mise à contribution. La nouvelle église a été solennellement bénie le 29 juin 1963 par son ancien curé devenu évêque coadjuteur de Brazzaville.

Voici la liste des prêtres qui ont eu la lourde mission d'être à la tête de cette paroisse, après l'abbé Théophile Mbemba: - l'abbé Antoine Firmin Malumby a assuré l'intérim de 1964. - L'abbé Barthélemy Batantu, sera curé de 1964 jusqu'à son élévation à la tête de l'archidiocèse de Brazzaville, le 23 novembre 1978. Celui-ci quittera la paroisse Notre-Dame du Rosaire en janvier 1979, pour rejoindre l'archevêché de Brazzaville. L'abbé Dénis Ngambanou et l'abbé Sébastien Zoubakela assureront le ministère jusqu'à la nomination de l'abbé Emmanuel Vindou, comme administrateur paroissial de 1979 à 1981. L'abbé Firmin Bitsindou-Locko, lui succède comme curé de 1981 à 1990; puis suit l'abbé Edouard Maurice Mbindi-Misère, alors directeur diocésain de la catéchèse. Il reste curé de la paroisse de septembre 1990 à juillet 1997. Il quittera volontairement la paroisse suite aux événements socio-politique du 5 juin 1997, pour son village natal où il passera une année sabbatique. L'abbé Emmanuel Ntontas, son vicaire, sera nommé administrateur paroissial de septembre 1997 à juin 1999. Il est l'initiateur de l'appentis construit à la grotte pour permettre aux fidèles de s'abriter en cas de pluie. Après la guerre du 5 juin 1997, il ouvre un centre de santé à la paroisse, animé par les jeunes. Etant donné son départ aux études en Guadeloupe, l'abbé Raymond Nzonzi, son vicaire sera nommé en juillet 1999. - L'abbé Raymond André Nzonzi exerce sa charge pastorale de juillet 1999 jusqu'en août 2003. Il quittera la paroisse après cinq années de service bien rendu. Il est succédé par l'abbé Jean Batsimba –Malonga qui construira les toilettes publiques et aménagera la salle à manger et le parloir. - L'abbé Donatien Djambou est affecté à Notre-Dame du Rosaire. A son arrivé, il continue les travaux d'aménagement de la grotte entrepris par ses prédécesseurs et installe dans l'église une grande statue de la Vierge Marie. Malheureusement cette statue était plus imposante que le Tabernacle. Mgr Anatole Milandou demande de la déplacer. Il construit un bâtiment de la catéchèse, qu'il nommera *«Bâtiment Barthélemy Batantu»*. C'est sous lui que Mgr l'Archevêque posera la première pierre pour la construction future de la maison des prêtres. Celle-ci abritera également le presbytère des prêtres en service à Notre-Dame du Rosaire. Lorsque celui-ci quitte la paroisse, l'abbé Christian Roch Onésine Milandou lui succède mais comme administrateur paroissial.

L'abbé Christian Roch Onésine Milandou met les carreaux dans la maison de Dieu avant d'aller aux études.

Après lui, l'abbé Blaise Martin Mackiza va arriver comme curé de la paroisse. Avec la collaboration des fidèles, il entame les travaux d'un bâtiment R1 devant abriter le secrétariat et autres salles de réunion de la paroisse. Avec quelques jeunes, il tente de refaire l'historique de la paroisse, malheureusement, il n'a pas pu faire aboutir ce projet malgré sa compétence d'archiviste.

Avec l'arrivée de l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, la paroisse Notre-Dame qui avait perdu la quasi-totalité de ses paroissiens a repris vie. Celui-ci à peine arrivé, recadre les choses surtout sur le comportement des responsables des mouvements d'apostolat. Il poursuit les travaux non achevés de son prédécesseur du bâtiment paroissial à R1. Dans l'église, il repeint les murs et y place des grands tableaux de chemin de croix. Présentement, il a fait ouvrir en ladite paroisse un cabinet dentaire.

Aujourd'hui, en dépit de son âge, la paroisse Notre-Dame du Rosaire se développe avec ses propres efforts sans aucun apport extérieur : l'élévation de la clôture paroissiale en muraille de Chine, le renouvellement du plafond de l'église, la réfection du presbytère sont des projets poursuivis et réalisés avec engagement.

Concernant la grâce de la Grotte de Notre-Dame du Rosaire

«Cette grotte fut vraiment voulue par la dame du Ciel» déclarait l'abbé Isidore Malonga. En voici les signes. Quand l'abbé Isidore entreprend les travaux, il n'y avait pas de statue pour la Sainte Vierge. Vers la fin, Monsieur l'abbé Firmin Bitsindou-Locko, rentrant de France amène une Statue de Lourdes et il la propose pour la grotte. Ce fut une grande joie. La même année, Mgr Biayenda, archevêque de Brazzaville, rapporta de Lourdes où il était passé, une pierre de la Grotte de Lourdes. Il dit à l'abbé de la mettre à la grotte de Notre-Dame du Rosaire pour que l'eau coulant sur cette pierre soit la même que celle de Lourdes. Le jour de la consécration de la grotte, Mgr Biayenda demanda que Dieu fasse que l'eau de la grotte de Notre-Dame du Rosaire de Bacongo soit aussi bénie que celle de Lourdes. Cet historique de Notre-Dame du Rosaire conçu et réalisé par Grégoire Yengo Diatsana a été réduit à cause des contraintes techniques.

Abbé Mesmin-Prosper Massengo, curé

«Nous travaillons d'un commun accord avec les mouvements d'apostolat»

****Pouvez-vous vous présenter?***

**Abbé Mesmin-Prosper Massengo.

****Depuis quand êtes-vous curé de cette paroisse?***

**J'ai été nommé à la fin du mois de juillet 2017 et je suis entré en fonction le 1er septembre 2017.

****Autrefois secrétaire général de l'ACERAC, aujourd'hui curé de paroisse, comment avez-vous vécu cette transition?***

**Je dirais que ça n'a pas été pour moi une transition, bien au contraire, je suis resté dans ce que je faisais. La seule chose que je ne fais plus c'est de ne pas être secrétaire général. En étant secrétaire général de l'ACERAC, j'étais vicaire à Saint François d'Assise pendant près de 9 ans. Donc, la transition n'a pas été difficile. Ça été pour moi un bain tout à fait normal, puisque je suis resté tout en étant secrétaire général, dans l'ambiance paroissiale.

****Comment est organisée la pastorale au niveau dans cette paroisse?***

**Comme toute paroisse de l'archidiocèse de Brazzaville, notre paroisse articule sa pastorale autour des mouvements d'apostolat. Puisqu'ailleurs, dans d'autres diocèses ou pays c'est souvent au niveau des Communautés ecclésiales de Base ou vivantes. Donc tout est accentué autour de ça. Et on essaie de tenir compte de ceux qui ne sont pas dans les mouvements d'apostolat que nous appelons communément non-groupés. Nous essayons dans la mesure du possible de les faire participer à la vie paroissiale. Tout est axé sur ça. Nous travaillons d'un commun accord avec les mouvements d'apostolat. Nous faisons participer les autres membres de notre communauté paroissiale par des activités qui ne sont pas forcément celles des mouvements d'apostolat. Par exemple lorsqu'on a une récollection paroissiale une autre activité d'ordre paroissial qui ne concerne pas directement les mouvements d'apostolat.

****Avez-vous des défis majeurs à relever au cours de cette Année pastorale?***

**Il y en a beaucoup, les défis. Nous les relevons en tenant compte des orientations de l'archevêque de Brazzaville qui cette année nous a invités à réfléchir sur le thème suivant:

(Suite en page 13)

Retraites spirituelles du Foyer de charité Notre-Dame de la Nativité

Qui est Marthe Robin?

Fondatrice avec le père Georges Finet de l'œuvre des Foyers de Charité, Marthe Robin est née en France, le 13 mars 1902, dans la ferme de ses parents, à Châteauneuf de Galaure, un village au Sud de Lyon, dans la région qu'on appelle la "Drome des collines". Marthe Robin est la sixième et dernière enfant de la famille. Elle a été baptisée le 5 avril 1902 en l'Eglise de Saint-Bonnet, sa paroisse à l'époque.

Ses parents, Joseph et Célestine, sont des agriculteurs modestes et généreux.
La ferme familiale, située à 2 km du village, sur un plateau *«la Plaine»* constitue, avec deux autres fermes, un hameau *«les Moïles»*.
La vie est difficile, loin du village et de ses commodités, mais on s'aide entre voisins et on s'invite volontiers pour les soirées. C'est dans cet environnement rural, rude mais chaleureux, que Marthe Robin a grandi.
A l'époque de la naissance de Marthe Robin la pratique religieuse des familles de la région avait baissé. Dans le village de Châteauneuf, il y avait même un groupe "antichrétien" très actif. La famille de Marthe Robin est chrétienne. Le papa de Marthe Robin avait sculpté une petite croix qu'il avait fixée sur la porte d'entrée de la ferme, mais leur pratique religieuse est conditionnée par le travail des champs et l'éloignement de la paroisse: on va à la messe le dimanche quand le travail des champs le permet1 (Sophie Guex et Marie-Odile Riwer, *«Repères pour présenter Marthe Robin»*, in service Marthe Robin 26330, Châteauneuf de Galaure, 2014, p 4).
La relation de Marthe Robin avec Sainte Thérèse de Lisieux

Marthe Robin a rêvé d'entrer au Carmel ; à cette époque en France, on parlait de plus en plus de Thérèse de Lisieux, dont l'histoire d'une âme se répondait jusque dans les compagnes
Marthe Robin a parlé de ce projet à ses parents, mais son papa s'y était opposé.
En 1918 elle tombe malade et elle vivra toute sa vie alitée.
Dans ce contexte de maladie, désertique et rude, Marthe Robin trouve un réconfort en la personne de Thérèse de Lisieux, béatifiée en 1923 et canonisée en 1925. En 1931, elle écrit : Elle (Thérèse) est pour moi "une grande sœur " si intime, dont la doctrine toute d'amour fut si bienfaisante à mon âme à l'époque des grandes ténèbres et de la non moins grande sollicitude où je me trouvais2 (Ibid ; p 14).
Marthe Robin se nourrit "de la petite voie" de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, elle l'assimile et en vit. Avec Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Marthe Robin sait que Dieu est son père, que Jésus est avec nous dans les plus petites choses, que l'amour seul compte et que, lorsqu'on est confronté à une seule épreuve ou à une tentation, le meilleur est de la traverser avec simplicité.
Le 15 octobre 1925, elle se consacre dans un acte d'abandon total à l'amour de Jésus par Marie.
Par trois fois, en octobre 1927, Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus viendra visiter Marthe Robin, alors qu'elle était dans le coma. Marthe Robin rapportera simplement que Thérèse lui avait dit qu'elle ne mourrait pas encore, mais qu'elle aurait à prolonger sa mission dans le monde entier. Avec humour Marthe Robin ajoutait : la coquine, elle m'a tout laissé !3 (Ibid.; p 14).

En 1928, elle reçoit une effusion de l'Esprit Saint qui lui fait comprendre sa mission d'offrande et d'intercession pour l'Eglise et pour le monde, en union avec Jésus crucifié.
Le 10 février 1936, elle rencontre l'Abbé Georges Finet, avec qui elle fonde les Foyers de Charité pour le renouveau du laïcat et du sacerdoce.

Les Foyers de Charité se répandent dans le monde entier. Marthe Robin reçoit dans sa chambre des milliers de personnes. Elle écoute, console, conseille, et change la vie de beaucoup.
Elle meurt le 6 février 1981 en grande réputation de Sainteté.

Marthe Robin, une vie mystique au cœur de la maladie

Est-il vrai que Marthe Robin ne mangeait pas? Telle est la question que les chrétiens posent aux pères et membres des Foyers de Charité.
Marthe Robin n'a pas choisi d'arrêter de manger: c'est l'évolution de sa maladie qui l'a conduite à cela. Elle ne mangeait qu'une hostie consacrée qu'on lui donnait le mercredi de chaque semaine. Nous sommes là devant un mystère, puisqu'elle n'en est pas morte.
La Sainte communion est la vie qui fait revivre mon cœur. Divine eucharistie! Ô mystère Divin! (…) Jésus en moi! Le cœur de mon Dieu bat dans le mien 4 (Journal intime, 3 octobre 1930 cité par Sophie Guex et Marie-Odile, Ibid. p 16).
La communion est pour elle une nourriture, mais comme une imprégnation où Dieu nous transforme peu à peu, dans la mesure où on l'accueille. C'est Dieu qui, du dedans, nous prend tout entier et nous fortifie, change, renouvelle, imprègne5 confit-elle à Jean Guitton, (Ibid. p 16).
Chaque communion est une transformation (journal intime 13 octobre 1931).
Marthe Robin vivait ses communions hebdomadaires comme une rencontre profonde avec celui qui était sa vie et à qui elle s'abandonnait : je m'abandonne (…) au bon plaisir de celui qui vit et demeure en moi et à qui j'appartiens sans réserve6 (journal intime, 5 février 1930, Ibid. p 16).

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que personne ne l'a jamais vu manger.
L'Eglise a étudié très sérieusement ces questions-là. Elle est d'ailleurs très prudente sur ces sujets.
Mais là nous comprenons que nous ne sommes pas dans une explication rationnelle. La seule explication que nous pouvons donner, comme chrétiens, est spirituelle. Chez les Catholiques, la communion est en effet considérée comme une ‹‹nourriture›› car c'est ainsi que le Christ en a parlé dans l'Evangile (Jn 6, 54-57).
Marthe Robin : j'ai envie de

Marthe Robin

crier à ceux qui me demandent si je mange, que je mange plus qu'eux, car je suis nourrie par l'Eucharistie du sang et de la chair de Jésus. J'ai envie de leur dire que c'est eux qui arrêtent en eux les effets de cette nourriture, ils en bloquent les effets.7 (Monique MAZZOLENI, Méditer la Parole de Dieu avec Louis Lochet et Marthe Robin, Ed. Salvador, Paris, 2017, p 122).

Marthe Robin et l'union à Jésus dans la passion.

La deuxième question concerne les stigmates: En avait-elle? Revivait-elle la passion du Christ? Nous sommes une fois de plus devant un mystère. Cependant, voici ce que nous pouvons en dire à partir des documents historiques et témoignages directs dont nous disposons: Cette union ne s'est pas faite d'un coup (…) c'est peu à peu,
progressivement, que Jésus a uni Marthe Robin à son amour de Rédemption, de Sauveur, en partageant avec elle ses souffrances d'âme, de cœur et de corps, jusqu'au jour où il imprima en elle-même physiquement, ses marques divines8 (Sophie Guex et Marie-Odile, Op. cit, p 16)
- Avant d'être un mystère de souffrance, ou un état mystique à décrire, cette union est d'abord un mystère d'amour9 (L'Alouette, revue bimestrielle des Foyers de Charité, 26330, Châteauneuf de Galaure. P 33)
- Un amour passionné pour Jésus, le Bien-Aimé, que l'on aime jusqu'à vouloir être "comme lui ", jusqu'à vouloir souffrir *«à sa place»*... ;
- Un mystère d'amour pour les pécheurs que l'on aime jusqu'à vouloir souffrir pour eux10 (les cahiers de Marthe Robin. Document 1: Les Passions de Marthe Robin relatées par le père Faure curé de Châteauneuf de Galaure, Ed. Foyer de Charité, 2009, p 23) …que je meure, mais qu'ils aient la vie, disait souvent Marthe Robin le vendredi après-midi11 (Sophie Guex et Marie-Odile, Ibid. p 16).
Lorsque Marthe Robin évoque son union à Jésus dans sa passion, elle en parle comme une amoureuse: une *«intimité d'amour et de souffrance avec Jésus»*. Jésus l'unit progressivement à son cœur, en lui faisant partager son amour pour les hommes.
Mais le cas Marthe Robin n'est pas unique dans l'histoire de l'Eglise. Saint François d'Assise et Saint Padre Pio, plus proches de nous ont reçu les stigmates.
Marthe Robin: Tous les chrétiens ont à participer à la passion du Christ, à achever en leur corps ce qui manque à la passion du Christ Total. Moi, je ne suis qu'un signe, un rappel pour tous les chrétien12 (Bernard Peyrous, Châteauneuf, Carrefour de Sainteté. Le rayonnement spirituel de Marthe, Ed. Emmanuel / Foyers de Charité, Paris, 2017, p 152).
Marthe Robin refuse toute fascination morbide pour la croix et la souffrance: A une personne qui lui demande: Marthe aidez-nous à aimer la croix, elle répond vivement: oh non ! Il faut aimer Jésus en croix13 ! (Sophie Guex et Marie-Odile Riwer, Merci Marthe ; Témoignages de grâces et faveurs attribuées à l'intercession de la servante de Dieu Marthe Robin, Ed. Foyer de Charité, Châteauneuf de Galaure, 2011, p 89).
- Est-ce que c'est grâce à toutes ces modifications extraordinaires que Marthe Robin va être reconnue par l'Eglise?
Ce n'est jamais l'extraordinaire qui est la preuve en tant que telle de l'existence de Dieu.
Dans la vie de Marthe Robin, c'est plutôt la façon dont elle a aimé, a été un témoin lumineux de l'espérance, a accueilli, écouté, conseillé, prié … qui fait le vrai signe de la présence de Dieu selon nous, Pères et membres des Foyers de charité. D'ailleurs, ce que l'Eglise reconnait aujourd'hui, c'est justement la vie de Marthe Robin et la façon dont elle a été un si grand témoignage de l'Amour de Dieu pour chaque homme. Ceux qui l'ont connue, qui l'ont rencontrée régulièrement, nous disent que ce qui les a le plus marqué chez elle, c'était sa joie, son rire, son humour, son bon sens…
Par son intercession, aujourd'hui, au nombre de 80, les Foyers de charité poursuivent leur rayonnement et reçoivent chaque année plus de 50.000 retraitants adultes à travers le monde, et de milliers d'enfants et adolescents.
Marthe Robin a été déclarée *«Vénérable»* en 2014 par le Pape François. Il s'agit d'une étape importante vers une possible béatification.

Père Jean Bruno NTSIETE
Responsable et Père du Foyer de Charité «Notre Dame de la Nativité» de Brazzaville

Repères bibliographiques

1- Bernard Peyrous, Châteauneuf, Carrefour de Sainteté. Le rayonnement spirituel de Marthe, Ed. Emmanuel / Foyers de Charité, Paris, 2017, 184 p.
2- L'Alouette, revue bimestrielle des Foyers de Charité, 26330, Châteauneuf de Galaure.
3- les cahiers de Marthe Robin. Document 1: LES PASSIONS DE MARTHE ROBIN relatées par le père Faure curé de Châteauneuf de Galaure, Ed. Foyer de Charité, 2009, 163 p.
4- Monique MAZZOLENI, Méditer la Parole de Dieu avec Louis Lochet et Marthe Robin, Ed. Salvador, Paris, 2017, 160 p.
5- Sophie Guex et Marie-Odile Riwer, *«Repères clés pour présenter Marthe Robin»* in Service Marthe Robin, 26330, Châteauneuf de Galaure, 2014, 37p.
6- Sophie Guex et Marie-Odile Riwer, Merci Marthe ; Témoignages de grâces et faveurs attribuées à l'intercession de la servante de Dieu Marthe Robin, Ed. Foyer de Charité, Châteauneuf de Galaure, 2011, 139 p.

(Suite de la page 12)

«Combattons les antivaleurs au sein de notre Eglise locale». Le premier défi à relever à mon entendement, est celui d'aider notre paroisse à aller dans le sens de ce combat des antivaleurs, les détecter d'abord et après chercher à les éradiquer dans la mesure du possible, tout en tenant compte que ce n'est pas toujours évident, mais il faut oser le faire. Ça c'est le premier défi. Le deuxième défi, c'est de faire de telle sorte que notre paroisse vive réellement en communauté, parce que c'est aussi un défi majeur. Le risque est grand lorsqu'on a plusieurs mouvements d'apostolat: la paroisse Notre-Dame du Rosaire en a une trentaine. Il y a risque d'avoir un agrégat de mouvements d'apostolat sans cœur, sans âme, alors qu'au fond il faut tout faire pour coordonner toute cette diversification. Il faut tenir compte de ce que nous sommes réellement, tout en respectant les spécificités des uns et des autres. Donc, ça aussi c'est un défi à relever, celui de la coordination des mouvements d'apostolat autour du thème dont nous avons parlé. Et aussi autour des activités paroissiales que nous lançons, que nous essayons d'exécuter en marge du thème pastoral. D'autres défis majeurs, ce sont les différentes infrastructures paroissiales qu'il faudra mettre en place. Notre paroisse Notre-Dame du Rosaire est la deuxième paroisse indigène de Brazzaville. Après Sainte Anne du Congo qui est une émanation de la cathédrale Sacré-Cœur, Notre-Dame du Rosaire, c'est l'émanation de Saint François d'Assise. Et en tant que tel, il est de notre devoir de pouvoir donner à cette paroisse le rang qui est le sien en lui donnant des infrastructures adéquates. C'est pour cela que nous essayons de finaliser les travaux que nous avons trouvés en cours d'exécution. Et nous en projetons d'autres pour le bien de la paroisse. Donc, les défis, il y en a vraiment beaucoup.

Comment se compose l'actuel bureau du Conseil pastoral paroissial?

** Pour le bureau, on a essayé de tenir compte de toutes les sensibilités que nous avons au niveau de la paroisse. Parmi les six membres, nous avons des gens issus des mouvements d'apostolat, donc qui sont dans des bureaux, mais on a aussi fait appel à des gens qui ne sont pas dans les groupes. Et donc avec l'équipe presbytérale que nous formons, nous sommes ensemble pour pouvoir porter l'étendard de la paroisse et respecter tout ,ce que l'Eglise nous demande de faire dans la mesure du possible pour répondre aux attentes et aux objectifs de notre paroisse.

Rencontrez-vous des difficultés dans l'exécution de votre ministère?

**Des difficultés à proprement parler, ma réponse est mitigée. Oui et non, dans la mesure où, des problèmes majeurs, je n'en trouve pas. Peut-être des petits problèmes de cohabitation, ça peut exister, on est des êtres humains. Sinon, sur le plan pastoral, de la cohabitation, à mon entendement, tout est bon. Et on essaie de faire de telle sorte que la collégialité soit le maître mot de nos relations au niveau de la paroisse. Rien ne se fait sans les autres. Avec l'équipe presbytérale, nous avons une réunion hebdomadaire tous les mercredis, nous essayons de faire le point de la semaine écoulée et projeter la semaine en cours. Avec tous les chrétiens, nous avons une réunion mensuelle avec tous les responsables des mouvements d'apostolat. Ce sont des initiatives qui portent leurs fruits et qui montrent qu'on peut travailler ensemble. Car, l'Eglise est un tout. Il y a les prêtres et les laïcs. A côté, il y a la communauté des religieuses de Saint Joseph de Cluny. Les sœurs font partie prenante de notre équipe et nous travaillons ensemble la main dans la main avec les religieuses. Tout se passe bien.

Cette année en octobre 2019 la paroisse va fêter le 70ème anniversaire de son existence. Avez-vous peaufiné des stratégies pour célébrer avec faste cet événement?

**Effectivement, nous sommes lancés dans ce jubilé, d'un commun accord avec la chorale Notre-Dame du Rosaire qui fête ses 70 ans, en octobre ou novembre 2019. Du coup, nous aimerions dire qu'il y a l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, qui avait posé la première pierre pour un nouveau presbytère. Et cette première pierre doit dater de 2010 ou 2012; il y a déjà beaucoup d'années. Nous avons donc l'ambition de mettre à exécution ce projet-là. Pour les 70 ans, nous allons peaufiner d'autres projets. Mais il y a déjà ce grand projet qui nous attend. Ça serait aussi intéressant sur le point spirituel que nous arrivions à faire le point de ces 70 ans. Est-ce que ces 70 ans ont laissé des traces, ou bien il y a des choses qu'il faudra rattraper ou réparer. Beaucoup d'autres choses qui devraient être faites.

Auriez-vous un dernier mot pour clore notre entretien?

**Je pense dire merci à La Semaine Africaine qui me donne l'occasion de nous exprimer. Je dis merci à vous les collaborateurs d'Albert Mianzoukouta que je connais personnellement. J'ai travaillé avec lui à Rome. J'allais tous les mercredis faire la catéchèse du pape en lingala, de 1996 à 2001. Albert est un bosseur, un homme de terrain. J'ai félicité La Semaine Africaine à travers cette initiative que vous avez lancée d'Un Dimanche en paroisse. C'est une belle trouvaille. Et cela montre que ce journal n'est pas profane. C'est une émanation de la Conférence des évêques du Congo. C'est tout à fait juste que l'Eglise y trouve sa part. Ça, c'est très bien! Félicitations! Merci!

L'auteur

Gislain Wilfrid BOUMBA
Journaliste de La Semaine Africaine

Faire des lois pour les Congolais ou faire des Congolais aux normes des lois qu'on leur fait?

Lorsque en 1989, nous avons été une équipe de volontaires pour prendre le risque de créer un «Forum des jeunes entreprises», il y avait dans notre pays un besoin urgent de «CGA», c'est-à-dire de Centres de Gestion et d'Appuis au secteur émergent de l'économie.

«Entrepreneur ou chômeur, il fallait choisir»

Un certain nombre de Congolais avaient, en effet, compris que s'ils ne prenaient pas le risque de devenir entrepreneurs, promoteurs d'un projet d'entreprise, ils allaient devenir chômeurs et connaître la misère de longue durée, même avec des diplômes.

Mais, pour se risquer dans l'entreprise, ils avaient besoin d'être accompagnés dans le choix d'une activité, dans le choix des moyens disponibles à leur niveau, dans le choix du statut de leur entreprise, dans la connaissance du «B» + «A» = BA des principes de la gestion et des règles de l'épargne et du crédit, dans la réalisation d'une étude de faisabilité, dans la mise en place d'une comptabilité, etc. Nous avons profité d'un assouplissement des pratiques du centralisme démocratique qui régnait encore à l'époque, pour créer une association au service de l'insertion économique par l'initiative, c'est-à-dire au service des gens qui, faute d'être embauchés, devaient se «débrouiller» dans ce que l'on appelait en ce temps-là le «secteur informel», mais que nous avons toujours appelé «secteur émergent».

Nous avons découvert sur le terrain les «besoins» professionnels, culturels, techniques, financiers des gens qui faisaient appel à nos services et nous avons appris à y répondre en nous ajustant autant que possible à ces «besoins». Nous n'avons demandé d'autorisation à personne. Ces Congolais au bord de la misère avaient le droit d'entreprendre pour y échapper; un droit naturel, un droit de l'homme. Nous avions aussi le droit de leur proposer les services dont ils avaient «besoin» en échange de la rémunération qu'ils seraient en mesure de nous régler.

Chemin faisant, nous avons mis à la disposition des gens un ensemble de compétences recrutées sur place: des modules d'initiation à la gestion, des appuis aux études de faisabilité, des études de marché, des comptables, des techniques

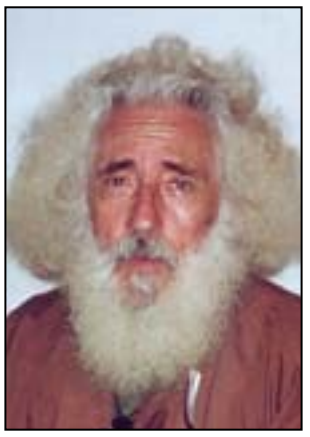

d'animation sociale, une caisse d'épargne solidaire et de crédits, des petits centres de ressources au service des métiers. Nous avons ainsi découvert au contact des réalités la complexité de l'émergence d'un secteur d'économie populaire de base et les éléments du dispositif d'appui indispensable pour affronter cette complexité.

Une reconnaissance avortée de l'utilité sociale des CGA

Lorsqu'en novembre 2014, nous avons découvert le projet de loi n° 46-2014 «portant mesures de promotion et de développement des «très petites», «petite» et «moyennes» entreprises», il y avait déjà 25 ans que notre association se développait sur ce chantier avec l'aide de la coopération internationale. Nous avons eu la satisfaction de constater que l'Etat congolais semblait, enfin, se préoccuper de mettre à la disposition des créateurs d'entreprise, avec l'aide de structures privées comme la nôtre et celle des partenaires du Congo au développement, l'ensemble des services que nous nous efforcions tant bien que mal de leur offrir avec notre dispositif d'appui. L'utilité publique (utilité sociale) des CGA, les nôtres et ceux d'autres initiatives citoyennes, notamment celles impulsées depuis Pointe-Noire par l'APNI, allait en quelque sorte être inscrite dans un texte de loi et promulguée par le Président de la République. Nous n'avions plus, nous semblait-il, qu'à attendre le vote de cette loi par le Parlement et les décrets de son application ainsi qu''un texte spécifique décrivant les missions des CGA et fixant les critères de leur agrément par un ministère de tutelle; critères de leur éligibilité aux aides de l'Etat et des collectivités locales.

Quand deux belles lois se font de l'ombre

Mais, tandis que nous étions toujours dans cette attente, voici qu'une autre loi très attendue elle aussi en son temps et qui a la chance d'avoir été promulguée, vient, malencontreusement, brouiller nos pistes avec ses récents décrets d'application. Il s'agit de la loi n° 29-2013 «portant création de l'Ordre des experts-comptables et organisant l'exercice de la profession comptable libérale en République du Congo». Nous avons le plus grand respect pour les Experts Comptables, nous avons recours chaque année à leur expertise pour arrêter et certifier nos comptes et nous savons aussi ce que cela nous coute. Nous sommes conscients de ce que représente dans une démocratie l'institution d'un «Ordre des experts comptables» et nous comprenons que l'exercice de cette profession doit être règlementée et soumise à des normes précises. C'est une question d'ordre public. Nous comprenons également que la création des AGC (Associations de gestion et de comptabilité) inscrites au tableau de l'ordre des experts-comptables permettra l'exercice de leur profession à des diplômés qui ne sont ni créateurs d'une société d'expertise comptable ni embauchés par l'une d'elles.

Des bateaux qui ne naviguent pas dans les mêmes eaux

Mais l'existence dans nos pays d'un secteur d'économie «émergeant de l'informel» est une réalité massive à laquelle les experts-comptables ne peuvent offrir leurs services. Les coûts d'un expert-comptable sont supportables par les acteurs du «secteur installé ou émergé» de l'économie, mais pas par les acteurs du secteur «émergeant de l'informel». Les entreprises du secteur installé de l'économie, quand elles ont besoin de conseils, ne font pas appel à des CGA, mais à des cabinets de consultants qui sont des entreprises de services offerts au secteur installé de l'économie.

Il nous semble parfois que le «secteur informel» est pour l'administration de nos pays une sorte de bizarrerie de pays sous-développés, une anomalie étrange, comme une grossesse extra-utérine et que l'on pourrait avec des lois, des règlements et quelques programmes de renforcement des capacités ramener l'informel dans le formel en y mettant le temps et quelques moyens. Dans cette vision des choses, il pourrait sembler logique à nos faiseurs de lois et de règlements d'inscrire l'«anomalie» des CGA dans la «normalité» des experts-comptables et de transformer les CGA en AGC.

Mais l'informel bouge, il a de l'avenir

Le secteur de l'économie qualifié d'informel par le BIT dans les années 70 demeure un phénomène de masse. Il se transforme et se diversifie, mais il ne régresse pas. Il est alimenté par la dégradation du système scolaire (70% d'échec au baccalauréat), par l'exode rural (comment fonder une famille là où il n'y a plus ni d'école, ni de dispensaires), par l'insuffisance et l'irrégularité des régimes de retraite (retomber dans la misère à 60 ans), par l'insuffisance générale des salaires (insuffisants pour boucler les budgets des familles), par le retour cyclique de la «folie humaine» qui détruit des patrimoines (repartir à zéro). Pour vivre dans un pays ou la prévalence de la pauvreté avoisine les 50% de la population active, il faut se «débrouiller».

Les CGA sont des entreprises sociales d'appui à ce secteur qui émerge en évoluant à la frontière de l'informel. Le ministère des Petites et moyennes entreprises est aussi désormais en charge de «l'informel». Est-ce une prise de conscience ou un aveu? Quand le projet de loi appelle «Très petite entreprise» (TPE) une activité qui emploie au plus 9 salariés et génère un chiffre d'affaires annuel de 25.000.000 F. CFA, la réalité du terrain est que cette entreprise navigue avec ses employés au seuil de la pauvreté. Elle n'a pas besoin des services d'un expert-comptable, mais d'un CGA qui va l'accompagner dans son développement, non seulement en mettant en place sa comptabilité, mais en l'aidant à renforcer l'efficience de tous ses facteurs de production.

L'émergence à partir de l'informel de l'activité et du risque économique n'est pas dans notre pays un phénomène marginal. C'est un phénomène global qui affecte toutes les filières sans exceptions. C'est à ce niveau que ce jouent trois grandes causes nationales, le recul de la pauvreté, la diversification de l'économie et l'insertion économique et sociale des jeunes.

L'expertise à laquelle doit prétendre un CGA est économique, culturelle et sociale. Elle ne se décline pas exclusivement en termes d'expertise comptable.

La loi 46-2014 a besoin d'être enfin promulguée et de textes d'application et parmi ceux-ci d'une description de la spécificité des missions des CGA et des services qu'ils rendent à ce secteur de l'économie qui émerge de l'informel et navigue longuement au seuil de la pauvreté avant d'assurer à ses promoteurs et à ses employés la stabilité d'un revenu suffisant.

Distinguer pour articuler

Une fois établie la spécificité des CGA et celle des AGC, un dialogue constructif peut s'établir entre les experts-comptables et les structures d'appui aux entreprises du secteur émergent. Les CGA qui réussissent ne sont pas des concurrents pour les experts-comptables. Ils leur préparent même des clients. Il arrive, heureusement, que les entreprises du secteur émergeant émergent, en effet, et parviennent à naviguer dans les mêmes eaux que les experts-comptables. Ajoutons qu'au service de cette émergence, les experts comptables peuvent rendre aux structures d'appui de vrais services; pour la formation permanente de leurs agents et même pour la certification des états financiers dans des conditions qui seraient à définir. Ce pourrait être l'exercice par les sociétés d'expertise comptable de leur responsabilité sociétale (RSE). Une participation citoyenne à des prix supportables au processus de l'émergence des entreprises qui s'effectue à la porte de leurs cabinets.

P. Christian

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble MA RECONNAISSANCE
B.P.: 14745 – Tél.: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79

SAHAM ASSURANCE CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 1 000 000 000 de Francs CFA
Siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo)
Case A5, Avenue Maréchal Lyautey, Centre-ville
RCCM: CG/BZV/11 B 3065

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL & OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX DE SOUSCRIPTION

Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration du onze décembre deux mil dix-sept de la société «SAHAM ASSURANCE CONGO», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de un milliard (1 000 000 000) de Francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), case A5, Avenue Maréchal Lyautey, Centre-ville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/11 B 3065 du douze décembre deux mil onze, tenue en date à Casablanca (Maroc) du onze décembre deux mil dix-sept, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le trois janvier deux mil dix-neuf et enregistré à Brazzaville, le trois janvier deux mil dix-neuf a la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 002/2 numéro 08, les administrateurs ont décidé de:

-transférer, à compter du onze décembre deux mil dix-sept, le siège social dans la même ville, de case A5, Avenue Maréchal Lyautey, au Rond-point City-Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville à Brazzaville;

-l'ouverture de nouveaux bureaux de souscription à Dolisie, Nkayi, Oyo et Ouesso.

Dépôt légal: un acte dudit procès-verbal du conseil d'administration du onze décembre deux mil dix-sept portant transfert du siège social et ouverture de nouveaux bureaux de souscription a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le quatre janvier deux mil dix-neuf, enregistré sous le numéro 19 DA 4.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/19-8.

Pour avis et mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Total E&P Congo

Un «Arbre de Noël» pour 200 enfants vulnérables

Total E&P Congo a organisé un «Arbre de Noël» en faveur des enfants démunis et orphelins. L'activité s'est tenue le vendredi 21 décembre 2018, à l'Espace du Trentenaire à Pointe-Noire et a regroupé près de 200 enfants vulnérables venus d'associations humanitaires et d'orphelinats de Pointe-Noire. Cette initiative était l'occasion, pour Total E&P Congo, de partager des jouets aux enfants pour leur permettre de bien passer la fête de la Nativité.

L'«Arbre de Noël» s'est déroulé dans une ambiance bon enfant.

Chaque année, à l'occasion de la fête de la Nativité, Total E&P Congo organise une cérémonie dénommée: «Arbre de Noël». Pour 2018, cinq associations ont été choisies pour participer à l'événement: Amour de Dieu, Avenir positif, les Amis de l'enfant Jésus, l'association Luzingou et le CTA (Centre de Traitement Ambulatoire) de Pointe-Noire.

C'est dans une ambiance festive que les enfants ont été reçus à l'Espace du Trentenaire situé au quartier Kilomètre 4. Près d'une trentaine de collaborateurs volontaires de Total E&P Congo se sont déployés pour assurer le service et la sécurité des enfants pendant la fête basée autour des danses, des poésie et chants. Chaque enfant a eu le privilège de démonter son talent. Un moment fort, occasion pour les enfants de s'exprimer devant leurs camarades: *«Je suis content d'avoir chanté. Cela m'a permis de montrer que je suis courageux»*, a dit Brunel, un des enfants. *«C'est un moment de joie de voir les enfants s'exprimer. Cela leur permet de surpasser leur solitude»*, a renchéri Brigitte Tati, mère éducatrice et conseillère des enfants à l'orphelinat les Amis de l'enfant Jésus.

Des enfants avec leurs jouets.

Total E&P Congo, parrain incontournable de l'«Arbre de Noël», a voulu, à travers cette initiative, témoigner son acte d'amour envers ces enfants, dans le but de leur redonner le sourire, comme l'a indiqué Alice Likoko, responsable assistante sociale à Total E&P Congo. *«Plusieurs enfants sont recueillis dans les associations et orphelinats. Mais nombreux vivent des situations précaires et ont souvent des problèmes de santé. C'est pourquoi Total E&P Congo organise cette activité, pour rendre les enfants joyeux, les aider à oublier leur stress quotidien»*, a-t-elle déclaré. Une idée encouragée par les responsables d'association, à l'exemple de Freed Mavoungou, psychologue, au Centre de Traitement Ambulatoire Pointe-Noire: *«J'ai accompagné 50 enfants, aujourd'hui. C'est une bonne initiative que Total E&P Congo a eu, parce que, cela permet aux enfants de manifester leur joie. Souvent, ces enfants sont stigmatisés par leur entourage, parmi eux, il y a aussi des enfants qui sont vulnérables sur le plan économique. Cet événement vient soulager les enfants qui ne pouvaient peut-être pas avoir de jouets.»*

En rehaussant de leur présence cette manifestation, ces associations ont exprimé le désir de voir cette œuvre continuer. Aussi, souhaitent-elles que Total apporte un appui dans la scolarisation des enfants.

Le fameux Père Noël!

Oui, il était là, le Père Noël, avec dans sa gibecière les précieux cadeaux (poupées, camionnettes, jeux, et bien d'autres). Chaque enfant est reparti avec un jouet, un sac de fruits, puis une barbe à papa. Tous contents des présents reçus, les enfants ont ainsi passé un moment joyeux et inoubliable.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Offre de formation du personnel œuvrant dans les domaines des cafés, hôtels et restaurants

- **Aux responsables des Cafés, Hôtels et Restaurants : Suéco vous offre un panel de formations qualifiantes pour faire passer votre personnel de l'amateurisme au professionnalisme.**

- **Nos formations :**
  - ✓ **Personnel de salle (Serveuse, Maître d'Hôtel)**
  - ✓ **Personnel d'Accueil (Réceptionniste, Hôtesse, Agent de voyage)**
  - ✓ **Personnel de Bouche (Communard, Cuisinier, Pâtissier)**
  - ✓ **Personnel d'Entretien (Buandier, Lingère, Femme de chambre, Valet de Chambre, Equipier, Gouvernante)**
  - ✓ **Contrôleur nourriture et boisson**

Notre Amphithéâtre et nos espaces, disponibles pour toutes vos différentes manifestations en salle ou en plein air

L'unique Amphithéâtre de Pointe-Noire avec emplacement des chaises en plan incliné (+300 places)

Espace vert

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 22 294 05 55 / 06 942 38 56 / 05.380.09.50

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 - Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO» S.A.
En sigle «CIMAF CONGO» S.A.
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au Capital social de Francs CFA: Quatre Milliards (4 000 000 000)
Siège social: Village Makola, sous-préfecture de Hinda
Département du Kouilou
RCCM CG/PNR/14 B 410
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'Administrateur Général de la société «CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO», en sigle «CIMAF CONGO» S.A., en date à Pointe-Noire du 02 juillet 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 26 décembre 2018, enregistré à Pointe-Noire le 27 décembre 2018, Folio 239/156, n°9652; les résolutions suivantes ont été prises:
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Arrêté du rapport de gestion et du texte des résolutions proposé au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires;
- Convocation de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires;
- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

Le dépôt dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 décembre 2018 sous le numéro 18 DA 3123, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 28 décembre 2018.

Pour mention et avis
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

Société «3MG» SARL
Au capital social de: Un Million (1 000 000) Francs CFA
Siège social: Avenue Marien NGOUABI, B.P.: 1105
RCCM: CG/PNR/15 B 703
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la société «3MG» SARL, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le 18 avril 2018, a été clôturée le 16 octobre 2018 par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui ont:
- Approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation;
- Examiné et approuvé le compte définitif de liquidation;
- Donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat;
- Constaté la clôture de la liquidation.

La société «3MG» SARL a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 décembre 2018.

Fait à Pointe-Noire, le 21 décembre 2018.

Pour insertion,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

AVIS D'INSERTION

Suivant acte sous seing privé du 15 septembre 2018, enregistré sous le numéro 8083, folio 200/6, en date du 30 Octobre 2018 à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre Centre-Ville, une société à responsabilité limitée a été constituée ayant les caractéristiques suivants:
Dénomination: PARTNERS CONGO;
Forme juridique: société à responsabilité limitée (SARL);
Siège social: Le siège social est établi au 20, avenue de la Gendarmerie Mpita, appartement n°5, 3e étage, Pointe-Noire, République du Congo;
Capital social: Le capital social est fixé à la somme d'un million (1 000 000) F. CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix-mille (10 000) chacune, numérotées de un (1) à cent (100), inclusivement et entièrement libérées.
Apports en numéraires:
1- Monsieur POATY MOUELE Dan Cédrice, domicilié à Pointe-Noire: 700.000 F. CFA ;
2- Madame TSIBA Francine, domiciliée à Pointe-Noire: 300.000 F. CFA;
Total: ....1 000.000 F. CFA
Objet social: La société a pour objet:
-Le gardiennage;
-La location des matériels;
-La location engins, véhicules roulants;
-Transport du personnel;
-La mise à disposition du personnel;
-Vente EPI;
-Manutentions.
Durée: La durée de la société est quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier;
Gérant: La société sera gérée par monsieur POATY MODELE Dan Cédrice;
Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/18 B 390, en date du 7 novembre 2018;
Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de la ville de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM 18 B 390 en date du 7 Novembre 2018.

Pour insertion,
Le Gérant.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«JIREH ENGINEERING & SERVICES»
En SIGLE «J.E.S.»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de: Un Million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: Zone Industrielle de la Foire, B.P.: 4199
RCCM: CG/PNR/12 B 694
Pointe-Noire - République du Congo

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la société «JIREH ENGINEERING & SERVICES», en sigle «JES», décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le 20 novembre 2017, a été clôturée le 4 décembre 2018 par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui ont:
- Approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examiné et approuvé le compte définitif de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat ;
- Constaté la clôture de la liquidation.

La société «JIREH ENGINEERING & SERVICES», en sigle «JES», a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 19 décembre 2018.

Fait à Pointe-Noire, le 21 décembre 2018.

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

PRAASED

Les fonds de la contrepartie congolaise attendus

Le Comité de pilotage du Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED), sous la présidence de Ferdinand Sosthène Likouka, s'est réuni en décembre dernier à Brazzaville. Ce comité a adopté le budget exercice 2019 à hauteur de 2 milliards 700 millions de F.CFA ainsi que le plan de travail pour l'année 2019.

Une vue des membres du comité

Les membres du comité se sont dits satisfaits du rapport d'activités du PRAASED pour l'année écoulée. Ils ont félicité la coordination du projet d'avoir obtenu un maximum de résultat avec un budget restreint, la contrepartie de l'Etat fixé à un milliard de F.CFA n'ayant pas été versée durant l'année 2018.

Quelques actions ont été ainsi réalisées, notamment l'audit de performance de la formation initiale et continue du personnel enseignant, dont le rapport faisait état de quelques insuffisances dans les curricula de formation des enseignants. Une enquête pour la production des indicateurs statistiques scolaires a été également lancée dans les trois départements ministériels en charge de l'éducation (Primaire et secondaire, Technique et Supérieur).

En attendant la part de l'Etat pour le financement des activités du projet, les membres du comité de pilotage ont, néanmoins, estimé le budget exercice 2019 à 2 milliards 700 millions de F.CFA. Parmi les priorités, on note l'enregistrement biométrique des enseignants, la révision des programmes scolaires et la mise en place d'un système de soutien scolaire en faveur des élèves.

Pour rappel, le PRAASED est cofinancé par la Banque mondiale et l'Etat congolais à hauteur de 70 millions de dollars. Il entend former 6.000 enseignants fonctionnaires du primaire, 2.400 au collège dont 850 enseignants de sciences exactes et 2.500 bénévoles.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Congo-UNESCO

Agir pour une éducation adaptée et de qualité

La question de la formation des enseignants, notamment à l'ère du numérique, et l'inscription de l'éducation culturelle, c'est-à-dire la culture des industries culturelles dans les programmes scolaires avaient été au cœur de l'entretien entre le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation Anatole Collinet Makosso et le directeur du bureau régional multisectoriel pour l'Afrique Centrale de l'UNESCO (Cameroun, Burundi, RCA, Tchad, Sao Tomé-et-Principe, Guinée Equatoriale et Angola), Salah Khaled en novembre dernier, lors de sa visite au Congo.

Salah Khaled (au milieu)

Echangeant sur le programme financé par le Gouvernement chinois consistant à renforcer les capacités des enseignants en Technologies de l'information et de la communication (TIC), Salah Khaled avait fait savoir que sur la base de ce projet, il est envisagé la mise en place d'un programme pour la formation des enseignants qui, assurément, sera étendu à deux ou trois phases.

Les deux partenaires projetaient, par ailleurs, d'étendre le programme de formation des enseignants en technologie de l'information à 15.000 bénéficiaires.

L'UNESCO avait accompagné le Gouvernement et le ministère pour la candidature d'éligibilité du Congo au programme Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Ayant réussi dans l'ensemble d'avoir l'éligibilité pour 10 millions de dollars américain pour le programme à venir, l'équipe de l'UNESCO travaille depuis avec le ministère dans la préparation des dossiers, indiquait le diplomate onusien.

E.M-O.

Formation

L'ouverture de l'école inclusive de Kintélé fixée en octobre 2019

La responsable du secteur coopération et développement de la Mission évangélique Braille (MEB) basée en Suisse, Alexandrine Meunier, a séjourné en décembre dernier à Brazzaville. Ce séjour lui a permis de se rendre compte du niveau d'avancement des travaux de construction de l'école inclusive de Kintélé, qu'elle a visitée en compagnie de la ministre en charge des Affaires sociales, Antoinette Dinga Dzondo et du président de l'Eglise évangélique du Congo (EEC), Edouard Moukala. Les travaux, commencés en 2015, sont effectués à près de 80%. Les bâtisseurs exécutent présentement les travaux de finition après l'achèvement des gros œuvres.

De g. à d.: Rodolphe Gassaye Mouandza, Alexandrine Meunier et Emerson Massa

L'école inclusive de Kintélé est un ouvrage qui accueillera des enfants non-voyants et voyants. Sa construction est financée par la MEB à hauteur de 211.866.519 F.CFA.

Le séjour de Mme Meunier s'est également inscrit dans le cadre du suivi de l'exécution des différents projets financés par la MEB en République du Congo, à travers son partenaire l'ONG *«Viens et Vois»*. Une organisation qu'elle soutient depuis sa création et accompagne dans toutes ses initiatives.

La déléguée de la MEB a eu également une série d'entretiens avec la ministre des Affaires sociales, le directeur de cabinet du ministre de la jeunesse, le coordonnateur des programmes de l'UNESCO, le vice-maire de la commune de Kintélé, le président de l'EEC, le commissaire de l'Armée du Salut, les responsables de l'Institut national des aveugles (INAC) et le directeur de l'Institut national de recherches et d'action pédagogique (INRAP).

Au cœur de ces entretiens, la présentation de l'école inclusive de Kintélé, la sollicitation du soutien de ses interlocuteurs pour accompagner l'école dans les démarches qui vont suivre.

Une fois les travaux de construction de l'école inclusive achevée, il faudra s'atteler à équiper l'établissement, à recruter et former les enseignants aux méthodes pédagogiques adaptées à cet enseignement spécifique. Et plus tard, s'occuper de l'inscription des enfants. Un processus qui sera encadré par un travail de préparation et de sensibilisation.

La Mission évangélique Braille s'est engagée à soutenir sans faille la nouvelle école dans la fourniture du matériel spécialisé et pédagogique et dans ce qui va concerner la transcription.

«Le projet de l'école inclusive de Kintélé occupe une grande partie de l'énergie de leur organisation», a indiqué la déléguée de la MEB qui, par ailleurs, a affirmé que le délai d'achèvement des travaux va être tenu. Elle a rassuré que l'inauguration de l'école aura lieu en septembre 2019, et dès le prochain mois d'octobre les premiers apprenants seront accueillis. L'école ne sera ouverte dans un premier temps qu'aux seuls enfants du cycle primaire.

Alexandrine Meunier, satisfaite, a salué le travail louable et le dynamisme de l'ONG *«Viens et Vois»* que dirige Emerson Massa. Elle a reconnu l'activisme de cette organisation en termes de plaidoyer, de sensibilisation, de contact avec la presse et le Gouvernement.

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine

Droits de l'homme

Dans la santé, la gratuité se fait toujours attendre

Dans la perspective de contribuer à l'amélioration des politiques en faisant le suivi des investissements publics dans le domaine de la santé, la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et son partenaire technique, Transparency International, ont évalué l'effectivité des mesures de gratuité prises par le Gouvernement entre 2007 et 2010, dans le domaine de la santé. Il s'agit de la prise en charge de la césarienne, du traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans et les femmes enceintes et l'accès aux antirétroviraux.

Les participants posant après la conférence de presse

L'évaluation de ces mesures s'inscrit dans le cadre du projet *«Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique»*, un volet du Projet d'appui à la citoyenneté et aux droits économiques et sociaux (PACIDES), financé par l'Union européenne pour la période allant de 2016 à 2019, dans les localités de Pointe-Noire, Dolisie, Mossendjo, Brazzaville, Owando et Makoua.

Présentant officiellement en novembre dernier, au cours d'une conférence de presse, les données collectées par les comités de veille des localités précitées, Christian Mounzéo, Abdoulaye Sy et Fabrice Kipoutou, respectivement président du RPDH et attachés au service de la recherche, ont affirmé que selon les informations recueillies auprès des patients et des responsables des structures sanitaires, la gratuité de la césarienne, des antirétroviraux et du traitement des enfants de 0 à 15 ans a été effective au lendemain de l'annonce faite par le Gouvernement. Mais, depuis plus de deux ans, elle n'est plus observée à cause des ruptures récurrentes d'approvisionnements, selon les personnels de santé. Les structures sanitaires ne sont plus en effet ravitaillées en kits de césarienne et produits antipaludiques, encore moins en antirétroviraux d'où la cherté des services.

Les orateurs ont relevé l'ensemble de problèmes qui entrave l'effectivité de la gratuité de ces mesures. Ils se résument ainsi: déficit de communication, discontinuité de l'offre du médicament, phénomène de corruption, absence de contrôle et de sanction des agents véreux, manque de motivation et insatisfaction du personnel de santé, problème d'accès aux documents et aux autres données officielles, tout comme à l'information.

Au regard de ce sombre tableau, le RPDH a fait des recommandations à certaines instances. Au Gouvernement, il a demandé de créer un fonds spécial d'appui à la décision liée à la gratuité des soins de santé et d'inciter les différents partenaires au développement à participer à son financement.

Au ministère de la santé et de la population, il a été suggéré d'informer et de sensibiliser la population sur la liste des médicaments essentiels auxquels ont droit les bénéficiaires de ces mesures; de renforcer les mécanismes de contrôle en termes de gestion de stocks et de distribution aux bénéficiaires.

Au ministère des finances, d'instaurer les mécanismes pertinents et efficaces de vérification de l'utilisation des ressources octroyées aux formations sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de gratuité.

A la société civile, aux citoyens et aux médias, d'investiguer et de dénoncer les actes de corruption relatifs à l'exécution de la mesure de gratuité; de vulgariser l'information sur la mesure de gratuité et de s'impliquer dans le travail de suivi des investissements publics.

Le droit à la santé est un droit fondamental pour toute personne humaine. Et l'Etat se doit de tout mettre en œuvre pour en assurer le respect.

Le RPDH est une organisation non gouvernementale de promotion, de défense et de protection des droits de l'homme au Congo. Il est membre de plusieurs organisations, dont la *«Coalition congolaise Publiez ce que vous payez»*, le réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, l'association africaine pour la Redevabilité des entreprises, l'association internationale pour le Code de conduite des entreprises de sécurité privées, membre de la Coalition des ONGS pour la cour pénale, etc.

Equateur Denis NGUIMBI

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°001/CIMA/SG/19

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ETATS FINANCIERS ET STATISTIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Dans le cadre de la modernisation de ses outils de travail, le Secrétariat Général de la CIMA souhaite procéder à la réalisation d'un projet de plateforme numérique permettant:
• la collecte, sous format numérique, des états financiers et statistiques des entreprises d'assurances et des entités de réassurances;
• la génération de rapports de validation des différents états transmis et de la qualité des données produites;
• le traitement des données transmises pour produire des tableaux de bord et des outils d'aide à la décision et à la supervision.
Les entreprises souhaitant soumissionner à ce projet sont invitées à manifester leur intérêt.
A cet effet, elles doivent produire les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et expérimentées pour la fourniture de ces services. A ce titre, elles justifieront des références de prestations récentes et similaires, en lien avec le projet.
Le Secrétariat Général de la CIMA examinera la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants:
- qualifications et certifications des consultants au regard des domaines d'expertise à mettre en œuvre;
- expériences professionnelles et compétences des consultants.
Le Secrétariat Général de la CIMA dressera une liste restreinte de candidats présélectionnés auxquels il adressera la demande de propositions pour la réalisation des services requis.
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le lundi 21 janvier 2019:
- Par courrier physique:

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la CIMA
B.P.: 2750, Libreville (Gabon).
- Par courrier électronique:
Email: cima@cima-afrique.org

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse susmentionnée.
Dans le cadre de la modernisation de ses outils de travail, le Secrétariat Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) souhaite procéder à la réalisation d'un projet de mise en place d'une plateforme numérique de collecte et de traitement des états statistiques des sociétés d'assurances et de réassurances.
Ce projet qui fait l'objet de la publication d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt n°001/CIMA/SG/19 présente un caractère urgent et s'inscrit dans le but d'une transformation numérique du Secrétariat Général de la CIMA.

Etude de Maître François Den LOUBOTA

NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64/05 553 12 95/ 06 653 12 95
E-mail: etudeloubota025@gmail.com/loubota47@live.fr
Pointe-Noire - République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un acte en la forme sous signatures privées portant STATUTS de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration (SA avec CA) dénommée «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN SA», en date à Pointe-Noire du premier octobre deux mille dix-huit, reçus et déposés au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, même date, enregistrés même ville, gratis, à la recette principale du Centre-ville du Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbres (EDT) de Pointe-Noire Centre, le vingt-quatre octobre deux mille dix-huit,
respectivement folios 197/28, n°7972 et 197/27, n°7971,
Il a été constitué ladite société, aux caractéristiques ci-après:
1-FORME:
Société Anonyme avec Conseil d'Administration (SA avec CA);
2-OBJET:
-La Société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo:
-L'importation, l'exportation, la réexportation, la commercialisation, la transformation de tous produits et marchandises;
-Toutes opérations de gérance, d'intervention, de commission et de courtage se rattachant aux activités précitées;
-L'acquisition et l'armement ou le leasing de tous bateaux de pêche, la pêche industrielle ou artisanale sous toute forme autorisée par la législation en vigueur, le mareyage, la congélation, la distribution en gros, demi-gros et détail de produits de pêche;
-L'achat, la production, l'importation, la réexportation et l'exportation de tous produits sous toutes ses formes, secs, frais, congelés, salés, séchés, fumés; par commercialisation en gros, demi-gros et détail;
-L'achat, la transformation, le conditionnement de tous produits, leur conservation et leur distribution par commercialisation en gros, demi-gros, détail ou par exportation;
-L'achat, la production, le conditionnement de glace sous toutes ses formes, sa distribution par commercialisation en gros, demi-gros, détail;
-L'achat, l'importation, la réexportation et l'exportation de tous produits;
-L'achat, l'importation, la production, la commercialisation de tous types d'emballages liés à l'activité de la Société;
-Le transport sous toutes ses formes, la découpe, la transformation, l'emballage, la vente en gros, en demi-gros et au détail;
-L'achat, l'importation, la réexportation, l'exportation, la location, la distribution de tous équipements, matériels de pêche, de mareyage, de conservation, de sécurité, de navigation, de pièces détachées par commercialisation en gros, demi-gros, détail;
-La construction, l'entretien, la réparation, la mécanique, le froid, l'électricité, l'informatique, la maçonnerie, la plomberie, le carrelage;
-La participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales par voie de création de société nouvelle, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations, groupements, participations ou autrement en République du Congo ayant un objet similaire ou de nature à développer les affaires sociales;
-Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilière~ ou immobilières, ainsi que toutes transactions et opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet susvisé ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.
3-DENOMINATION:
-La dénomination sociale de la société est: «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN SA»;
4-SIEGE SOCIAL:
-Il est établi à Pointe-Noire, 23, Avenue Jacques OPANGAULT, Zone Industrielle de la Foire, boîte postale 94, République du Congo;
5-DUREE:
-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);
6-CAPITAL SOCIAL:
Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLIONS (10 000 000) de FRANCS CFA, divisé en Cent (100) actions de Cent mille (100 000) Francs CFA chacune, numérotées de un (1) à cent (100).
7-PORTEURS D'ACTIONS:
Cinq (5) actionnaires.
8-ADMINISTRATION DE LA SOCIETE:
La «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN-SA» est administrée par Monsieur Jean-Luc Albert GUENIN, Président du Conseil d'Administration - Directeur Général et par Monsieur Sébastien DECOMBE GUENIN, Directeur Général Adjoint.
9-COMMISSARIAT AUX COMPTES:
• 1-Cabinet Roger MAYSOUNABE, Commissaire aux Comptes Titulaire ;
• 2-Cabinet CAIRQ, Commissaire aux Comptes Suppléant.
10-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.):
-Dépôt légal des actes constitutifs de la «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN-SA» et de ses annexes a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 05 novembre 2018, sous le numéro 18 DA 2870 et la «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN-SA», se trouve Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), même date, sous le numéro: R.C.C.M. POINTE-NOIRE No RCCM CG/PNR/18 B 385.
11-IMMATRICULATIONS AU NIU ET A LA STATISTIQUE:
-La «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN-SA», est immatriculée, conformément au CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SCIEN/SCIET délivré par l'Institut National de la Statistique, en date à Brazzaville du 16 novembre 2018: - dans le Système Congolais d'Immatriculation des Entreprises (SCIEN), sous le numéro: 1817438 et - dans le Système Congolais d'Immatriculation des Etablissements (SCIET), sous le numéro: 1817438 012;
- Elle se trouve également immatriculée au NIU (Numéro d'Identification Unique), sous le numéro: M2018110000871171.; Son Président du Conseil d'Administration - Directeur Général, Monsieur Jean-Luc Albert GUENIN, sous le numéro: P2006110001491176 et son Directeur Général Adjoint, Monsieur Sébastien DECOMBE GUENIN, sous le numéro: P2018110006424180.

Pour insertion.
Maître François Den LOUBOTA

Parcelle à vendre

Avenue de la Base, dimension: 18m sur 36m
Renseignements:
Tél: 06 627 93 78 / 05 586 25 83

PARCELLE A VENDRE

AU QUARTIER MOUTABALA (MFILOU-NGAMABA)
CONTACT: Tél: 06 944 07 44

NILE DUTCH CONGO

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital 10.000.000 Francs CFA
Siège social: Intersection des rues Cote Matève et Tchionga,
Immeuble Cube Center, Quartier Njdindji
B.P.: 5131, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/11 B 2025

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte en date à Pointe-Noire, du 27 juin 2018, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 10 décembre 2018, sous le répertoire n°239/2018, enregistre à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 18 décembre 2018, sous le n°9322, folio 233/38, les actionnaires de la société ont notamment décidé de mettre en conformité les statuts de la société avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, révisé le 30 janvier 2014, et d'adopter les statuts amendes.
Dépôt dudit procès-verbal et des statuts mis en conformité a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

Principales fonctionnalités intégrées
Au logiciel COMPTA EXPERT SYSCOHADA révisé

Le logiciel Compta Expert, en version réseau (de 2 à 30 postes) ou monoposte, est dédié aux cabinets comptables et d'audit, aux entreprises et écoles ou instituts supérieurs formant les comptables. Il comprend les fonctionnalités suivantes : Intégration du plan comptable SYSCOHADA révisé), Création des dossiers clients en nombre illimité (version cabinet comptable), gestion analytique et Budgétaire, édition et exportation vers Excel des journaux, grand livre et balance des comptes, suivi du traitement des dossiers clients par le superviseur comptable, validation périodique des écritures par le superviseur comptable après contrôle des écritures (version réseau)

Edition automatique des états financiers Sysohada révisé : Bilan Actif, Bilan Passif, Compte de résultat ,le TFT et les états notes annexes aux états financiers

Par la saisie directe des écritures dans le logiciiel Compta Expert
Par importation de la balance des comptes en format Excel

Gestion intégrée des immobilisations et transert automatique des écritures de dotation aux amortissements de fin d'exercice.

Logiciel de Paie : Edition des bulletins de salaires, déclaration automatisée CNSS, DAS1 DAS 2, transfert des écritures de paie vers la comptabilité, et bien d'autres fonctionnalités intégrées.

Besoin d'une séance de démonstration
CD ROM d'installation fourni et licence d'utilisation pour un durée indeterminée
Formation et maintenance assurées
Contact : Tél. (00242) 05 616 62 60
Email : contact.comptaexpert@gmail.com
Compta Expert ! la solution globale par excellence pour entreprises et cabintes comptables
Notre métier, faciliter le vôtre

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-004BIS-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Etudes techniques et de conception pour la réhabilitation du stade «Tata Loboko» dans le quartier Mboukou à Pointe-Noire».
2. Les services de consultant («Services ») consistent à réaliser des études techniques des aménagements prévus dans le cadre de ce projet devant contribuer à la valorisation du site pour préserver sa forte identité historique, assorti d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en vue du recrutement d'une entreprise pour exécuter les travaux.
3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC)» telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 18 janvier 2019 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°002 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-051-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) de la construction du marché domanial de Soukissa à Ouenze, Brazzaville ».
2. Les services de consultant (« Services ») consistent à identifier, à analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de construction du marché de Soukissa d'une part, et d'autre part, de proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs.
3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants « QC)» telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 18 janvier 2019 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP: 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO

Journée mondiale du Braille

Vulgariser l'écriture Braille encore méconnue du grand public

Dans le dynamisme qui le caractérise l'ONG Viens et Vois a célébré le 4 janvier, la Journée mondiale du Braille qui a pour but de faire connaître cette écriture dans le monde et au Congo. L'évènement a eu lieu à son siège situé dans le premier arrondissement Makélékélé. C'est le directeur de la réadaptation à la Direction générale des Affaires sociales, Guy Landry Brice Dianzitoukoulou, qui a patronné la cérémonie.

Une vue de l'assistance

Initiée le 4 janvier 2001 par l'Union mondiale des aveugles, la Journée mondiale de l'écriture Braille est un système tactile en point saillant. Son inventeur est né le 4 janvier 1809 à Coupvray (France) et mort le 6 janvier 1852 à Paris. Après lui, le Braille a pris son ascension. Cette journée a été une occasion idéale pour en savoir plus sur ce système d'écriture mis au point pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le Braille est une écriture universelle utilisée dans toutes les langues tant pour les textes que pour les mathématiques, la musique et l'informatique. Parlant des enjeux du Braille, Dianzitoukoulou a indiqué que son alphabet compte soixante-trois signes. C'est un système basé sur six points palpables dont l'ensemble constitue la lettre (é). Il comprend une série de dix signes de ponctuation qui forment l'alphabet et treize hors-série qui s'emploient généralement dans l'abrégé ou dans la musique.

Le Braille occupe une place de choix dans la vie des personnes atteintes de cécité ou de la malvoyance profonde. Il permet d'alphabétiser tous les aveugles tardifs ou devenus à travers les cours d'initiation. Cette écriture prend la vocation affichée d'une porte de conciliation entre le handicap visuel, la scolarité et le monde du travail. Pour preuve, grâce à l'écriture Braille et aux efforts conjugués par les pouvoirs publics, l'Institut national des aveugles du Congo à alphabétiser des milliers d'enfants et adultes et déficients visuels. Idem pour l'ONG Viens et Vois.

Le Braille est aussi une propédeutique de la triptyque: réadaptation-rééducation et réinsertion. Cela veut dire que tout aveugle tient à se faire une place au milieu de ses proches doit passer par l'initiation à l'écriture Braille afin de se donner une réorientation de la vie pour une meilleure insertion sociale. De plus pour un aveugle, s'initier à l'écriture Braille est synonyme de dominer son handicap et de se placer sur les épaules de celui-ci dans l'intérêt de voir le monde plus loin que ce dernier.

Le Braille est le premier chemin que doit parcourir un aveugle pour tracer son destin social et surtout professionnel. C'est à juste titre que la République du Congo compte aujourd'hui de nombreux aveugles cadres et agents de l'Etat dont les diplômes d'entrée à la Fonction publique varient entre le CEPE et le Master II. Le constat qui se dégage aujourd'hui, a-t-on appris est que le Braille n'est presque pas connu et bien vulgariser au Congo. Dans certains milieux, il y a des individus qui ne savent pas que les aveugles vont à l'école. La vulgarisation de l'écriture du Braille doit être une action plus que jamais poursuivie parce que l'alphabétisation Braille est mal connue du grand public.

A noter que les quatre membres élus au conseil consultatif des personnes vivant avec handicap pour le compte des déficients visuels du Congo sont: Dieudonné Mbimi, Armand Guy Richard Ndinga Okossa, Kevin Bankédila et Claire Mpori.

Alain-Patrick MASSAMBA

Caravane Kongo Sunga Africa

Le think tank propose un nouveau plan de développement pour l'Afrique

Un nouveau cercle de réflexion dénommé Caravane Kongo Sunga Africa a été porté sur les fonts baptismaux en décembre dernier à Brazzaville. Coordonné par Serge Mboungou, un pasteur d'une communauté évangélique avec rang de Prophète, ce Think Tank à vocation religieuse entend propulser la renaissance africaine par la conciliation de la foi avec les paradigmes culturels et scientifiques énoncés par l'élite intellectuelle du continent.

L'initiateur de la caravane au milieu

Loin de l'activisme sociopolitique, la Caravane Kongo Sunga Africa, se veut un programme de réveil de l'Afrique par l'harmonisation des travaux des élites scientifiques, culturelles et spirituelles, afin de trouver des pistes de solutions aux différents maux qui minent le continent. Serge Mboungou indique qu'à l'opposé de la caravane négrière de déportation des esclaves aux Amériques, la Caravane Kongo Sunga Africa a pour finalité de recenser les élites africaines du continent et ceux de la diaspora, en vue de réfléchir sur les thématiques cruciales et proposer un nouveau plan pour le développement de l'Afrique.

Outre les crises sociopolitiques et économiques, le mal africain est un problème d'essence géo-spirituelle, estime-t-il. C'est pourquoi les idées des panafricanistes tels Cheik Anta Diop, Franz Fanon, Emery Patrice Lumumba, Théophile Obenga, Aimé Césaire et bien d'autres doivent être associées à celles des leaders religieux afin de guérir ce mal aux allures fatalistes. Il estime également que les jeunes sont au cœur de ce renouveau africain, étant appelés à matérialiser les idées panafricanistes.

A l'entendre, l'espace du Bassin du Congo est le mieux positionné pour constituer le point de départ de cette caravane grâce à son potentiel spirituel, culturel et naturel. C'est à partir du Congo-Brazzaville, pays leader au sein du Bassin du Congo et siège du royaume Kongo, que la Caravane Kongo Sunga Africa sera déployée sur toute l'Afrique.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, Téléphone: (242) 06 667 00 66/06 698 26 13
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme sous seing privé, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné en date à Pointe-Noire, du 05 octobre 2018, les statuts de la société dénommée OIL & GAS SERVICES AFRICA-SARL, présentent les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination:** OIL & GAS SERVICES AFRICA-SARL;

- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;

- **Capital social:** 2.000.000 F. CFA ;

- **Siège social:** Pointe-Noire 18, rue MVANGUI, quartier Mpita;

- **Objet social:** La représentation de fournisseurs étrangers ou de prestations de services pétroliers; la représentation de certains organismes internationaux de certification; la réalisation d'activités diverses de bureau d'études dans le domaine pétrolier: méthodes H3SE, production, forage, mise à jour de documents techniques; la sélection, la formation technique du personnel d'opérations dans les métiers du pétrole et leur mise à disposition; le coaching technique personnalisé d'ingénieurs; la réparation des pièces déposées des sites: électricité, instrumentation, mécanique, complétion; le calibrage des instruments et le tarage des soupapes; les interventions légères sur puits (WL, pulling, ESP...); la réalisation d'audits et revues techniques d'entités ou sites opérationnels;

- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- **Enregistrement:** À Pointe-Noire centre, sous le numéro 7652, Folio 189/3, en date du 12 octobre 2018;

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, numéro RCCM CG/PNR/18 B 426 du 03 décembre 2018;

- **Gérance:** Monsieur GANGA Dieudonné Jean Edmond Désiré est nommé gérant de la société.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT, NOTAIRE.

Musée Mâ Loango de Diosso (Département du Kouilou)

Les conservateurs de musées du Congo à l'école du savoir

Dans le but d'améliorer les conditions de conservation et de diffusion des objets d'art et de collection, une session de formation des formateurs des conservateurs des musées du Congo a eu lieu du 3 au 14 décembre 2018 au Musée Mâ-Loango de Diosso. Sept professionnels, venus du ministère de la Culture et des arts et du musée Ngolondoua, ont participé à ce cours, sous la supervision de Samuel Kidiba, directeur de l'Ecole du patrimoine africain (EPA) de Porto-Novo, au Bénin.

Les participants à la formation

Ainsi, sur la base de l'exposé sur l'état des lieux du musée Mâ-Loango par son conservateur, Joseph Kinfoko Madoungou, les participants ont renforcé leurs capacités à travers plusieurs thèmes développés par les experts dépêchés pour la circonstance. Il s'agit notamment des thèmes suivants: les outils de gestion et de la stratégie d'automatisation des institutions du patrimoine, présenté par Samuel Kidiba; l'introduction à la conservation préventive du patrimoine et le rôle du bâtiment dans la conservation des collectes, animé par Franck Pacere; les techniques de conception et de gestion d'un enseignement professionnel, libéré par Diane Toffoun.

D'autres modules importants ont aussi fait l'objet d'étude: la documentation et stockage des collections; le concept d'exposition et mise en scène d'exposition; la médiation culturelle; et la formation des guides et activités pour les publics, etc. Au terme de cette session, les agents formés auront, à leur tour, la charge de former les futurs agents des musées pour la gestion du patrimoine culturel. Ils ont acquis le minima pour une meilleure démultiplication de la formation reçue. L'objectif final étant d'accroître l'image des musées par la mise en place des offres culturelles attrayantes, l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel, et l'augmentation des recettes propres.

Equateur Denis NGUIMBI

ANNONCE

Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB)

Nouvel arrivage de lunettes au Centre des Polios de Moungali (10 maisons), à Brazzaville
Réception: lundi, mercredi et vendredi
Heures: 9h30 à 13h30
Nos prix sont à la portée de toutes les bourses
Profitez-en!

Emulation scolaire «Le 1er des meilleurs» de la Fondation JED

Les lauréats de la 12e édition primés pour leur travail acharné

La Fondation Jeunesse éducation et développement (JED), que préside Esther Ahissou Gayama, a organisé samedi 5 janvier 2019, à Brazzaville, la cérémonie de remise de distinctions scolaires aux 1ers des meilleurs élèves du Congo et de présentation de leurs parrains. Il s'agit des lauréats des classes intermédiaires (6e, 5e,4e, Seconde, Première), aux examens d'Etat session Juin 2018, des écoles spéciales et ceux par département. La 12e édition a eu lieu au ministère des Affaires étrangères, sous les auspices d'Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, en présence des membres du Gouvernement, pour la plupart parrains des lauréats, des parents d'élèves et enseignants.

Photo de famille des lauréats et organisateurs

Les trophées du mérite scolaire des classes intermédiaires ont été décernés à Sagesse Misère Bouetoussa, en classe de 6e au Lycée d'excellence d'Oyo, avec une moyenne de 18,33.

En classe de 5e, ce trophée a été attribué à Ruth Ismaëlle Kibokiri, du complexe conventionné Sainte Geneviève de Djambala (département des Plateaux), avec une moyenne de 18,10.

Pour la classe de 4e, à Orphée Dieuveille Ngoma-Ngoma du lycée d'excellence de Mbounda, avec une moyenne de 17,74.

Pour la Seconde, à Guynelvie Marianick Sehossolo, du lycée Savorgnan De Brazza, avec une moyenne de 17,13.

Et pour la Première, à Christ Miakaloukaridi, du Lycée d'excellence de Mbounda, avec une moyenne de 16,72.

Concernant les trophées du mérite scolaire aux examens d'Etat, session de juin 2018, ces trophées ont été remis à Amour Mikala-Nzengui de l'école Itsali B, avec une moyenne de 8,92 au CEPE; à Chrishna Cardie Bassoukissa, du Lycée d'excellence de Mbounda avec une moyenne de 17,72 au BEPC; à Christavie Koubonga du CETM Kinkala avec une moyenne de 14,62 au BET; à Helder Précieux M'boungou du Lycée interdépartemental de Ouesso, avec une moyenne de 16,1 au Baccalauréat; à Junior Biell Doukoro Walieb de l'Institut de formation technique et professionnelle de Loudima, avec une moyenne de 15,22 au Bac technique.

Les trophées du mérite scolaire des écoles spéciales ont été décernés à Jovick Mbossa (5e) de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc, avec une moyenne de 17,5; Divine Malonga (6e), des écoles conventionnées catholiques, avec une moyenne de 17,80; Emmanuelle Brimelvy Massengo (4e), de l'Institut des jeunes sourds, avec une moyenne de 12,73; Mercia Bassekimba, de l'Institut national des aveugles du Congo, avec une moyenne de 15,17; Naomi Mbongo Dolama (6e), du Lycée d'excellence de Mbounda, avec une moyenne de 18,08; Gilles Ngakeni, du lycée scientifique de Massengo, avec une moyenne de 15,69, en Seconde; et Sagesse Misere Bouetoussa, en classe de 6e, du lycée d'excellence d'Oyo, pour une moyenne de 18,33.

S'agissant des médailles du mérite solaire par département, c'est Helder Précieux M'boungou du département de la Sangha qui l'a remporté avec une moyenne de 16,1.

La Fondation MTN qui appuie toujours la Fondation JED a remis des chèques de 225.000 F. CFA aux premiers des meilleurs, à savoir: Sagesse Mizère Bouetoussa, Ruth Ismaëlle Kibokiri et Helder Précieux M'Boungou.

Jean Bruno Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur, a promis des bourses d'études aux trois premiers meilleurs.

Selon Esther Ahissou Gayama, la Fondation JED a toujours estimé qu'il fallait à tout prix maintenir à la jeunesse congolaise l'espoir de parvenir à une vie meilleure en s'élevant par le mérite, susciter *«en elle l'ardeur au travail, gage de succès dans la vie, et sanctionner les comportements les plus positifs par une reconnaissance dotée d'une juste récompense»*. La 12e édition, a-t-elle précisé, a porté un intérêt particulier au palmarès des jeunes filles, qui, jusqu'à la neuvième édition, ne représentaient que plus ou moins de 26% des lauréats. De nos jours, les résultats ayant évolué, les filles se retrouvent à 44% de l'ensemble des lauréats.

Anatole Collinet Makosso a rappelé que la Fondation JED appuie, de façon soutenue, la politique du Gouvernement en promouvant l'excellence des jeunes par le travail scolaire. C'est aussi dans cette optique, a-t-il souligné, que le ministère de l'Enseignement primaire organise chaque année des journées d'émulation au cours desquelles les meilleures élèves aux examens d'Etat et tous ceux qui se font distinguer grâce au travail acharné de leurs enseignants et de leurs encadreurs sont primés au même titre que ces derniers.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB)

Un «Concert de Noël» dans la ville-capitale

Sous la direction de son fondateur, le maestro Josias N'Gahata, l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) a livré un *«Concert de Noël»*. C'était le dimanche 30 décembre 2018, dans la salle de spectacle de Télé Congo, au Centre national de radio et télévision (CNRTV) à Nkombo, le 6e arrondissement de Brazzaville, Talangaï. En présence de Mme Edith Laure Itoua, conseillère du Président de la République, de l'ambassadeur d'Allemagne, Klaus Peter Schick, ainsi que des parents d'enfants à l'honneur.

L'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville

Pendant un peu plus d'une heure, les membres de l'OSEB, âgés de 6 à 17 ans, ont fait étalage de leur ingéniosité dans le maniement des instruments de musique: flûte, violon, violoncelle, contrebasse, piano, etc. Dans la première partie du show, le public qui a répondu assez nombreux à l'appel a eu droit à un répertoire de sept morceaux: *«Mon beau sapin»* (Traditionnel allemand), *«Jésus est né, venez bergers et mages»* (H. G. Naegeli, L. Tournier), *«Bon Sauveur, berger fidèle»* (W. B. Bradeury), *«Seigneur Jésus, Merveilleux Roi»* (E. Kanza Kibongui), *«Il est né le divin enfant»* (Traditionnel, Noël populaire), *«We wish you a merry Christmas»* (Traditionnel), *«Mu kati kati dia mpimpa»* (Chant catholique, A.E. Vayamba).

Maestro Josias N'Gahata à l'œuvre

Après une pause d'une quinzaine de minutes, le temps de raccorder les instruments, l'orchestre est revenu sur scène. Pour exécuter six chants: *«Le message des anges»* (Traditionnel Carol), *«Douce nuit ou Silent night»* (Franz Gruber), *«Joy to the world»* (Georg Friedrich Haendel), *«Ndeke moko»* (Berceuse congolaise), *«Petit Papa Noël»* (Tino Rossi), *«Vive le vent»* (Traditionnel).

Des spectateurs

Le concert a pris fin à 19h25. Sous les acclamations nourries des spectateurs qui ont pu constater le travail remarquable abattu par maestro Josias N'Gahata et les autres formateurs du groupe.

A rappeler que l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville a été fondé en janvier 2018, dans le but de promouvoir la musique classique.

Le groupe s'est déjà produit à la Préfecture de Brazzaville, à l'Institut français du Congo (IFC), et au Palais des congrès. Il envisage de livrer plusieurs autres concerts dans la ville-capitale, mais aussi à Pointe-Noire.

Véran Carrhol YANGA

Musique

L'orchestre Les Makandas renaît de ses cendres

Créé en 2000 par Maître Patrick Makanda, huissier de justice commissaire-priseur près la Cour d'appel de Pointe-Noire, l'orchestre Les Makandas qui a fait la pluie et le beau temps des Ponténégrins a traversé une crise grave depuis l'incendie de ces instruments au quartier Mpaka, dans la nuit du 26 au 27 septembre 2017. Aujourd'hui, sous l'impulsion de l'actuel président actif, Tombé Nzaou, et de son adjoint, Le Wolf, le groupe vient d'acquérir un nouveau matériel de musique complet flambant neuf. Maître Equateur Denis Nguimbi, journaliste à radio Congo Pointe-Noire, correspondant de La Semaine africaine, directeur technique du club de karaté OKC et manager dudit orchestre, parle des stratégies qu'il va mener pour redynamiser le groupe pour une meilleure visibilité dans la ville comme aux beaux vieux temps.

L'orchestre Les Makandas

** Monsieur le manager, quelle est la bonne ou la mauvaise nouvelle que tu nous apportes ce matin dans notre bureau?*

** C'est plutôt une bonne nouvelle que je vous apporte dans ce bureau qui est aussi le mien. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis depuis belle lurette manager de l'orchestre Les Makanda. L'an dernier, la maison du président-fondateur, Me Patrick Makanda, dans laquelle se trouvaient nos instruments de musique avait pris feu. Tout était réduit en cendres. Du coup, l'orchestre avait arrêté avec les concerts. Dieu qui ne laisse pas ses enfants a fait grâce. L'actuel président actif et son adjoint viennent de doter l'orchestre d'un nouvel équipement de musique de marque Yamaha. Tous les musiciens en chômage technique sont revenus Voilà la bonne nouvelle que nous sommes venus apporter à nos fans à travers votre journal, le plus lu de la place.

Equateur Denis Nguimbi

**Jadis, votre orchestre était très populaire, aussi bien à Pointe-Noire qu'ailleurs. Quelles sont les stratégies que vous allez mettre en place pour, justement, reconquérir votre espace resté vide?*

**Nos fans et le public n'attendaient que l'acquisition du matériel. Maintenant que c'est chose faite, ils viennent déjà nombreux aux répétitions à notre nouveau siège, sis au bar dancing *«Elysée»* sur l'avenue de l'Indépendance, en diagonale avec l'église Kimbanguiste de Mpaka. Pour mieux reconquérir notre popularité, nous allons, sous peu, organiser des concerts ouverts au public dans tous les six sièges d'arrondissement de la ville. Des carnavals seront également organisés à travers les artères principales. Grâce aux médias partenaires, il y aura des annonces lues et sonores couplées aux pancartes publicitaires que nous allons afficher partout. Voilà, en gros, les stratégies mises en place pour le rayonnement de l'orchestre.

** Votre répertoire a pour socle, les interprétations des merveilles des années 80. Serez-vous toujours dans cette logique?*

**Non! Il est vrai que nous n'allons pas nous départir de cette tradition. Mais, hormis cette réalité sur le terrain de la scène, le public va découvrir nos propres œuvres qui feront l'objet de notre deuxième album, après celui produit en 2009 intitulé: *«Espace Kuanga Bazobanga»*, mais qui, faute de bonne promotion, n'avait pas fait tabac.

**Journaliste à la presse audio, et écrite, directeur technique au club OKC, secrétaire général du club des marcheurs de Gambouissi et manager de l'orchestre, comment arrivez-vous à concilier toutes ces activités?*

** A première vue, vous semblez voir que c'est trop de charge pour une personne. Non! Toutes ces activités s'emboitent et ont un même centre de gravité. Nous avons un calendrier de travail bien élaboré et planifié, à telle enseigne que nous nous en sortons aisément. Nous disons à nos fans que l'orchestre Les Makanda ne s'était pas disloqué après l'incendie de son outil de travail. Bien au contraire, nous sommes revenus avec force à notre nouveau siège. Vous ne serez pas déçus. Orchestre Les Makandas, bazobanga!

Propos recueillis par
Noëllie BOUANGA

MTN MoMo

Samu na ngue !

Touche ton 13ème mois

Achète du crédit ou envoie de l'argent à partir de 5.000 Frs avec ***MoMo*** pour toucher jusqu'à **20.000.000 FCFA**

Tape ***145#** pour **gagner 1 million/jour** par tirage au sort **pendant 20 jours.**

Remise des lots dans les agences **MTN.**

everywhere you go

mtncongo.net

MTN

Football/Ligue 1

15 fois le ballon dans les filets dormants!

Les buteurs ont déposé quinze fois le ballon dans les cages, la moitié par ceux de l'AS Otohô et du CARA, lors de la cinquième journée du championnat national d'élite Ligue 1 disputée le week-end dernier. Pour le spectacle, on repassera. C'est à juste titre que le public ne se bouscule pas encore autour des stades. Aussi des matchs ont-ils été disputés devant des gradins clairsemés.

On remarquera que les Diables-Noirs gardent la tête du classement (voir le classement officieux). Ils sont allés prendre trois points dimanche 6 janvier au Complexe sportif de Pointe-Noire, aux dépens de l'AS Cheminots. Grâce à l'unique but inscrit par Glody Kosso, en deuxième période. On le voit, ils ont souffert. Mais c'est cela aussi faire montre de réalisme. Un réalisme payant qui a, en fin de compte, usé les hommes du rail.

Yann Mokombo, l'homme qui a mis définitivement l'Etoile du Congo à l'abri.

A Pointe-Noire, chaude alerte dans le camp des Diables-Noirs (Source: DRCPF)

Auparavant, sur la même pelouse, CARA avait obtenu une victoire sans bavure sur La Mancha. Il suffit de regarder le marquoir lequel traduit l'appétit gargantuesque de ses attaquants 3-0.

D'autres clubs ont joué. Et l'AS Otohô n'a rien fait à moitié face au FC Kondzo, en déplacement samedi 5 janvier au Stade Massamba-Débat, à Brazzaville. Et de belle manière, en l'emportant par 4-1.

Le but de Yedan Moussa, sur coup franc, à la 36e minute de jeu a fourni du travail au FC Kondzo. Qui a cru dur comme fer à l'égalisation. Une égalisation sans cesse fuyante, même sur des offensives apparemment plus tranchantes. C'est plutôt Moussa (46e) qui récidivait une minute après les citrons. Héritier Ngouelou (56e) ajoutait le troisième but, et Cabwey Kivutuka (62e), le quatrième. Ce dernier avait auparavant vendangé des occasions là où, même les yeux fermés, on peut placer le ballon hors de portée du gardien adverse. FC Kondzo sauvait néanmoins l'honneur par le truchement de Christ Bimbabou (75e), entré en cours de jeu.

Dimanche 6 janvier, Patronage Sainte-Anne et Etoile du Congo jouaient les premiers, toujours à Massamba-Débat. Le jeu des Stelliens, mieux élaboré et très alerte, tranchait avec le genre de football qu'offrait Patronage Sainte-Anne. Le score était entamé dès la 9e minute de jeu par Migon Etou Mbon. Mais l'Etoile du Congo n'a pu tirer bénéfice de nombreuses autres actions dangereuses à cause des maladresses de son avant-centre, Serdège Ntsouari (30e, 40e et 49e). Et celles d'Etou Mbon (62e), Gautrand Ngouenimba (63e) et Deldy Goyi (68e). Finalement, en prenant la place de Ntsouari, Yann Mokomba (82e), entrait en cours de jeu pour rappeler à tous, d'une tête absolument imparable, qu'il faut compter avec lui: 2-0, pour Etoile du Congo.

Le clou de la journée a été le match JST-Tongo FC. Les joueurs ont cherché la faille chez l'adversaire pour se libérer. Poungui-Nkouika l'a trouvée et a donné la victoire à Tongo FC en catapultant le ballon dans la cage, à la 55e minute de jeu: 1-0.

Il y a aussi les victoires de Nico-Nicoyé et du V.Club Mokanda qui sont arrivés à bout, respectivement, d'Inter Club (1-0, but de Racine Louamba) et de l'AC Léopards de Dolisie (2-0, buts de Percy Akoli et un défenseur contre son camp). Pour les Fauves du Niari, particulièrement, l'agonie continue.

Jean ZENGABIO

Rappel des résultats: Nico-Nicoyé-Inter Club (1-0), V.Club Mokanda-AC Léopards (2-0), FC Kondzo-AS Otohô (1-4), Patronage Sainte-Anne-Etoile du Congo (0-2), JST-Tiongo FC (0-1), La Mancha-CARA (0-3), AS Cheminots-Diables-Noirs (0-1).

Classement officieux:

1.Diables-Noirs (11 points). 2. AS Otohô (10 points, +9, -1 match). 3. CARA (10 points, +6). 4. Tongo FC (9 points, +3). 5. V.Club Mokanda (9 points, +3). 6. Etoile du Congo (8 points, +2). 7. Nico-Nicoyé (8 points, -1). 8. FC Kondzo (7 points, -2). 9. JST (6 points, -3). 10. Patronage Sainte-Anne (5 points, 0). 11. AS Cheminots (4 points, -3). 12. La Mancha (4 points, -5). 13. Inter Club (3 points, -4, - 1 match). 14. AC Léopards (1 point, -8).

Karaté à Pointe-Noire

Examen de passage de grade réussi

Après l'organisation réussie de la première édition de l'Open OKC ''Papa Noël'' remporté par le club OKC, à l'Institut technique Thomas les 8, 9, 15 et 16 décembre derniers, la ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires qu'incarne Me Michel Malalou a organisé le 23 décembre 2018 au Complexe sportif, l'examen de passage de grade de la ceinture bleue 3e kyu à la ceinture marron 1er kyu. Dans le cadre de la poursuite de l'exécution de son programme d'activité.

Cinq karatékas des clubs ATC, Shukan et Washiday ont pris part à ce test dont le jury principal était composé des Me Antoine Mbeté Tchivanga, directeur technique départemental de karaté, André Brice Ndinga, président de la commission des arbitres, et Richard Awanza, entraineur départemental de kumité kata. Ils ont extériorisé leurs connaissances dans l'exécution des Dachi (postures) avancées, les Tsuki-waza (techniques de coups de poings directs pour l'attaque ou la contre-attaque); les Uchi-waza (techniques des coups indirects des membres supérieurs pour l'attaque ou la contre-attaque), les Keri-waza (techniques des membres inférieurs pour l'attaque ou la contre-attaque), les Uké-waza (techniques de défense ou de blocage), les esquives, les projections, les Renzoku-waza (techniques enchainées) et les katas avancés.

Type d'attitudes en combat

La partie la plus spectaculaire ayant mis en branle le public a été la série des kumité (combats). Tous les postulants se sont révélés bons compétiteurs sur le shiai-jo (tatami). C'était un véritable régal pour les yeux des inconditionnels venus nombreux pour assister à l'examen.

Sans tergiverser, le jury rendant public le travail abattu par les uns et les autres a déclaré admis au grade de marron 1ier kyu tous les cinq candidats en lice. Me Antoine Mbeté Tchivanga, appréciant le niveau technique de l'examen: *«J'avoue que les enfants étaient au points techniquement et tactiquement. Ils ont produit un travail hors du commun. S'ils continuent sur cette lancée, j'en suis sûr et certain que les portes de l'équipe nationale s'ouvriront à eux pour représenter dignement notre pays au plan continental ».*

A noter: la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fecoka.ama), en partenariat avec la ligue départementale de karaté de Pointe-Noire, organisera le passage de grade de 1er dan (shodan) au 6e dan (rokkudan), les 19, 20, 26 et 27 janvier prochain à l'Institut technique Thomas Sankara. Les candidats sont appelés de se faire enregistrer déjà auprès de la ligue avant ces dates.

Equateur Denis NGUIMBI

Arts martiaux

Galessamy Ibombot, une race de dirigeants en voie d'extinction

L'Association des auditeurs des radios locales nationales et des journalistes chroniqueurs (ARLNJC), filiale du réseau des journalistes africains pour le mieux-être du citoyen, a décerné dernièrement à Brazzaville trois prix spéciaux à Jean Galessamy Ibombot, pour les efforts consentis dans le domaine des affaires au Congo, notamment dans les arts martiaux. Il est le président fondateur de la Fédération congolaise de karaté le 1er octobre 1978. Pour la génération actuelle, il rappelle dans l'interview ci-après son activité sportive, évoque son époque et l'époque actuelle.

Galessamy Ibombot

**Professeur, parlez-nous de votre cursus sportif et des prix spéciaux reçus*

**Je voudrais d'abord adresser toutes mes pensées affectueuses à tous les sportifs congolais et leur souhaiter les meilleurs vœux de bonheur pour le nouvel an. J'ai fait mes études de médecine en France. Pour m'encourager et ne pas avoir d'autres pensées que les études, mes collègues d'origines malienne et sénégalaise m'ont demandé de m'entraîner dans leur club de karaté. C'est ainsi que j'ai intégré le club multidisciplinaire Biarritz qui comprenait les disciplines comme le judo, l'aïkido, le kung-fu, le yoga et le karaté. J'ai passé brillamment ma ceinture noire 1er dan, le 5 janvier 1975 à Bayonne, à l'issue d'une épreuve de 120 combats où j'ai occupé la quatrième place. De retour au pays, le ministre de la jeunesse et des sports, Jean-Baptiste Tati Loutard, me sollicite pour que j'organise le karaté qui était pratiqué de manière désordonnée. De là, commence ma carrière ici: président fondateur de Bruce Lee club Karaté Aïkido le 2 février 1975 à Brazzaville; création de la première fédération congolaise de karaté le 1er octobre 1978; président de la section nationale de karaté affiliée à la Fédération congolaise de Judo et des Fédérations de karaté d'Afrique centrale (UFKAC) qui regroupait 11 pays de la zone 4 du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA); médecin de la délégation congolaise aux Jeux olympiques de Moscou en 1980; premier conseiller juridique du bureau exécutif de la Confédération africaine de la médecine du sport élu lors des jeux olympiques de Moscou; professeur de Yoga dont le diplôme a été obtenu en Inde et ceinture noire 4è dan style Shotokan, 7è dan de Judo, d'aïkido et de kung-fu, dans le cadre de la formation des formateurs; président des clubs Bira et Bruce Lee.

**En votre qualité de promoteur de karaté au Congo, combien de maîtres avez-vous encadré?*

**Près de 500 maîtres karatékas bien outillés, parmi lesquels: Me Amidou, Badinga Jacques (Watos), Ludovic Atipo, Doukaye etc. Dans cette optique, j'ai lancé le Karaté au Gabon, en RCA, en Guinée Equatoriale, en RD Congo ex Zaïre. En ma qualité de Directeur de l'hôpital de base de Talangaï de 1980 à 1984, j'ai créé le club Caducée santé Karaté au sein de cette même structure hospitalière pour protéger le personnel, notamment féminin contre les abus de certaines personnes. Aussi, j'ai introduit le karaté dans la Force publique, ainsi qu'à l'université Marien Ngouabi. J'ai mis fin à ma carrière en 1994.

**Avez-vous un conseil à prodiguer aux sportifs, notamment les pratiquants des arts martiaux?*

** Au 21e siècle, le karaté doit être une discipline qui doit produire, c'est-à-dire entreprendre des activités créatrices de revenus en s'inscrivant à la Chambre de commerce ou au Centre de formalités des entreprises. Il n'est plus question d'attendre tout de l'Etat pour participer à une compétition internationale. Voilà pourquoi, je lance un appel à tous les pratiquants des arts martiaux, qu'à partir du 1er octobre 2019, je vais m'intéresser à la pratique du karaté d'affaire qui permettra aux pratiquants de faire l'épargne. Pour cela, je vais ouvrir un magasin de vente des équipements sportifs, notamment des arts martiaux pour que les sportifs trouvent leur compte. Pour conclure, je félicite et encourage les initiateurs des trois prix spéciaux qui m'ont été décernés, à savoir: prix du grand Clerc, du meilleur homme d'affaire endurant et la palme d'or, que je dédie au peuple congolais et à tous les sportifs congolais.

Propos recueillis par Pascal BIOZI KIMINOU

Aide au sport

Une subvention inédite aux fédérations

A compter de cette année, l'Etat accordera aux fédérations sportives une subvention de base qui doit leur permettre de mettre en oeuvre les activités de leurs disciplines respectives au plan national.

Bonne nouvelle, en tout cas! Lorsque le directeur général des Sports, Brice Merlin Lepebé, est allé l'annoncer aux dirigeants des fédérations sportives nationales, vendredi 4 janvier dernier, dans les salons du Stade Massamba-Débat, ces derniers, agréablement surpris, ont poussé un «ouf'' de soulagement. Une bouffée d'oxygène dont la plupart se félicitent, même si le montant de la subvention que le Gouvernement va allouer n'a pas été divulgué.

Jamais auparavant les pouvoirs publics n'avaient demandé aux fédérations de leur faire parvenir les devis relatifs au financement des activités locales pour leur fournir une aide. Jusque-là, l'Etat assurait surtout la promotion du sport congolais à l'international sans que les sélections nationales et les clubs d'élite brillent par leurs performances. L'objectif est de tenter de relancer la pratique du sport dans le pays, d'élargir la base des licenciés, surtout dans l'hinterland, et de sortir le sport congolais de l'ornière.

L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître, dit le proverbe. D'où la mise en garde du directeur général des Sports pour qui cette subvention, les responsables des fédérations doivent la destiner, prioritairement, à la vulgarisation de leurs disciplines respectives et à la formation de la jeunesse, surtout dans l'hinterland qui est souvent oublié. Il a raison, car rendre des comptes ne fait pas partie de la culture de la plupart des dirigeants sportifs. Il est donc question de mettre sur pied un mécanisme de contrôle.

Mais pour qu'il y ait une élite digne de ce nom, la formation des formateurs appelés à prendre en charge la jeunesse passe avant celle des néophytes. Pour ne pas mettre la charrue avant les boeufs.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

BUROTOP IRIS
VESTEL
LES BONS PLANS DE NOËL
4K ULTRAHD
65"
799.000 FCFA HT
HD
32"
115.000 FCFA HT
4 Avenue Cardinal Emile Biayenda - centre ville - Bzv Tél : 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - P/N Tél : 05 605 60 56
www.burotopiris.com